

Université Paris IV-Sorbonne
UFR d'Histoire de l'Art et d'Archéologie

MARCHAND Alexandre
22 bis, rue Roger
77400 Lagny sur Marne
Tel : 06-26-77-04-76

De la « steppe » désolée au quartier convoité :

L'Aménagement et l'Embellissement du Champ de Mars entre 1900 et 1929



Le Champ de Mars au mois de décembre.
Photographie prise depuis le premier étage de la Tour Eiffel.
4 décembre 2005 (A. Marchand)

Mémoire de Master 2 d'Histoire de l'Art contemporain
Sous la direction de M. Bruno Foucart et de M. Simon Texier
Année 2005/2006

Avant-propos

Ce mémoire de Master 2 s'inscrit dans un programme de recherches sur l'urbanisme et le paysage parisien amorcé il y a un an par la présentation d'une première étude.

Sujet rapidement esquissé dans le mémoire de formation à la recherche, *la transformation du Champ de Mars* est ici abordée de façon plus approfondie.

Après avoir abordé les différents aspects techniques et administratifs de la Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts de la Ville de Paris sous la troisième République, le présent travail retrace une chronologie précise et détaillée des principaux événements qui ont contribué à la métamorphose urbaine et sociale du plus grand espace libre parisien, dont l'Histoire est profondément encrée dans la mémoire nationale.

Ces recherches sont complétées par deux annexes : des documents d'archives ont été classés chronologiquement afin d'offrir au lecteur un panorama iconographique des différentes étapes historiques du site depuis le dix-huitième siècle jusqu'au milieu du vingtième .

Des photographies personnelles permettent de découvrir le Champ de Mars contemporain. Elles témoignent des transformations opérées tout au long des siècles.

J'espère que ce mémoire apportera un nouvel éclairage sur un aspect méconnu de notre patrimoine.

Alexandre Marchand

Introduction

A l'aube du vingtième siècle, Paris entre dans une ère nouvelle. La capitale se transforme, s'industrialise, se modernise et connaît en parallèle, un énorme accroissement de sa population.

Le développement du capitalisme, de la technique, de la production et des moyens de communication modifie radicalement l'esthétique du paysage urbain. Cet essor de modernité influe directement sur les habitudes et les comportements des parisiens qui doivent dorénavant, s'adapter à un rythme de vie plus trépidant.

En revanche, cet élan industriel et démographique ne va pas de pair avec la création de nouveaux espaces plantés qui doivent répondre aux besoins des habitants.

1870-1900 : absence de vastes espaces libres

Nombreux sont les architectes, urbanistes, paysagistes et médecins à tirer la sonnette d'alarme. Un tissu urbain fortement habité et industrialisé clôt par d'importantes fortifications, n'a jamais eu autant besoin d'oxygène et de salubrité. Des espaces libres de première importance existent déjà tels le bois de Boulogne et le bois de Vincennes, mais ils sont aux portes de la ville. Le Paris moderne ne peut prétendre garantir le bien-être des parisiens sans un développement important de ses espaces verts.

Pour préserver une cité accueillante, il faut comme le préconise le jardinier-paysagiste Jean Claude Nicolas Forestier : « lui donner de nouvelles facilités de circulation et de nouveaux espaces libres »¹. Les principaux acteurs de la réflexion urbaine des années 1900-1930 (Louis Bonnier 1856-1946, Charles Edouard Jeanneret dit Le Corbusier 1887-1965, Nicolas Forestier 1861-1930, Eugène Alfred Hénard 1849-1923) dressent un bilan peu glorieux et assez

¹ *Jean Claude Nicolas Forestier 1861-1930. Du jardin au paysage urbain* (dir. B. Leclerc), Paris, Picard, 1994, p. 141.

pessimiste de l'état socio-spatial de Paris et de sa banlieue naissante. Forestier, Conservateur des parcs et jardins du secteur ouest de la ville, dénonce l'invasion du tissu parisien par de grands corps de bâtiments industriels qui étouffent la ville et dénaturent son paysage : « Les usines, les voies ferrées, les gares de triage [...] ont déjà étendu la main sur la plus grande part des terrains libérés... »². Il ajoute que depuis l'effort admirable d'Eugène Haussmann et d'Adolphe Alphand, « Paris a eu tort [...] de ne pas poursuivre plus avant son système d'embellissement, d'aération, de ne pas prévoir [...] son développement continue... »³. Paul Planat, rédacteur en chef de la revue d'architecture *la Construction moderne*, constate que : « toutes les grandes villes à l'étranger s'évertuent [...] à se créer des promenades [...] nous faisons exactement le contraire [...] Paris est en train de déchoir par sa faute [...] se ranger peu à peu parmi les villes banales et désagréables. »⁴.

L'Architecte de la ville de Paris, Eugène Hénard, soutient cette thèse et affirme que dans l'état actuel des choses « Paris est dans un état d'infériorité flagrante par rapport à bon nombre de grandes villes étrangères et ne possède [...] que les lambeaux qui lui restent des grandes résidences ou créations royales... »⁵.

« Ville banale et désagréable » ; « état d'infériorité flagrante », le constat est formel : la capitale se contente de ses jardins royaux et haussmanniens et ne donne aucune priorité à la création de nouveaux espaces verts répondant à des besoins nouveaux impératifs. De plus, elle est surclassée par de nombreuses villes étrangères comme Londres, Barcelone, Vienne, Boston ou Chicago qui n'hésitent pas à investir des sommes importantes pour leur embellissement.

Comment se fait-il que Paris soit devenue une « forteresse » inhabitable et inadaptée ?

² Jean Claude Nicolas Forestier 1861-1930. *Du jardin au paysage urbain*. Paris, Picard, *op. cit.*, p. 142.

³ *Ibid.*, p. 150.

⁴ Paul Planat, « Les embellissements de Paris », *la Construction moderne*, 27 octobre 1906, p. 37.

⁵ Eugène Hénard, *Etudes sur les transformations de Paris (1903-1909)*, réédition Paris, l'Equerre, 1982. p. 69.

Crise nationale et municipalisme parisien à l'agonie

Depuis la mort de l'Empire sur le champ de Sedan le 2 septembre 1870, la nation évolue dans un climat sociopolitique incertain⁶. En plus d'une instabilité politique chronique, la guerre contre les prussiens a considérablement affaibli les finances du pays qui connaît une crise économique dont la troisième République peine à se relever. Paris, principalement concernée, rencontre de grosses difficultés budgétaires et fait face à une grave crise du logement avec un marché immobilier tendu aussi bien pour les logements ouvriers que pour les immeubles de luxe. Cette situation chaotique se ressent directement dans les actions de services municipaux arrivés à bout de souffle tels que la Voirie, l'Architecture et les Parcs et Plantations.

Ce dernier, qui concerne directement le thème des espaces libres et le sujet de cette étude, croule sous des conflits internes et des réformes cuisantes. Les squares et les grands parcs du second Empire ne sont plus d'actualité. Ayant perdu son autonomie, la section des Promenades doit faire face à des restrictions monétaires sévères, affronter des débats qui « pourrissent » son organisation et affectent son efficacité. Entre 1870 et 1920, le service se consacre à la réalisation de squares microscopiques sans aucun intérêt pour la ventilation urbaine.

La dérive des différents services de la municipalité parisienne est un des principaux facteurs qui expliquerait la persistance d'une ville recluse sur elle-même, qui s'asphyxie. L'idée d'une capitale verte s'ouvrant sur sa banlieue naissante reste à l'état latent.

Afin de concurrencer les autres capitales européennes, Paris doit retrouver un nouveau souffle et baser sa réflexion urbaine sur l'étude des « sciences humaines » en voie de consolidation, comme la géographie et la sociologie. La mise en place d'un instrument optimal est indispensable pour répondre aux dysfonctionnements de la croissance démographique et industrielle. La création

⁶ Lire à ce sujet, l'exposé détaillé de Paul M. Bouju et Henri Dubois intitulé *La troisième République*, Paris, puf, 14^e édition, novembre 2000.

de logements bien répartis et adaptés est une première réponse aux îlots insalubres et à la surpopulation⁷. Dans un deuxième temps, on doit privilégier les espaces libres de première catégorie afin de pourvoir le centre urbain de nouveaux « poumons » verts. Les Expositions universelles qui scandent le dix-neuvième siècle vont apporter une contribution bénéfique à la situation critique que traverse la France. Premièrement, l'apport d'une solution économique en plaçant Paris sur la scène internationale. Deuxièmement, ces événements vont contribuer à valoriser un site qui jusqu'alors échappait à toute conformité urbaine et à des codes sociaux stricts : le Champ de Mars.

Le Champ de Mars : site idéal d'embellissement urbain

Aménagé sur la colline du Gros Caillou, dénué de configurations pérennes, le Champ de Mars demeure le plus grand espace libre situé au centre de la capitale.

Garenne appartenant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, puis terrain maraîcher, le Champ de Mars entre dans l'histoire officielle avec la construction de l'Ecole Militaire (1752-1757) dont il devient une dépendance. Cet immense rectangle de mille mètres de long sur cinq cent mètres de large, marque les limites du faubourg Saint Germain et de la ville, jusqu'à la construction de l'enceinte des fermiers généraux (1784) qui l'inclut à l'intérieur du nouveau périmètre parisien.

Durant les années 1750-1850, le Champ de Mars ressemble à un immense terrain vague, grossièrement aplani, pâle réplique de l'Esplanade des Invalides. C'est un lieu où l'on se rend, par les fêtes et les cérémonies officielles qui s'y tiennent à partir de la période révolutionnaire⁸. Introduit de manière grandiose, le pouvoir y reçoit une légitimité populaire ce qui le lie étroitement à l'Histoire.

⁷ Pour plus d'informations sur ce thème, lire l'ouvrage *Paris Contemporain*, Paris, Parigramme, 2005, article intitulé *air et lumière contre les îlots insalubres*, p. 22-23.

⁸ Fête de la Fédération (juillet 1790) ; Fête pour l'acceptation de la Constitution par Louis XVI (1791) ; Fête de la Liberté (1792) ; Fête pour l'abolition de l'esclavage (1793) ; Fête de la Jeunesse (1794) ; Fête de la Fondation de la République (1801) ; Cérémonie de la remise des Aigles (décembre 1804) ; Fête des drapeaux sous la Restauration (1814) ; Anniversaire de la République (1848).

Champ de manœuvres militaire ou champ hippique⁹, le Champ de Mars s'inscrit dans un espace à prédominance rurale ou l'urbanisation est quasiment absente. Jusqu'au second Empire, il demeure un lieu d'appropriation spontanée, d'usages informels.

Au cours des années 1850/1870, Haussmann affecte de façon plus significative les structures urbaines et les configurations sociales dans l'environnement du Champ de Mars. Sa politique des grands travaux inscrit celui-ci dans une dynamique urbaine. La disparité du développement rive droite-rive gauche/centre-périphérie font que les quartiers contigus du Champ de Mars (Javel, Vaugirard, Grenelle), connaissent un développement industriel important, mais restent lotis de façon très précaire. Malgré ces changements, l'endroit n'en demeure pas moins un espace vacant.

Les années 1870/1905 l'entraînent dans un rythme d'usages contrastés ou la déshérence de l'attente succède au rayonnement des Expositions universelles (1878, 1889, 1900)¹⁰.

Après celle de 1855 qui eu lieu aux Champs Elysées dans le Palais de l'Industrie, le déplacement des expositions au Champ de Mars, semble participer au glissement de la centralité vers la périphérie. Il devient alors, un lieu touristique, ou s'affirme le prestige international de la France. Il devient aussi un espace qui attise les convoitises des spéculateurs. La concentration d'équipements et d'aménagements (parcs-jardins) transforme le site en enjeu urbain et poursuit le processus de valorisation spatiale amorcé sous Haussmann. Le rôle des Expositions universelles s'avèrent cardinal pour le Champ de Mars. Elles le quadrillent dans des lignes de force, des repères (perspective Ecole Militaire/Chaillot, rôle de la Seine, modèle des Champs Elysées), ce qui provoque un modelage de l'espace qui préfigure le schéma d'aménagement à venir.

⁹ « Quand le Champ de Mars était un hippodrome », *Revue de l'habitat français*, 20 décembre 1984, p. 682-683.

¹⁰ Voir a ce sujet le catalogue d'exposition *Les Expositions Universelles* (dir. B. de Andia), Paris, AAVP, 2005.

Etat du Champ de Mars au lendemain de l'Exposition universelle de 1900 : justifications d'une intervention

Jusqu'au début du vingtième siècle, le Champ de Mars conserve son statut de terrain vague, un peu hors la loi urbaine. Ce statut devient problématique pour le Conseil municipal et les habitants des alentours, qui voient dans cette vaste plaine les spectres des cloaques de la ville ancienne. En effet, après la démolition de l'Exposition universelle de 1900, le Champ de Mars « devient le dépotoir alternatif de tous les plâtras et de tous les plâtres de Paris. »¹¹. Nombreux sont les journalistes et membres du Conseil à rapporter l'état plus que lamentable du site qui fut autrefois, le lieu d'intronisation et de consécration des nouveaux pouvoirs politiques.

Dans son article, le journaliste Henry Bidou parle d'un paysage qui est devenu fou : « Le Champ de Mars est devenu fou »¹². Cet incohérent amas de tessons et de bouteilles est comparé à une « ville pillée par des barbares »¹³, à « Pompéi »¹⁴.

Depuis l'Exposition universelle de 1889, de nombreux commerçants riverains se plaignent de cette « savane » qui abrite la délinquance et la marginalité : « Le repère de maraudeurs, de malandrins qui, la nuit venue sortent de leur maquis pour attaquer le passant attardé, ou pour cambrioler son appartement »¹⁵; « la promenade envahie par des individus de moralité douteuse ou des vagabonds, ou il est impossible à une famille honnête de trouver sa place »¹⁶.

Ce type de plaintes à répétition fixe dans l'opinion publique, l'image noire du lieu dangereux, malsain.

¹¹ G. Hanotaux, « Le Paris Nouveau », *Le Journal*, août 1903.

¹² Henry Bidou, « Au jour le jour : Les effets du soleil et de M. Bouvard », *Le Journal des Débats*, 14 juillet 1903.

¹³ Henry Bidou, « Au jour le jour : Les effets du soleil et de M. Bouvard », *Le Journal des Débats*, art. cit.

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ A. de St Albin, *Le Figaro*, 19 décembre 1890.

¹⁶ A. de St Albin, *Le Figaro*, art. cit.

Les lendemains de fête donnent à voir du Champ de Mars un spectacle lamentable de vieux débris, « un Champ de Mars abandonné, ouvert à tous les vents préjudiciable aux habitants de l'arrondissement et humiliant pour la capitale »¹⁷.

Ces quelques extraits d'articles dénoncent un terrain instable, dangereux qui fait obstacle au mouvement et qui stagne dans l'inertie foncière.

La Ville qui récupère progressivement la propriété du Champ de Mars, postule à sa valorisation ainsi qu'à celle des quartiers contigus. Après un premier projet abandonné de lotissement total du Champ de Mars pour assurer la communication entre les septième et quinzième arrondissements (décembre 1879), le Conseil municipal opte pour un aménagement qui associe parc et lotissement. Au vu de la situation budgétaire plus que serrée de la Ville en cette extrême fin de dix-neuvième siècle, le financement du futur parc va puiser ses fonds dans la vente de terrains qui vont être destinés au lotissement.

Quel projet va t-on retenir pour le futur aménagement du Champ de Mars ?

Quelles vont être les différentes étapes techniques et administratives de cette vaste opération d'embellissement ?

Qui sont les principaux acteurs de cet immense chantier ?

Avant d'annoncer le plan de travail de cette étude, il faut énoncer les principaux ouvrages qui ont été utilisés pour la réalisation de ce mémoire.

Cette bibliographie n'est pas exhaustive car le sujet en question n'a presque pas été traité. Malgré cela, certains livres méritent d'être mentionnés.

L'ouvrage qui fut le plus exploité est une étude non publiée, réalisée par madame Sevin et madame Tanter de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales intitulée : *Une Opération d'Embellissement au temps du municipalisme : l'Aménagement du Champ de Mars. 1870-1904*. Rédigé en juillet 1982, ce travail d'une centaine de pages s'intéresse particulièrement à la politique municipale parisienne entre la désaffectation (1878) et l'adoption des dispositions définitives d'aménagement du Champ de Mars (1904). Elle offre tout de même un panorama historique détaillé du site, une fine étude

¹⁷ A. de St Albin, *Le Figaro*, 29 décembre 1890.

sociologique du quinzième arrondissement et un exposé très intéressant sur les négociations tumultueuses entre la Ville et l'Etat à propos de l'acquisition définitive de la propriété du Champ de Mars. La seconde source écrite, qui a aidé à la compréhension du sujet, s'intitule : *L'Ecole Militaire et l'axe Breteuil-Trocadéro* publié par l'Action Artistique de la Ville de Paris en 2002. Ce catalogue d'exposition dirigé par Madame Béatrice de Andia, consacre un chapitre au Champ de Mars. Cette partie richement illustrée, propose du point de vue historique et paysager, une présentation générale des mutations architecturales et paysagères qui ont ponctué le site depuis les premières Expositions universelles jusqu'à nos jours. Le troisième ouvrage consulté a pour titre *Paris Contemporain*. Publié en 2005 par M. Simon Texier dans la collection Parigramme, l'ouvrage arbore les métamorphoses urbaines de la ville de Paris et son évolution historique depuis Haussmann jusqu'à notre époque. Enrichi de nombreuses illustrations, l'auteur consacre un article au lotissement et au parc du Champ de Mars. Deux ouvrages plus généraux et moins importants ont apporté des informations complémentaires ; ils méritent tout de même d'être énoncer dans ce travail : Le premier, rédigé par Jean Colson et Marie Christine Lauroa aux éditions Lervas s'intitule : *Dictionnaire des monuments de Paris*. Il fut publié en 1992. Le second, dirigé par Brigitte Gournay, Colette Lamy-Lassale et Diane Baude pour la Société d'Histoire et d'Archéologie du VII^e arrondissement s'intitule : *Vie et Histoire du VII^e arrondissement*.

Cette bibliographie accompagnée par des recherches soutenues et régulières dans différents centres de recherches, m'ont permis d'établir le plan de travail suivant :

Ce mémoire est divisé en trois grandes périodes chronologiques : 1880-1904, 1905-1914, et 1923-1929.

Chacune de ces parties rend compte des métamorphoses urbaines et sociales de cet espace libre en s'appuyant sur des moments décisifs, des actions importantes qui ont joué un rôle capital dans l'avancement et la construction de ce chantier.

La première tranche chronologique de cette étude porte sur les longues négociations administratives qui ont mis en position d'affrontement la Ville de Paris et le Gouvernement. Elle offre un éventail détaillé de toutes les propositions d'aménagement déposées sur le bureau du Conseil municipal au début du vingtième siècle.

La période qui regroupe les années précédant la Grande Guerre, montre les différentes étapes qui ont modelé le Champ de Mars en beau quartier de la rive gauche. Elle rappelle les illustres personnages qui ont contribué à faire de l'ancien terrain vague une nouvelle place esthétique du Paris à la mode.

Les années vingt témoignent de la difficile reprise du chantier après le long passage de la guerre, mais elles voient enfin son aboutissement après de nombreuses remises en question.

failles de ce projet. Elle permet également de mettre en exergue d'autres propositions émanant de Maurice Spronck (Conseiller municipal au Gros Caillou) et Eugène-Alfred Hénard (Architecte à la Ville de Paris), partisans chacun d'une réalisation en totale opposition de celle projetée.

Chapitre I

L'interminable appropriation du Champ de Mars par la Ville

L'appropriation des terrains du Champ de Mars par la Ville de Paris fut longue et laborieuse. Sur une période de vingt cinq ans, à l'intérieur d'un jeu complexe de procédures administratives, la Ville se débarrasse peu à peu des servitudes et des obligations imposées par l'Etat, ancien propriétaire de la totalité de cet espace. Les grands travaux du second Empire et les Expositions universelles ont contribué à rattacher le Champ de Mars à une dynamique centrale. Par conséquent, les terrains sont associés progressivement à une rente potentielle, à un pôle d'enjeu foncier. De ce fait, les rapports Ville/Etat virent très vite à la confrontation. Des rapports de force s'instaurent entre les différents participants (parlementaires, conseillers municipaux, représentants de la préfecture, certaines administrations de l'Etat : celle du Domaine, le Ministère de la Guerre, le Ministère de l'Agriculture et du Commerce, le Ministère des Finances), qui revendiquent chacun un « morceau » du Champ de Mars.

L'Etat n'a pas l'intention de laisser filer aussi facilement cet espace de quarante quatre hectares, le seul, important, qui reste encore libre au centre de Paris et qui est reconnu d'utilité publique. De 1752 à 1870, les troupes militaires françaises utilisent le Champ de Mars comme champ de manœuvres pour les exercices de ses officiers¹. A partir de 1870, les grandes manœuvres se font en province, au polygone de Vincennes et à Longchamp. L'Ecole Militaire devient une école théorique de guerre mais conserve une certaine légitimité sur le site pour l'exercice occasionnel de ses troupes. Le Ministère de l'Agriculture occupe fréquemment la vaste Galerie des Machines située devant la façade de Jacques-Ange Gabriel pour son concours agricole annuel et pour d'autres concours comme celui des animaux reproducteurs. Ce cabinet voit d'un mauvais œil le projet d'aménagement et d'embellissement de la Ville car il va devoir chercher, au centre de Paris, un nouveau lieu d'exposition pour ses concours. Le Ministère des Finances ne tient pas non plus à faire la part belle aux autorités municipales car

¹ Voir l'ouvrage de Jules Riollot et Robert Laulan, *Le Champ de Mars avant la Révolution*, Société d'Histoire et d'Archéologie des VII^e et XV^e arrondissements de Paris, 1936.

il sait pertinemment que la vente des terrains du Champ de Mars pourrait être une opération très lucrative pour remplir sans effort les caisses de l'Etat.

En définitive, l'affaire démarre sous les plus mauvais auspices, car les enjeux sont décisifs. Les différents partis se déchirent pour défendre leurs intérêts et faire triompher leurs idées.

Entre 1880 et 1902, par l'intermédiaire de la préfecture, trois conventions vont être signées pour mettre un terme à l'attribution définitive de la propriété du Champ de Mars.

Décembre 1880: une convention à sens unique

Le facteur foncier sous tend les discussions préparatoires à la première convention (1879-1880). Dans ces premières tractations, l'Etat suggère à la Ville une première conciliation à l'amiable². La Ville s'accorde, en échange de la propriété du parc de l'Exposition de 1878 (actuels jardins de la Tour Eiffel ; quatre hectares entre le quai Branly et l'avenue Gustave Eiffel) à renoncer à une valeur équivalente de terrains communaux (terrains de trois hectares le long des avenues de Suffren et de la Bourdonnais, ceux du garde-meuble et du dépôt des marbres dans l'Ile des Cygnes). De plus, pour obtenir la pleine propriété des anciens jardins du Champ de Mars, l'Etat impose à la Ville des servitudes d'usage qui se traduisent par l'aménagement et l'entretien à ses frais, d'un nouveau parc.

Pour la cinquième commission, Architecture et Beaux-Arts, ce premier traité est une belle escroquerie qui ne profite qu'aux administrations gouvernementales³.

Entre août et décembre 1879, le Président de la Commission Eugène Viollet-Le-Duc(1814-1879) et un membre de la commission du nom de Forest s'insurgent contre cette négociation en rédigeant deux rapports. Ces deux textes dénoncent les termes frauduleux de cette échange au nom des intérêts de la Ville. Les terrains communaux cédés à l'Etat ont une valeur vénale indiscutable qui peuvent rapporter des sommes importantes à leur propriétaire. Les deux bandes bordant les avenues de Suffren et de la Bourdonnais constituent des terrains en façade sur des voies publiques. L'Etat qui ne possédait jusque là que des terrains de fond (le Champ de Mars-jardins de la Tour Eiffel), aurait l'opportunité de les valoriser en les transformant en terrains de façade. Cette opération aurait pour effet d'augmenter considérablement le prix de vente de ceux-ci. Pour l'Ile des Cygnes, la Ville qui possède les terrains depuis 1878, pourrait

² A. Sevin et A. Tanter, *Une opération d'embellissement au temps du municipalisme*, Paris, juillet 1982, E.H.E.S.S., p. 25 bis.

³ *Ibid.*, p. 37-39.

les lotir et les vendre à leur juste valeur (Le rapport Viollet-Le-Duc estime le produit des ventes à 1,6 millions).

Dans ce cas précis, quel est le principal intérêt de ce début d'appropriation du Champ de Mars par la Ville ? Il n'y a rien de bon pour elle dans cette première négociation. Si elle accepte les conditions de ce marché, elle doit se soumettre aux servitudes imposées par l'Etat en aménageant sur ses propres deniers un nouveau parc qui ne rapporterait des bénéfices qu'au Gouvernement car les terrains cédés comme ceux cités le long des avenues de Suffren et de la Bourdonnais, donneraient directement sur le futur parc en question ce qui les valoriserait à moindre coût. L'Etat qui aurait bien calculé son plan, pourrait réaliser des plus values extrêmement juteuses sur le dos de la Ville.

Dans cette première convention, il est impossible de parler de négociations mais plutôt de fourberie. La manipulation foncière du Gouvernement équivaut à puiser vilement de l'argent dans les caisses de la Ville. Les conseillers municipaux refusent catégoriquement cette première convention et optent dans leurs discussions, pour l'obtention du Champ de Mars dans sa pleine propriété⁴. Même si les conseillers ne trouvent pas encore totalement l'écho de leurs revendications, le processus d'appropriation du Champ de Mars par la Ville va être accéléré par la seconde Convention signée en Juillet 1890.

Juillet 1890 : la Ville, propriétaire asservi

Dans la suite des tractations qui oppose la Ville à l'Etat, cette convention signée peu de temps après la fastueuse Exposition universelle de 1889, accélère nettement le processus d'appropriation.

En effet, la Ville obtient les quarante hectares restant du Champ de Mars avec les principaux monuments de l'Exposition de 1889. En contrepartie, elle doit respecter certaines servitudes d'aménagement liées à l'entretien des jardins occupant tout le site de l'ancien champ de manœuvres ainsi, qu'au maintien de certains bâtiments. Cette servitude est associée au droit d'usage gratuit par l'Etat pour une éventuelle exposition⁵.

La Ville doit aussi compenser l'abandon de l'emprise militaire sur le Champ de Mars. Pour cela, elle doit organiser un terrain d'exercices de soixante trois hectares près du village d'Issy-les-Moulineaux et céder à l'Etat une partie du bois de Vincennes pour la nouvelle caserne de

⁴ *Ibid.*, p. 39.

⁵ *Extrait du procès verbal de la séance du jeudi 11 juin 1903*, Commission du Vieux Paris, 16 juin 1903, BHVP, 91 843.

cavalerie enfin, mettre en état les rues reliant l'Ecole Militaire et la caserne Duplex au nouveau champ de manœuvres⁶.

Après l'Exposition universelle de 1900, M. le Préfet Justin de Selves qui assure un rôle d'agent de liaison, conciliateur entre le Gouvernement et le Conseil municipal, pense qu'il y a mieux à faire que d'accepter purement et simplement les conditions citées précédemment et que dans l'intérêt de Paris, d'autres combinaisons peuvent être étudiées. Dans son mémoire préfectoral (1902), il propose au Gouvernement de libérer le Champ de Mars des servitudes antérieures en demandant l'autorisation d'en aliéner une partie. Il s'engage à en affecter le produit dans l'établissement d'un parc et à embellir l'ensemble de l'emplacement de la dernière Exposition universelle (Esplanade des Invalides, rives de la Seine et Champs Elysées)⁷.

Les négociations longues et difficiles des parties contractantes vont enfin pouvoir aboutir à l'approbation de la troisième et dernière convention signée au début de l'année 1902 qui transfère définitivement la propriété de l'ancien terrain vague à la Ville de Paris.

Janvier 1902 : la pleine propriété

L'ultime convention accorde enfin la pleine propriété du Champ de Mars à la Ville. Les conseillers municipaux présents lors de la Convention de 1880, obtiennent après plus de deux décennies, gain de cause. Toutes les servitudes antérieures sont levées (maintien de bâtiments, usage gratuit au bénéfice de l'Etat). La Ville est autorisée à aliéner des terrains en bordure des avenues de Suffren et de la Bourdonnais sur une largeur minima de cinquante mètres. Une loi du 9 décembre 1902 introduit une aliénation maximum de cent dix mètres de largeur. Ces bandes de terrains situées de part et d'autre du Champ de Mars vont être pourvues de beaux lotissements. Cette libération des servitudes s'assortit de conditions d'aménagement, notamment celle d'un parc central⁸.

Par ailleurs, la convention établit le montage financier de l'opération. Le produit de ces aliénations doit pourvoir, jusqu'à concurrence des dix premiers millions revenant intégralement à la Ville, aux travaux de viabilité du lotissement, aux compositions du parc

⁶ *Une opération d'embellissement au temps du municipalisme*, E.H.E.S.S., *op. cit.*, p. 32.

⁷ *Extrait du procès verbal de la séance du jeudi 11 juin 1903. Idem.*

⁸ *Rapport au nom de la 3^e Commission sur l'aménagement et l'embellissement du Champ de Mars et les travaux à exécuter dans le périmètre de l'Exposition de 1900 présenté par M. Ad. Chérioux*, Conseil Municipal de Paris, 27 novembre 1903, p. 13-17.

central, à des travaux d'embellissement dans le périmètre de l'Exposition de 1900. Au delà de ces dix millions, deux reviennent à l'Etat pour la construction de locaux destinés aux expositions agricoles. Si le produit de ces ventes excède les douze millions, la Ville et l'Etat se partagent équitablement les bénéfices.

De plus, l'Etat concède à la Ville de Paris le droit de démolir la Galerie des Machines, vaste hall d'exposition situé devant la façade de l'Ecole de Guerre qui accueille depuis 1889 tout type de représentation et d'événement⁹.

Du début jusqu'à la fin des négociations, l'Etat essaye par tous les moyens de garder une mainmise sur son ancienne propriété en asservissant à tour de bras la Ville qui ne peut donner un vrai départ à ses projets d'aménagement et d'embellissement pour le Champ de Mars.

Le Gouvernement se conduit en propriétaire soucieux de ses propres intérêts. Il monnaie la levée de son droit d'usage et les conditions d'aliénation des terrains le long des deux avenues. En effet, pourquoi l'Etat a-t-il autorisé la Ville à aliéner les terrains sur une largeur de cent dix mètres ? Tout simplement parce qu'il sait que ces terrains ont une valeur vénale indéniable. Si le montant des ventes dépasse les douze millions, il empochera avec le consentement de la Ville, de très beaux dividendes. Même si la Convention de 1902 définit clairement le rôle et le statut de la Ville par rapport au Champ de Mars, l'Etat joue ses derniers atouts pour obtenir une part du « gâteau ».

Quoi qu'il en soit, l'aménagement et l'embellissement tant attendu par l'opinion publique peut enfin démarrer.

Lors de l'Exposition universelle de 1889, Adolphe Alphand, principal bras droit du préfet Haussmann, avait déjà esquissé les prémices d'un aménagement durable (Parc avec Palais d'Exposition, infrastructures sportives...). Les dispositions tracées par Alphand avaient le mérite de modeler le Champ de Mars autour de la formule du lieu public, de l'attraction¹⁰. En 1902, c'est Joseph Bouvard, Architecte aux Expositions universelles de 1878, 1889, 1900, ayant fait carrière dans le giron d'Alphand, qui obtient le monopole de la transformation du terrain vague. Responsable d'une direction de la préfecture (Architecture-Promenade-Voirie et Plan de Paris), Bouvard réalise le premier plan d'aménagement du nouveau Champ de Mars.

Quelle orientation l'administration préfectorale va-t-elle donner à ce projet ?

⁹ E. Hénard, *Etudes sur les transformations de Paris (1903-1909)*, réédition Paris, l'Equerre, 1982. Voir fascicule n°4, *op. cit.*, p. 102-105.

¹⁰ Pour plus de détails : *Une opération d'embellissement au temps du municipalisme, op. cit.*, p. 30.

Est-ce que ce programme urbanistique va suivre les schémas politiques et fonciers des grands chantiers de la période haussmannienne, ou bien va-t-on tenter d'introduire un nouveau type d'aménagement architectural et paysager ?

Dans tous les cas, le projet est publié et distribué à tous les conseillers ainsi qu'à de nombreuses commissions. Malgré les éloges des deux concepteurs, le projet est repoussé par le Conseil municipal et par le Parlement qui refusent tous deux la perspective d'un lotissement maximum. Certains architectes comme Eugène Hénard n'arrive pas à croire que l'on veuille « brocanter » de la sorte le seul et unique grand espace libre qui subsiste encore en plein cœur de Paris : « une superbe place publique comme le Champ de Mars [...] est une des beautés de la Capitale »² ; « pour l'entrepreneur de maçonnerie, le beau, c'est de construire à tour de bras, c'est de boucher tout ce que l'on peut boucher avec des immeubles de cinq étages. »³. Heureusement si l'on peut dire, le Parlement impose aux aliénations la limite de cent dix mètres maxima.

Malgré ces aliénations qui sont tout de même conséquentes car rappelons le, même si le Champ de Mars est le plus grand de nos espaces libres intra-muros, il ne fait que quarante quatre hectares ce qui n'est pas énorme comparé à des espaces verts tels que Hyde Park (240 hectares) ou Battersea Park (80 hectares) situés en plein cœur de la métropole londonienne. Joseph Bouvard va t'il réussir à faire de cet aménagement, « une œuvre considérable qui laissera son empreinte dans l'histoire »⁴ ?

Les divergences des commissions

Avant de dessiner les premiers plans de cet aménagement d'envergure, l'instance préfectorale consulte entre 1902 et 1903, la Commission du Vieux Paris et le Comité technique de la Préfecture de la Seine. Composés en majorité de fonctionnaires professionnels (surtout architectes) ayant un niveau élevé de responsabilité, d'hommes de l'art appartenant à des institutions conservatrices dotées d'un fort degré de reconnaissance sociale (Institut, Académie Française, Académie des Beaux-Arts), ils cautionnent les compétences et la pertinence générale du projet Bouvard. La Direction de l'Architecture sollicite les points de vue de ces hommes éclairés sur les dispositions pratiques et esthétiques à adopter pour le Champ de Mars.

Bien que M. le Préfet estime que « deux avis valent mieux qu'un », les documents révèlent que les deux conseils ont des avis diamétralement opposés sur les points les plus importants

² E. Hénard, *op. cit.*, p. 101.

³ *Ibidem.*

⁴ A. Tanter et A. Sevin, *op. cit.*, p. 56.

de cet aménagement⁵. Après avoir passé plus de vingt ans à négocier féroce­ment les droits de propriété du Champ de Mars, alors que l'on a plus de contraintes pour amorcer franchement le projet tant attendu par les riverains, on donne à nouveau un coup d'arrêt brusque et inattendu au programme.

Par exemple, la Commission du Vieux Paris qui intervient en qualité de Commission du « Paris actuel » et du « Paris futur » dans une de ses décisions, exprime le vœu que la Tour Eiffel soit démolie. Le Comité technique, au contraire, admet la conservation de la tour.

Pour ce qui regarde les voies diagonales et transversales que Bouvard veut instaurer, selon la Commission du Vieux Paris, elles doivent rester des voies de jardin et souhaite « qu'un caractère monumental en harmonie avec le style de l'Ecole Militaire, soit donné aux deux groupes de bâtiments qui feront face à ce monument »⁶. Le Comité technique admet sans restriction les rues transversales et les rues diagonales d'une part, et sur le second point, il indique que les constructions doivent être faites selon une ordonnance régulière.

On constate ici, que les deux conseils ne sont pas du tout sur la même longueur d'onde ce qui freine considérablement les desseins de l'administration. Pour que tout le monde soit d'accord, il faudrait recommencer des débats interminables, faire de nouvelles études, peser le pour et le contre de chaque idée nouvelle. Toutes ces réunions retarderaient encore et encore l'aménagement du Champ de Mars et finiraient par agacer de plus belle l'opinion publique qui commence à perdre patience : « Les riverains du Champ de Mars sont las de réclamer une solution ; rien que pour cette raison, je demanderais une décision immédiate. »⁷. Adolphe Chérioux rapporte en novembre 1903 : « Il est temps d'en finir [...] il n'est pas possible de laisser plus longtemps le Champ de Mars dans son état actuel. »⁸.

Une phrase résume parfaitement l'utilité d'avoir consulté ces deux conseils : « nous sommes tout aussi avancés que si l'on n'en avait consulté aucun. »⁹.

Après ces tâtonnements, l'administration décide d'accélérer la cadence en décidant, par anticipation sur les premiers fonds à provenir de l'aliénation des terrains, d'ouvrir un crédit de un million à titre de provision pour l'exécution immédiate des travaux dont l'urgence s'impose dans le périmètre de l'Exposition de 1900. Par un deuxième projet de délibération,

⁵ *Rapport au nom de la 3^e Commission, 27 novembre 1903, rap. cit., p. 3.*

⁶ *Ibidem.*

⁷ Procès verbal du 18 décembre 1903, *transformations en jardins du Champ de Mars*, discussions au Conseil Municipal, 1903, BHVP, 117 746.

⁸ *Ibidem.*

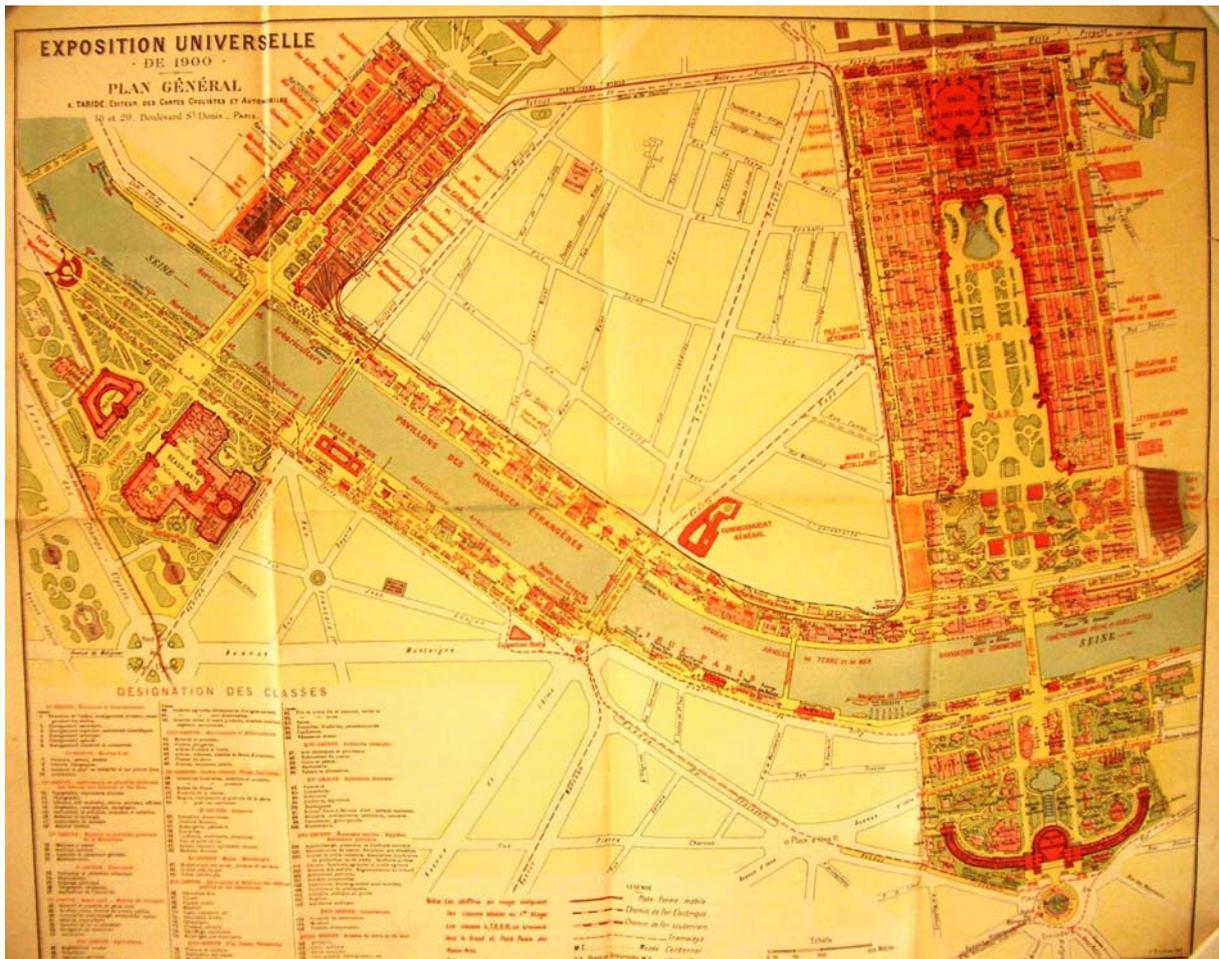
⁹ *Rapport au nom de la 3^e Commission, 27 novembre 1903. Ibidem.*

elle proposait enfin, d'approuver le programme des travaux d'aménagement et d'embellissement du Champ de Mars.

Comment Joseph Bouvard va-t-il organiser son projet de réfection du Champ de Mars ?

Sur quels aspects techniques et pratiques va-t-il davantage insister ?

Les « Champs Elysées de la rive gauche »



Plan général de l'Exposition universelle de 1900. (Archives de Paris).

Ce qui prime au premier abord dans le programme de l'administration préfectorale, c'est la volonté de faire acte, de marquer d'une pierre blanche l'histoire de l'urbanisme parisien. Selon les mots de Bouvard, aucun chantier d'envergure comme le réaménagement du Champ de Mars, n'a été fait depuis les grands travaux d'Hausmann¹⁰. Cet aménagement s'inscrit dans un véritable plan d'urbanisme qui réunit les espaces inclus dans le périmètre de

¹⁰A. Tanter et A. Sevin, *op. cit.*, p. 63.

l'Exposition de 1900. Le Champ de Mars rentre dans une conception unitaire des paysages rive droite/rive gauche.

En effet, Il faut dans un premier temps, donner une homogénéité urbaine à l'ensemble de ces espaces.

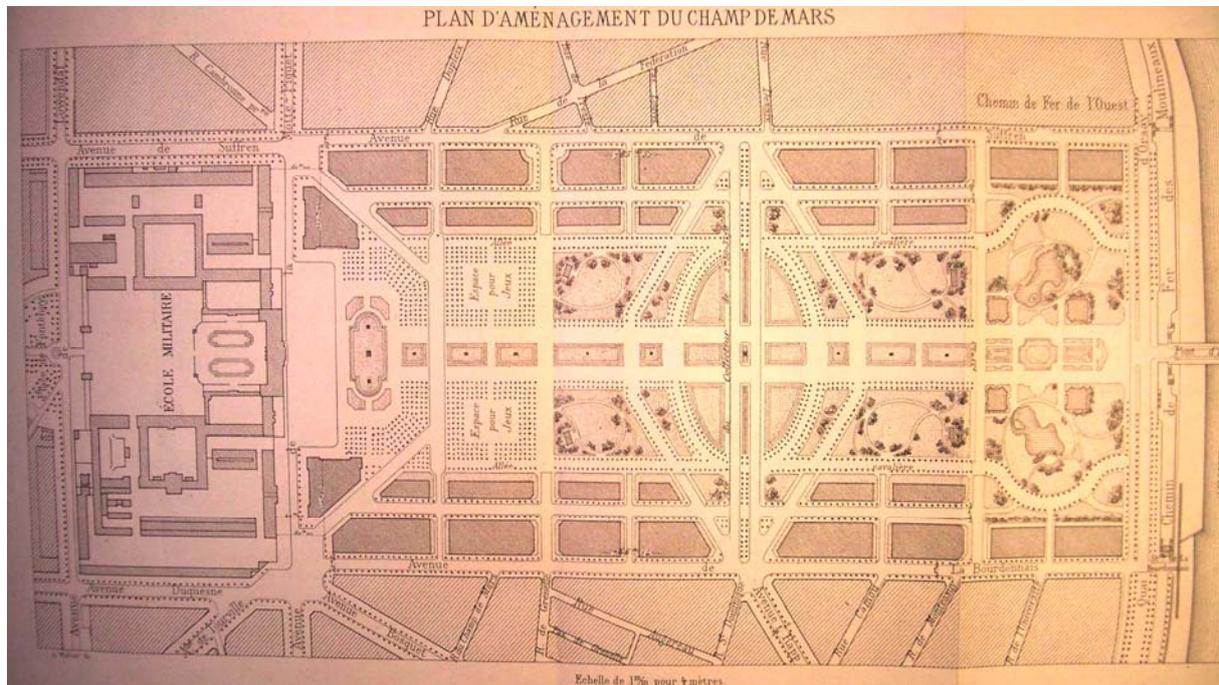
Par exemple, le pont d'Iéna conservé dans sa largeur et embelli, doit concourir « à la meilleure association possible du Trocadéro avec le parc et les nouvelles créations de la rive gauche »¹¹. L'administration désire ménager une longue perspective intégrant le Trocadéro. Cette entreprise aurait pour principal objectif de vanter l'effet pittoresque de deux parcs dans le prolongement l'un de l'autre, de part et d'autre de la Seine. On aborde la question d'un éventuel raccordement avec les Invalides. On pense résoudre ce problème par une jonction utilisant une zone de verdure le long de la tranchée du chemin de fer du quai d'Orsay. La transformation des berges de la Seine laissées dans un état précaire depuis plusieurs années interpelle l'administration. Bouvard propose « quelque chose se rapprochant du Cours la Reine, plantations et gazonnements, en somme une zone de verdure et de massifs d'arbres »¹². Après avoir résolu ces travaux connexes au Champ de Mars, on peut envisager avec plus de sérénité un aménagement définitif. Inclus désormais dans un plan unitaire rive droite/rive gauche, il s'agit pour Bouvard et son équipe de parfaire une disposition symétrique des Champs Elysées de part et d'autre de la Seine en aménageant de façon prestigieuse le Champ de Mars et l'axe Ecole Militaire/Trocadéro. Par une réalisation qui prétend laisser son empreinte dans l'histoire de Paris, Bouvard veut rivaliser avec la célèbre promenade.

Comment définit-il ses « Champs Elysées de la rive gauche » ?

¹¹ *Ibid.*, p. 58.

¹² *Ibidem.*

1/ Le parc : une création ambitieuse



Plan de Joseph Bouvard pour l'administration préfectorale, 1902-1903.
(Ville de Paris/BHVP).

Joseph Bouvard et ses services proposent l'aménagement de la partie centrale du Champ de Mars en jardin à la française, de façon à laisser la vue dégagée sur l'École Militaire, tandis que les côtés latéraux pourraient être dessinés et plantés d'après le système dit à l'anglaise, pour y augmenter l'ombre et la lumière¹³.

Le projet de Bouvard fait appel à un héritage paysager des plus prestigieux. Il a l'intention de recréer au centre de Paris un immense parc qui réunit d'une part, le style français des jardins classiques du dix-septième siècle et le jardin à l'anglaise dit « jardin paysager » qui se diffuse dans toute l'Europe au dix-huitième siècle.

Bouvard se situe entre le jardinier-paysagiste André le Nôtre, concepteur et dessinateur des jardins de Vaux-le-Vicomte et de Versailles et les grands jardiniers anglais tels que Gertrude Jekyll et William Robinson qui ont fortement influencé et inspiré l'esthétique du jardin paysager¹⁴.

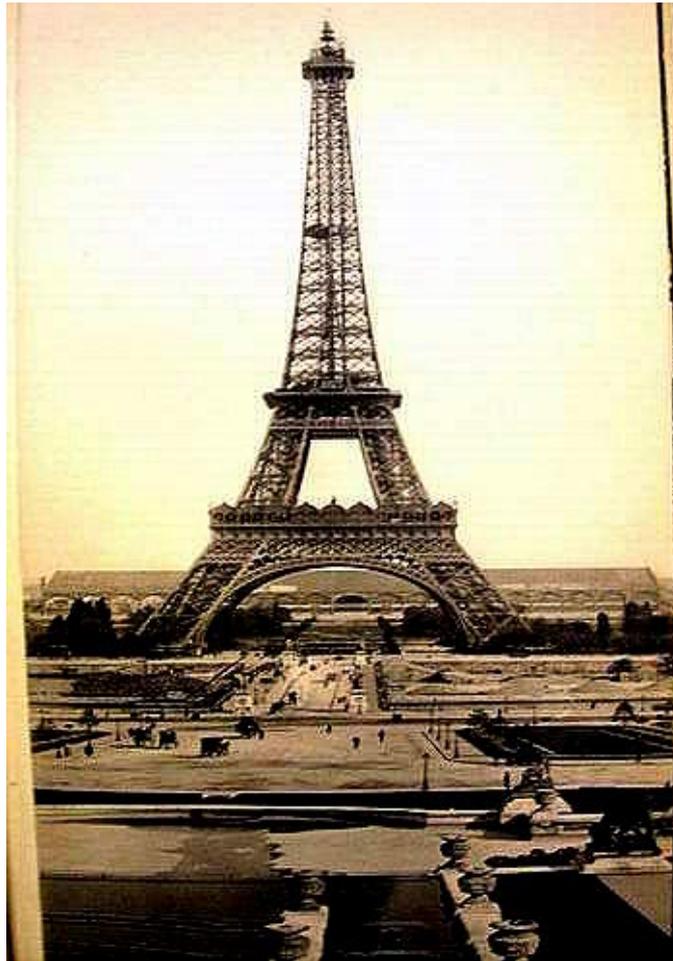
¹³ *Ibid.*, p. 59.

¹⁴ Si l'histoire des parcs et jardins vous intéresse, lire le petit ouvrage de Claude Wenzler *Architecture du jardin*, Rennes, Editions Ouest-France, 2003.

Il a le désir de concilier dans ce même espace, le pittoresque des créations paysagères anglaises, la géométrie et les longues perspectives des jardins classiques français, et de mettre en construction un certain nombre de voies de circulation qui répondent à l'avènement de la modernité incarnée par l'automobile. L'argument récurrent qui fait l'unanimité des commissions, porte sur la communication qu'il faut établir entre les deux arrondissements environnants du Champ de Mars : Le septième et le quinzième arrondissement. En effet, les riverains en ont plus qu'assez de devoir traverser un champ de boue insalubre et dangereux pour aller d'un quartier à l'autre. Le Champ de Mars est une énorme tranchée qui creuse Paris et isole ses habitants. Le Directeur des Promenades et de l'Architecture fait remarquer que « si on examine le plan général de cette partie de Paris, on est tout d'abord frappé par la nécessité qui s'impose de ménager à travers le Champ de Mars, des communications entre les 7^e et 15^e arrondissements, non seulement dans le sens transversal entre les avenues de la Bourdonnais et de Suffren, mais aussi en diagonale, notamment en prolongement de l'avenue Rapp d'un côté, de la rue de Cambronne de l'autre »¹⁵. De son avis, il faut multiplier les voies de communication et aménager des allées pour les promeneurs afin de mieux répondre aux besoins de viabilité et de déplacement des parisiens.

Pour ce qui occupe la conception du parc, Bouvard tient absolument à ménager une perspective reliant l'Ecole Militaire et le Palais du Trocadéro tout en enjambant la Seine. C'est pour cette raison qu'il a fait le choix de dessiner la partie centrale en jardin à la française. Le seul inconvénient qui vient brouiller un peu les desseins de l'administration réside dans la présence des principaux monuments de l'Exposition de 1889 (La Tour Eiffel, la Galerie des Machines) qui bouchent considérablement la perspective rive droite/rive gauche.

¹⁵ A. Tanter et A. Sevin, *op. cit.*, p. 59.



La perspective Trocadéro/Champ de Mars, 1904.
(Ville de Paris/BAVP).

Pour la Galerie des Machines, ça n'est pas un réel problème car la Convention de 1902 à autoriser la Ville à détruire le vaste Palais d'exposition. Pour la Tour Eiffel, les avis sont beaucoup plus partagés. Bouvard bute sur ce problème ; il dénote que : « l'énorme enjambée de la tour, coupe la longue perspective qu'on pourrait avoir jusqu'à l'Ecole... »¹⁶ ; « l'effet à obtenir de la jonction du Champ de Mars avec le Palais du Trocadéro en un ensemble gigantesque, se trouve manqué. »¹⁷. Finalement, les arguments d'ordre économique (attrait touristique) iront en faveur de l'œuvre métallique de Gustave Alexandre Eiffel.

L'administration préfectorale veut faire de cette partie de Paris, une œuvre d'une très grande originalité qui mêle adroitement des jardins qui reflètent la géométrie et la raison du dix-septième siècle en dégagant l'espace par une vaste perspective, et des jardins plus

¹⁶ J. Bouvard. Conseil Municipal, 15 décembre 1903.

¹⁷ *Ibidem*.

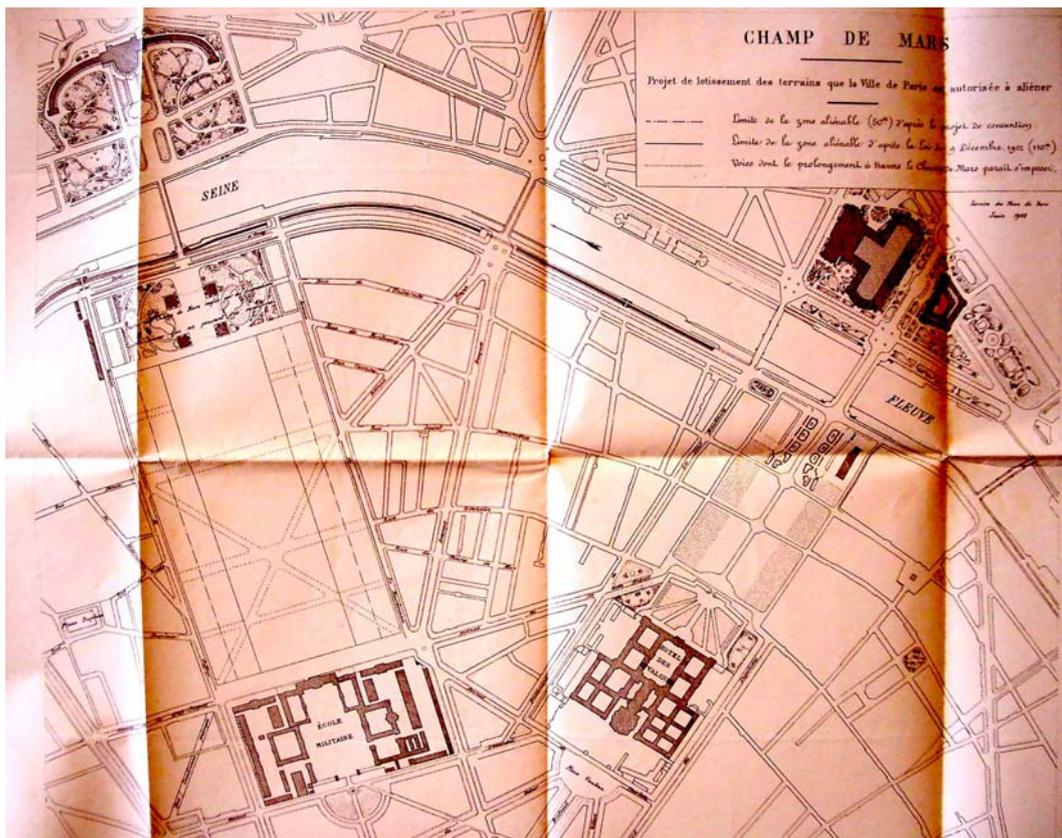
intimes évoquant la campagne et la prédominance d'une nature belle et fleurie. En même temps, celle-ci n'oublie pas d'être en accord avec les besoins modernes de son époque en facilitant la communication des quartiers périphériques. Le principal objectif est de réunir la rive gauche à la rive droite en créant un site unique de part sa conception nouvelle qui allie esthétique et fonctionnalité.

Bien que Bouvard tâtonne pour ce qui regarde l'aliénation des terrains à lotir le long du Champ de Mars: « L'administration hésite à étendre jusqu'au maximum prévu par la loi [...] et penche pour un moyen terme »¹⁸, il décide finalement, d'aliéner les cent dix mètres prévus de part et d'autre des jardins à aménager.

Comment va t'il lotir le Champ de Mars ?

Quels types de constructions va t'il retenir pour valoriser le parc ?

2/ Le lotissement : primauté de l'enjeu foncier



Projet de lotissement de terrains que la Ville de Paris est autorisée à aliéner, 10 juin 1903.
(Archives de Paris)

¹⁸ Rapport au nom de la 3^e Commission, 27 novembre 1903, *rap. cit.*, p. 4.

Pour accompagner des jardins majestueux, Bouvard choisit un lotissement à la hauteur de son projet, c'est à dire luxueux et élégant en parfaite harmonie avec celui du Trocadéro. Tel qu'il se présente dans les plans de l'administration, celui-ci se décompose en deux rangées de bâtiments, l'une composée d'immeubles de rapports donnerait directement sur les avenues de Suffren ou de la Bourdonnais, l'autre pourvue d'hôtels particuliers donnerait directement sur le parc.

A l'origine du projet, on était pas sûr des formes à donner aux constructions donnant sur le parc. Certains membres des différents conseils penchaient pour un ensemble grandiose d'une orientation architecturale symétrique, œuvre à consonance néo-classique. Les ensembles harmonieux des dix-septième et dix-huitième siècles (Place des Vosges, Place Vendôme, Palais Royal...) livrent des modèles immédiats. L'idée d'une conception unique pouvant seule créer une œuvre grandiose fut refusée en masse par la Commission du Vieux Paris et par le Comité technique de la Préfecture.

On retient finalement l'idée d'une ceinture de petits hôtels se terminant en terrasses et dont les jardins se raccorderaient au parc central. Bien qu'ils soient soumis à des règles architecturales strictes, l'ensemble laisserait néanmoins, une liberté créatrice aux constructeurs. Seules les réalisations face à l'Ecole militaire seraient soumises à un caractère régulier et monumental. Deux arguments majeurs imposent ce deuxième choix : d'une part, une considération esthétique d'autre part, une considération sociale.

« Certaines personnes penchent pour des règles d'architecture déterminées d'avance [...]le principe en est défendable quand il s'agit d'une place publique de forme régulière, il ne s'impose pas de la même façon dans un parc ou le pittoresque peut s'allier à la verdure[...]un ensemble trop rigoureux et trop symétrique ne serait pas d'un effet heureux ... »¹⁹. L'administration ne pense pas vendre aussi bien les terrains si ils sont occupés par une architecture ennuyeuse et banale. Par contre, la création de grandes compositions de palais accompagnant harmonieusement les masses de verdure serait plus attractive pour attirer une clientèle fortunée. La justification esthétique du projet se conjugue avec des considérations d'ordre financier. L'intérêt d'une mise en valeur et d'une vente optimale des terrains rentre dans le schéma suivant : Les clauses de la loi placent l'opération dans l'obligation d'un rendement financier, il faut donc axer l'opération vers une clientèle nantie. Bouvard et ses services précisent leur volonté d'un quartier résidentiel chic afin de réaliser un profit maximum : « Il s'agirait de créer [...] un pendant aux quartiers somptueux de la rive droite,

¹⁹ A. Tanter et A. Sevin, *op. cit.*, p. 61.

[...] prévoir selon la formule consacrée, les Champs Elysées de la rive gauche. »²⁰. La vocation résidentielle et la valorisation sociale se lisent d'une part, dans l'application d'une zone *non aedificandi* de quinze à vingt mètres en bordure du parc, proscrivant tout genre de commerce et d'industrie. D'autre part, il y a l'incompatibilité du maintien de la Galerie des Machines avec l'objectif que la Ville se propose, à savoir un superbe parc et un beau quartier : « Ce but ne serait pas atteint si la galerie restait interposée entre le parc et le monument du fond. J'ajoute que nous ne tirerons pas des terrains à aliéner un parti aussi avantageux. »²¹. On reparlera ultérieurement de l'affaire de la Galerie des Machines.

Un problème se pose face aux desseins de l'administration : Ou est le fameux lieu public-parc d'attraction dont une partie des conseillers municipaux se réclamaient ?

Comment accommoder un nouveau quartier résidentiel chic avec un quartier populaire comme Grenelle ou Vaugirard ?

Malgré la beauté esthétique indéniable du projet, il y a un malaise socio-spatial qui risque de s'installer. On constate que cette vaste opération d'embellissement se dirige uniquement pour une clientèle à particule ou très privilégiée ; l'administration prépare le lancement d'un « ghetto de riches » à promiscuité de quartiers ouvriers et populaires.

Les critiques ne tardent pas à pleuvoir. Le Conseil réserve une opposition mitigée au plan Bouvard et finit par le repousser. Architectes et conseillers locaux s'insurgent et le font savoir, en dressant une contre proposition.

Quelles sont les critiques faites à l'égard de la proposition officielle des services municipaux ? Sur quels arguments certains conseillers locaux se basent pour valoriser leur programme d'aménagement ?

²⁰ *Ibid.*, p. 65.

²¹ J. Bouvard. Discussion au Conseil, 2 juillet 1904.

Chapitre III

De nouvelles propositions pour le Champ de Mars

Après un refus catégorique du Conseil municipal au projet de l'administration préfectorale, architectes de la ville de Paris et conseillers locaux s'empressent de définir de nouvelles propositions d'aménagement. Celles-ci ne s'orientent pas seulement vers un besoin lucratif ; elles tentent de répondre aux besoins vitaux des parisiens en leur proposant une promenade digne de ce nom et un lieu de divertissement public.

Dans le courant de l'année 1903, les protagonistes, Maurice Spronck (républicain nationaliste-quartier du Gros Caillou), Adrien Mithouard (libéral-Ecole Militaire), Roger Lambelin (royaliste-Invalides) et Ernest Moreau (socialiste-Grenelle), soumettent au Conseil leur schéma d'embellissement personnel qui contrecarre en tous points le plan directeur des services municipaux.

En 1904, Eugène Hénard s'oppose à son tour au projet Bouvard qu'il considère anti-social. Selon lui, le projet municipal va à l'encontre d'un embellissement tel qu'on le définit littéralement.

Comment ces nouveaux acteurs prévoient-ils l'aménagement et l'embellissement du Champ de Mars ?

D'après eux, que doit-on privilégier pour préserver la beauté et l'attrait de cette future promenade parisienne ?

Le contre projet local

1/ Critiques du projet officiel

a/ Un parc diminué

Les conseillers municipaux relèvent dans le projet officiel, quantité d'aberrations esthético-techniques¹. Elles portent en majeure partie, sur l'aménagement et l'embellissement du futur quartier du Champ de Mars.

Le premier point qui exaspère les auteurs du projet local, concerne l'aliénation plus qu'excessive des deux bandes de terrains sur les côtés contigus à l'avenue de Suffren et de la Bourdonnais². Prélevées sur une largeur de cent dix mètres, l'administration préfectorale se propose de vendre deux zones de trente six mètres destinées à la construction d'immeubles de rapports, deux zones de trente mètres pour y établir deux avenues nouvelles, et deux zones de quarante quatre mètres pour l'édification d'une ligne d'hôtels particuliers. Cette aliénation démesurée et grotesque, n'a pas d'autre but que d'amputer la surface libre du futur parc. Maurice Spronck et ses collègues rappellent la place et la répartition médiocre des espaces plantés dans la capitale à cette époque ; il explique à tous, qu'il faut défendre et préserver les derniers espaces libres parisiens. On doit selon lui, privilégier l'argumentation hygiéniste portée par les médecins du dix-neuvième siècle : « Le souci que nous devons avoir de conserver à notre Paris qui se congestionne de plus en plus, la plus grande quantité possible d'espaces libres. »³. En évoquant deux thèmes clés qui occupent tous les débats urbains en ce début de vingtième siècle, les conseillers locaux montrent qu'ils n'acceptent pas ce « brocantage » du sol qui répond uniquement à des considérations financières. En effet, Adrien Mithouard accuse la Ville de vouloir remplir, avec une facilité déconcertante, les caisses publiques et de mettre en second plan le souci premier de la beauté de Paris : « Vous allez brocanter les terrains de vos promenades pour vous procurer un argent dont vous n'avez même pas besoin puisqu'il vous faut que 12 millions... Je n'admets pas cette folle aliénation du domaine municipal. »⁴.

¹ Intégralité du mémoire préfectoral dans l'annexe de documents d'archives.

² *Champ de Mars : Transformations en jardins*. Rapports au Conseil Municipal de 1900 à 1903, p. 3.

³ M. Spronck. Discussion au Conseil. 15 décembre 1903.

⁴ A. Mithouard. Conseil Municipal. *Idem*.

Les conseillers municipaux montrent bien ce qui fait tâche dans le projet de leur concurrent : Le contre projet local joue la carte des espaces libres pendant que l'administration privilégie la spéculation foncière.

Et, pour ce qui est des erreurs techniques, la Ville ne s'arrête pas là.

Elle projette d'aménager sur le Champ de Mars un réseau de voies transversales, longitudinales et diagonales, dans le but de faciliter les communications entre les septième et quinzième arrondissements.

L'idée est plutôt la bienvenue car l'ancien terrain vague doit devenir une promenade publique qui unifie et réunisse, dans un même espace de vie les habitants des quartiers alentours. Malheureusement, à vouloir trop en faire, le programme municipal multiplie sans raison valable les rues et les boulevards inutiles. Spronck approuve l'idée de relier et d'unifier les deux arrondissements périphériques du Champ de Mars en prolongeant jusqu'au quartier de Grenelle la rue de Grenelle et la rue Montessuy, comme a été prolongée la rue Saint Dominique. En revanche, il n'arrive pas à comprendre les motifs qui ont conduit au tracé des voies diagonales qui font suite d'un côté, à l'avenue de Tourville et à l'avenue Rapp, de l'autre à la rue de Cambronne et à une autre rue absolument improbable qui se dirige vers l'Ile des Cygnes. Bouvard se justifie en se basant sur l'intensification de la circulation automobile. Bien que le trafic automobile ait pris une dimension tout à fait nouvelle en ce début de siècle, d'après Spronck, il n'est pas de mise autour du Champ de Mars. Selon sa propre version, il faut plutôt favoriser les voies de jardin ou les voies carrossables qui sont plus adaptées à un espace de promenade quotidien. Le champ de Mars ne doit en aucun cas devenir un carrefour automobile bruyant et désorganisé ce qui aurait pour conséquence, d'enlever toute crédibilité au projet de parc d'agrément et de détente.

Enfin, le projet local remet en cause le parti du dédoublement des constructions comme facteur dévalorisant dans la mesure où il porte préjudice à la vue sur le parc⁵. En effet, la construction de lourdes maisons de rapports encadrant et surplombant des habitations luxueuses rentre comme il a été stipulé précédemment, dans une logique financière. Mais dans ce cas précis, l'erreur est aussi esthétique. Bien que les hôtels particuliers soient astreints à des servitudes de hauteur, celles-ci ne concernent que le niveau du sol jusqu'à la corniche de couronnement. Il faut entendre qu'aucune clause n'a été votée pour ce qui regarde l'élévation de la toiture ; à partir de là, rien n'empêche les propriétaires d'édifier des toits énormes de plusieurs étages. Les conseillers municipaux font référence à ce qui s'est passé pour l'hôtel

⁵ A.Tanter et A. Sevin, *op. cit.*, p. 75.

Regina rue de Rivoli. Ils précisent que : « la partie supérieure de ces toits ira se confondre avec ceux des maisons de rapports, de telle sorte que le nouveau Champ de Mars apparaîtra comme une vaste cuvette, aux immenses bords en zinc ou d'ardoise... »⁶.

Quoi qu'il en soit, la contre proposition locale a au moins la qualité de faire ressortir clairement toutes les erreurs esthétiques et techniques qui pullulent dans le projet officiel. Spronck et ses collègue s'appuient principalement sur le fait que l'administration oriente ses objectifs vers de juteux bénéfices plutôt que vers la valorisation d'un des organes les plus indispensables de la capitale. Les critiques continuent : dans la suite de leur projet, ils dénoncent un aménagement urbain allant en totale rencontre avec un projet social et démocratique.

b/ Vers un espace « privé »

Les acteurs du projet local accusent Bouvard de vouloir faire d'un espace qui se voulait à l'origine le bien de tous, un espace mondain réservé uniquement à une clientèle de privilégiés. Dans l'esprit de certains membres de l'administration, c'est une démarche logique car pour acheter des terrains censés accueillir des habitations prestigieuses donnant directement sur une somptueuse promenade, il faut attirer avant tout, une catégorie sociale aisée. Dans l'esprit du programme initial, la démarche était toute autre. La volonté des débuts était d'aménager une vaste promenade accessible à tous, surtout à ceux qui n'ont pas les moyens de s'acheter un jardin sous leurs fenêtres. Comment peut-on aménager « les Champs Elysées de la rive gauche » au milieu de quartiers ouvriers tels que Javel, Vaugirard et Grenelle ? Le projet de Bouvard s'éloigne de toute réalité sociale en voulant recréer un nouveau parc Monceau sur la rive gauche. Ernest Moreau considère que : « le Champ de Mars ne sera jamais le Parc Monceau »⁷ ; un conseiller républicain du nom de Caplain précise qu' « on ne construira pas du côté de Grenelle des hôtels comme ceux que nous voyons au parc Monceau. »⁸. Les disparités sociales entre la rive droite et la rive gauche sont encore bien encrées dans le tissu parisien. Le Champ de Mars durant son histoire à toujours appartenu à la vie populaire, il est assimilé à une mémoire collective, il a été et doit rester un forum pour la réunion de la population. Comment peut-on du jour au lendemain, tirer un trait sur son histoire et en faire un quartier uniquement fréquenté par l'aristocratie et la riche bourgeoisie ? Dans la défense

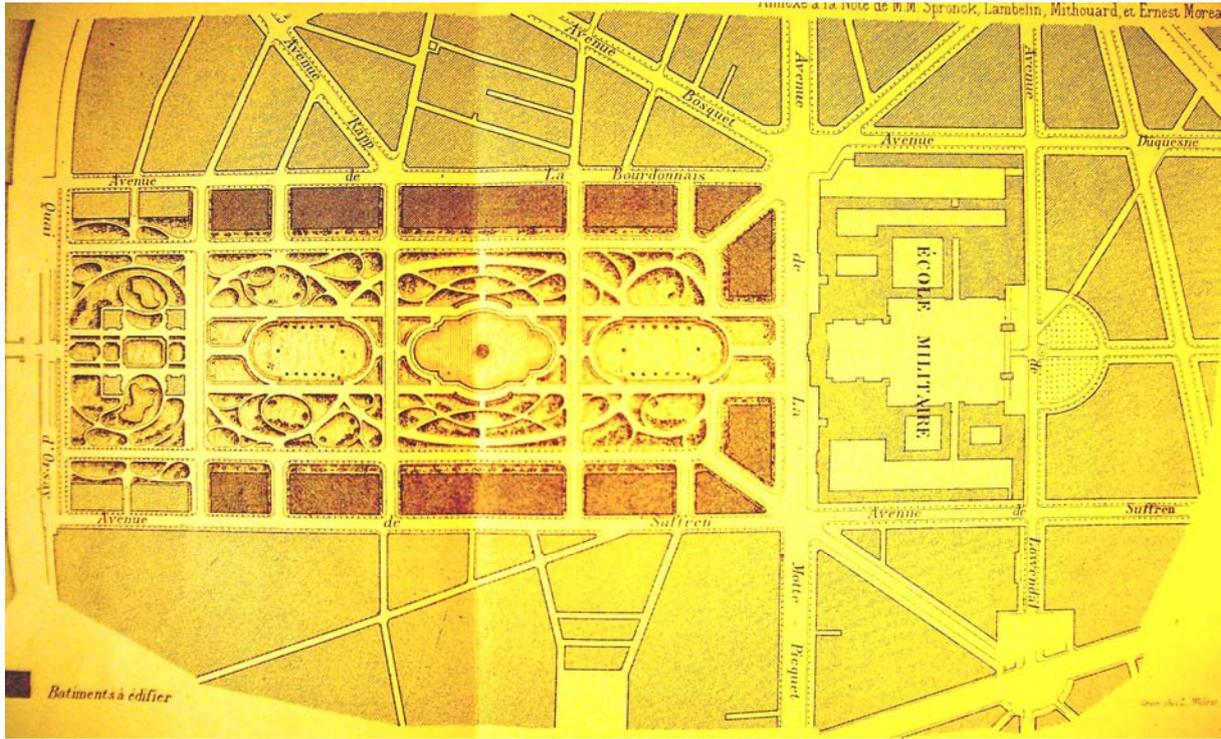
⁶ *Champ de Mars : Transformations en jardins*. Rapports au Conseil Municipal de 1900 à 1903, *art. cit.*, p. 4.

⁷ A.Tanter et A. Sevin, *op. cit.*, p. 79.

⁸ *Ibidem.*

des biens collectifs, les conseillers municipaux refusent ce procédé de ville dans la ville qui créerait, à l'avenir, des tensions sociales importantes et des inégalités socio-spatiales évidentes. Comme le souligne le journaliste G. Hanoteaux : « Champs Elysées de la rive gauche, la conception est-elle satisfaisante ? ».

2/ Les solutions des conseillers municipaux



Le contre projet local, décembre 1903. (Ville de Paris/BHVP).

a/ Un « vrai » parc

Le schéma local radie l'objectif du quartier résidentiel chic, recteur dans les cadres de l'administration. Il privilégie et défend l'option du parc en tant que lieu de divertissement public⁹.

Pour atteindre ce but, les conseillers locaux optent en premier lieu pour une aliénation minimum. En effet, ils ne sont pas dupes ; ils savent que l'aliénation d'un certain nombre de terrains est un recours obligé par les nécessités budgétaires : « Et à Dieu ne plaise que nous prétendions négliger la question pécuniaire, à une époque où l'état des caisses publiques nous

⁹ M. Spronck. Discussion au Conseil. 15 décembre 1903.

invite impérieusement à la parcimonie ! »¹⁰. Mais d'après leurs calculs, une aliénation des terrains réduite sur cinquante mètres, ou plutôt de quarante cinq mètres seulement, en imposant aux acquéreurs la clause *non aedificandi* pour les cinq mètres restant sur le Champ de Mars, permettrait de réaliser l'opération financière optimale : « je vous propose de n'aliéner que la quantité de terrains strictement nécessaire pour pouvoir faire face à la dépense d'aménagement, sans chercher aucune recette en excédent. »¹¹. Cette combinaison permet de lotir quatre vingt à quatre vingt dix-mille mètres de terrain, ce qui donne au prix moyen de deux cent francs le mètre carré, une recette de seize à dix-huit millions de francs. Sur cette somme, on prélève, conformément à la loi, dix millions pour la réfection et l'embellissement des surfaces occupées naguère par l'exposition de 1900. Toujours conformément à la loi, deux millions aux agriculteurs, et enfin on obtient un bonus de quatre à six millions au minimum à partager entre l'Etat et la Ville. Cette première solution prouve qu'il est parfaitement inutile de réaliser une aliénation de cent dix mètres pour obtenir l'argent nécessaire au projet.

Le projet local supprime les voies diagonales et choisit la solution d'une seule ligne de constructions sous forme d'immeubles bourgeois de rapports. Les hôtels particuliers sont écartés de l'aménagement. Il est vrai, qu'à cette époque, on construit de moins en moins d'hôtels particuliers. La population riche a plus tendance à émigrer des hôtels dans des appartements munis de tout le fameux « confort moderne ». Ce type de construction ne représente plus un emploi assez productif pour les capitaux. Un conseiller de la Muette conforte cette appréciation : « Au Ranelagh, on avait élevé un certain nombre de très beaux hôtels particuliers. Qu'arrive-t-il maintenant ? Les propriétaires de ces hôtels les quittent pour aller habiter des appartements dans des maisons de rapport. On remplace aujourd'hui l'hôtel par la maison de rapport... »¹². D'après Spronck, il ne faut pas prendre de risques imbéciles car le marché immobilier est assez tendu depuis 1901 ; les locaux neufs se vendent mal et les vacances se multiplient.

En réduisant le nombre de bâtiments et de voies de circulation, le projet local évite l'occupation de vingt cinq hectares du Champ de Mars sur les trente quatre restants disponibles entre les anciens parcs de la Tour Eiffel et l'avenue de la Motte Picquet.

Pour conserver l'espace libre au Champ de Mars, les élus locaux proposent à la Ville de lotir des espaces dans le septième et le quinzième arrondissement : « l'Etat, à lui seul, possède 90,000 mètres dans le Gros Caillou dont une bonne part [...] va se trouver disponible l'année

¹⁰ *Champ de Mars : Transformations en jardins*. Rapports au Conseil Municipal de 1900 à 1903, *art. cit.*, p.4.

¹¹ A.Tanter et A. Sevin, *op. cit.*, p. 77.

¹² Repères tirés d'une analyse de M. Flauss : « Les fluctuations de la construction d'habitations urbaines », le *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 27 avril 1949.

prochaine.¹³» ; « Dans le quartier de Grenelle, les surfaces à bâtir sont encore plus étendues. »¹⁴. Il évoque aussi, l'espace libéré par la désaffectation future des fortifications dont les terrains appartiennent intégralement à l'Etat. Par conséquent, de nombreuses alternatives s'ouvrent à la Ville et à l'Etat alors, quelle est l'utilité de « dévorer » le Champ de Mars ?

b/ Un espace démocratique

La contre proposition veut faire du futur parc du Champ de Mars, un lieu de pratiques sociales non facteur de plus-value foncière Si les promeneurs y viennent, il faut que l'endroit soit assez vaste pour qu'on y ait le désir d'y rester et non simplement d'y passer¹⁵. On opte donc, pour la solution du parc d'attractions : « Pour ce faire, il faut y établir des allées cavalières, des pistes cyclistes, des grandes étendues destinées aux divers sports, quelques kiosques pour les musiques, des pelouses que l'on inonderait en hiver en vue de patinoire. »¹⁶. Au niveau social et spatial, Maurice Spronck affirme que le projet de Bouvard ne correspond pas à l'attente d'un parc de divertissement public : « Si le projet de l'administration était adopté, [...] l'emplacement libre qui subsistera [...] serait absolument insuffisant. »¹⁷. De plus, si l'espace est constamment et utilement fréquenté, les différents équipements pourraient fournir une source de revenus réguliers pour les finances municipales, que la simple promenade n'apporterait pas. Roger Lambelin prend pour exemple de comparaison, la fête annuelle des Invalides ; cette manifestation apporte à la municipalité du septième arrondissement, des fonds assurant le fonctionnement de deux dispensaires gratuits et l'entretien d'une villa scolaire.

Les conseillers tiennent, par conséquent, à maintenir la Tour Eiffel et la Galerie des Machines qui pourraient être des pôles d'animation majeurs.

En décembre 1903, pour résorber la crise du logement ouvrier à Paris, on vote un amendement qui réserve certains terrains du Champ de Mars pour la construction de logements à bon marché : « Il sera inscrit dans les conditions de vente des terrains de chaque côté du Champ de Mars, que les habitations construites seront composées mi-partie d'appartements, mi-partie de logements d'ouvriers. »¹⁸. Certains conseillers socialistes prennent parti en affirmant que : « la spéculation ne peut pas trouver tout le bénéfice que l'on

¹³ *Champ de Mars : Transformations en jardins*. Rapports au Conseil Municipal de 1900 à 1903, *art. cit.*, p.5.

¹⁴ *Ibidem*.

¹⁵ *Ibid.*, p.6.

¹⁶ M. Spronck. Discussion au Conseil. 15 décembre 1903.

¹⁷ *Ibidem*.

¹⁸ Propositions du 18 décembre 1903 reproduites intégralement dans l'étude de A. Sevin et A. Tanter, p. 79 bis.

croit, car il y a du côté de l'avenue de Suffren des quartiers qui sont habités par des ouvriers, et qu'il n'est pas démontré que des appartements luxueux trouveront des locataires... »¹⁹. Le préfet de Seine, Justin de Selves, juge cette amendement inacceptable et le désigne comme manœuvre pour faire échouer l'ensemble du projet de l'administration : « On porterait atteinte aux dispositions d'embellissement que l'on veut réaliser sur ce point de Paris, en même temps qu'un grave préjudice à la valeur des terrains. »²⁰.

Finalement, cet amendement va être supprimé par le Conseil municipal car, en aucune mesure les acheteurs de constructions somptueuses admettront que soient construites dans leur voisinage, des habitations ouvrières. Celles-ci feraient perdre toute valeur à celles-là.

En définitive, le projet local est une alternative spatio-sociale qui radie le projet discriminant d'un nouveau parc Monceau voulu par les services de la Ville. Spronck, Mithouard, Lambelin et Moreau insistent sur la préservation d'un lieu unique qui doit être investie intelligemment et utilement par toutes les catégories et les couches sociales de la population parisienne.

L'Architecte de la Ville de Paris, adjoint du Directeur des services d'Architecture de l'Exposition universelle de 1900, contre-attaque à son tour l'année suivante en rédigeant le fascicule n°4 sur l'aménagement du Champ de Mars qui rentre dans ses *Etudes sur les Transformations de Paris*. D'une part, il critique féroce un embellissement municipal qui pour lui, n'en est pas un ; d'autre part, il propose sa version personnelle de réhabilitation et d'aménagement de l'ancien champ de manœuvres.

Avis et propositions de M. Hénard

1/ Un embellissement transparent

Dans son fascicule intitulé *Le Champ de Mars et la Galerie des Machines/ Le Parc des Sports et les grands Dirigeables*, Eugène-Alfred Hénard pose la question suivante : Qu'entend la Ville par le mot « embellissement » ?

Il souligne un paradoxe qui caractérise le projet de l'administration préfectorale.

En effet, dans les différents rapports et débats administratifs, on constate la répétition fréquente du mot « embellissement » : « Il n'est question que d'embellissements : embellissement du quartier, embellissement des rives de la Seine, embellissement du Champ

¹⁹ E. Chausse. Socialiste-Quartier Ste Marguerite.

²⁰ A.Tanter et A. Sevin, *op. cit.*, p. 82-83.

de Mars... »²¹. Pour « embellir » cette partie de la rive gauche, la Ville ne trouve rien de mieux que d'aliéner au maximum le Champ de Mars, de le border par deux rangées d'immeubles quelconques, de l'envahir de rues nouvelles : « Vous le diminuer de moitié ! et vous appelez cette diminution, cette destruction, un embellissement ²²! Hénard ne comprend pas cette logique qui rapproche, dans un même programme d'aménagement, les mots d'« aliénation foncière » et d'« embellissement ». Il ne comprend pas le fait que la réduction du Champ de Mars de quarante quatre hectares à vingt quatre rentre dans un schéma d'« embellissement ». Comme pour le projet local, il penche vers un aménagement mieux intégré, plus social : « L'hygiène sociale [...] le patrimoine d'air et de soleil [...] appartient à tous [...] surtout aux travailleurs qui ne peuvent s'offrir le luxe d'un voyage à la campagne ou au bord de la mer. »²³. Il compare les édiles de Londres aux édiles de Paris en expliquant que les anglais savent conserver, offrir, aménager un patrimoine vert pour un public qui n'a pas forcément de gros moyens financiers : « Voyez ce que font les anglais : Victoria Park est une création récente en plein quartier pauvre [...] les édiles de Londres rachètent les terrains [...] non pour y bâtir, mais pour augmenter la surface libre. »²⁴.

En définitive, les services de la Ville de Paris ont faux sur toute la ligne. Pendant que Londres investit dans la plantation d'énormes espaces libres, Paris sacrifie à l'appât du gain un de ses plus beaux sites ; elle se contente de boulevards plantés et de petits squares ridicules qui n'ont aucune valeur hygiénique. Hénard est partisan des grands espaces plantés intra-muros : « Restreindre un parc, c'est diminuer son efficacité hygiénique en même temps que son attrait. »²⁵.

L'architecte termine son exposé en confirmant que : « pour le Champ de Mars, [...] il y a exploitation financière, il n'y a pas embellissement. »²⁶.

2/ L'aménagement du Champ de Mars selon Hénard

En contrepartie, en suivant quelque peu les idées du projet local, Hénard propose de reconvertir le Champ de Mars en parc des sports et en port d'attache pour les grands dirigeables.

²¹ E. Hénard, *op. cit.*, p.107-108.

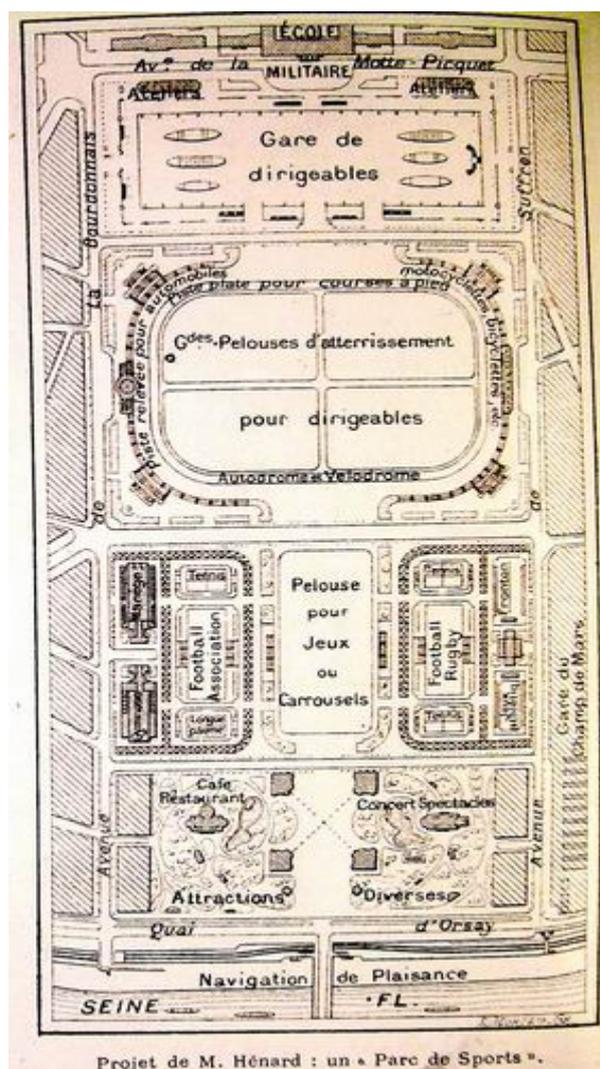
²² *Ibid.*, p. 108.

²³ *Ibidem.*

²⁴ *Ibidem.*

²⁵ *Ibid.*, p. 109.

²⁶ *Ibidem.*



Projet d'aménagement du Champ de mars,
par E. Hénard, 1904.
(Ville de Paris/BHVP)

a/ Un parc des Sports

L'architecte reprend le thème de l'aménagement en parc d'attractions et d'activités sportives²⁷.

Il constate l'essor important des sociétés sportives qui multiplient les plaintes, car elles ont d'immenses difficultés pour trouver au centre de Paris, des terrains d'entraînement ou d'épreuves. Elles sont forcées d'émigrer vers la banlieue.

Pour palier à cette carence de grands terrains sportifs au centre de Paris, utiles de surcroît à l'hygiène publique, Hénard affecte un grand espace situé entre la voie transversale Rapp-

²⁷ *Ibid.*, p. 124.

Desaix et la Tour Eiffel, à la création de nombreuses enceintes et arènes destinées à tous les genres de sports. Analogue aux *Recreation-ground* si nombreux à Londres, son projet prévoit neuf emplacements pour les jeux ce qui n'a rien à voir avec les deux maigres rectangles proposés par l'Administration. Son plan est parfaitement organisé : dans la partie centrale, il réserve une grande arène gazonnée ou sablée au sport hippique, à droite et à gauche seraient installées deux pelouses : l'une pour le football/rugby, l'autre pour le football association, trois enceintes pour le tennis, une pour la longue paume, un fronton basque, une arène athlétique, un manège, un gymnase et un établissement d'hydrothérapie. Chacun de ces éléments seraient distribués autour des pelouses principales. Hénard annonce par ce projet, le complexe sportif moderne tout public avec toutes les nécessités et activités qui s'affirment au début du vingtième siècle.

Au niveau des jardins de la Tour Eiffel, il y aménage des lieux de sociabilité comme des cafés-concerts, des restaurants qui offrent des attractions variées aux promeneurs. Le bas port du pont d'Iéna serait affecté au canotage et aux régates.

Ainsi transformé, le nouveau Champ de Mars serait un lieu attractif avec un but en soi. Il serait par conséquent, constamment et utilement fréquenté. De plus, les recettes produites représenteraient une source de revenus certaine pour les finances municipales et le bien être du quartier.

Pour la seconde phase de son aménagement, entre l'Ecole Militaire et la voie transversale Rapp-Desaix, l'architecte soumet une idée totalement inédite : aménager le Champ de Mars en port d'attache pour grands dirigeables²⁸.

b/ Un nouveau port d'attache à l'intérieur de Paris

L'urbaniste croit en l'avenir des ballons dirigeables. Moyen de transport, instrument d'étude ou d'investigation militaire, les grands dirigeables constituent une nouvelle marque de progrès scientifique et social. Pour accueillir ces nouveaux navires aériens, Hénard pense que le Champ de Mars est un endroit idéal pour aménager un nouveau port. En effet, il est constitué de trois éléments essentiels : Un emplacement assez vaste pour atterrir, un abri suffisamment grand pour entreposer les ballons, et un point de repère assez visible pour leur indiquer de loin leur garage.

²⁸ *Ibid.*, p. 122.

D'après lui, l'installation du port est déjà toute faite : Le point de repère, c'est la Tour Eiffel ; le garage, c'est la Galerie des Machines ; la plaine d'atterrissage, c'est la partie du Champ de Mars comprise entre la Galerie des Machines et la Tour Eiffel. Il prévoit en plus deux autres ports dans Paris : l'un au nord de la ville par l'agrandissement du parc de Clignancourt, l'autre au sud-est sur la rive droite serait obtenu par l'agrandissement du parc Saint-Antoine. Par un aménagement qui allie habilement progrès scientifique, hygiène et utilité publique, cet architecte visionnaire essaye de créer une place aussi utile aux parisiens qu'à la Nation.

Malgré l'originalité et les qualités évidentes de son programme, son projet est écarté tout comme celui des élus locaux. Après un vote à égalité des voix plus qu'ambigu²⁹, le projet local est mis au « placard ». D'après certains conseillers socialistes, le projet de l'administration avait l'avantage de présenter des rues mieux étudiées, des voies plus aérées et de créer un quartier salubre plus agréable. Avec des « paquets » de constructions de soixante mètres d'épaisseur qui ne donnent aucune satisfaction aux règles de l'hygiène, la contre proposition locale reproduit les dispositions anti-hygiéniques de la ville ancienne.

Falsification des votes, appui indéfectible d'Adolphe Chérioux aux orientations définies par l'administration³⁰, mise à l'écart de toutes propositions indépendantes : il semble évident que certains membres du Conseil veulent voir triompher le projet de l'administration préfectorale. Mais, après quatre années d'âpres négociations, la situation stagne, le projet d'aménagement piétine. Aucune proposition n'a été retenue, les riverains s'impatientent, le Champ de Mars est toujours dans le même état de désolation.

Afin d'en finir définitivement, le Conseiller bonapartiste Maurice Quentin-Bauchart dépose sur la table du Conseil municipal à la fin décembre 1903, une proposition tendant à une conciliation entre le projet de l'équipe locale et celui de Joseph Bouvard.

L'amendement de ce conseiller va-t-il réussir à débloquer une situation en « panne » ?

Est-ce un compromis équitable pour les deux programmes d'aménagement ?

²⁹ En réalité, la contre-proposition venait de triompher à une voix de majorité, car le conseiller M. Chérot a affirmé avoir voté *pour* et a déclaré qu'un bulletin *contre*, à son nom, avait été mis dans l'urne à son insu.

³⁰ A.Tanter et A. Sevin, « Le rôle du président de la Commission de voirie : Adolphe Chérioux. », *op. cit.*, p. 88-91.

Le repêchage du plan Bouvard

Après les exposés des plans concurrents de l'équipe locale et de l'administration, Quentin-Bauchart propose certaines modifications techniques qui pourraient mettre d'accord les deux partis. Malheureusement, on remarque très vite que ces modifications s'avèrent réduites et tendent plutôt en faveur du plan Bouvard. L'amendement rectifie simplement le rapport parc-lotissement en réduisant la surface des terrains aliénés de vingt mètres de largeur de chaque côté du Champ de Mars. Ainsi, le parc est agrandi de quarante mètres en largeur³¹. En revanche, la répartition des surfaces attribuées à chaque pièce du plan Bouvard, c'est-à-dire l'agencement d'ensemble l'identité formelle du parc et du lotissement, demeure. La retouche est mineure ce qui rend la formule de conseiller bonapartiste siamoise du plan de Bouvard. Hénard l'accuse d'arranger uniquement la facture du plan de l'administration sans prendre en compte les qualités évoquées dans les projets indépendants et la contre proposition locale : « M. Quentin-Bauchart, qu'on ne s'attendait guère à trouver du côté des destructeurs du Champ de Mars... »³². Son amendement sonne creux ; il ne remet aucunement en question les projets d'aménagement précédents et n'apporte qu'une maigre consolation aux défenseurs des grands espaces libres : « Maigre satisfaction donnée aux partisans des espaces libres... »³³.

Les élus locaux fustigent un projet paravent destiné à imposer le plan Bouvard.

Malgré les derniers assauts repoussés de Spronck et Mithouard, l'amendement est voté par le Conseil municipal, et impose la facture d'aménagement de Joseph Bouvard. Le 1^{er} juillet 1904, le Conseil adopte cette version comme définitive pour l'aménagement du Champ de Mars.

Quentin-Bauchart était dès le départ, favorable aux conditions d'aménagement promulguées par l'administration. Son amendement a surtout servi à écarter les projets concurrents pour imposer de façon définitive le plan Bouvard. Bien que les tractations administratives prennent une tournure finale, elles se soldent par un complot qui prévoyait, dès le début des négociations, le vote du projet préfectoral.

Ce sont donc Joseph Bouvard et ses services qui prennent les rennes du chantier. A la fin de l'année 1904, le départ de l'opération est enfin donné.

³¹ *Ibid.*, p. 84.

³² E. Hénard, *op. cit.*, p.106.

³³ *Ibidem.*

Qui sont les principaux artistes qui vont contribuer à l'embellissement de l'ancien terrain d'exposition ?

Quelles sont les principales difficultés que va rencontrer cette réalisation d'envergure ?

Deuxième partie

1905-1914, Le nouveau Champ de Mars : site d'agrément ou d'exposition ?



Le Champ de Mars et la Galerie des Machines, 1904.
(Ville de Paris/BHVP)

Cette seconde partie définit d'une part, les principales transformations paysagères et architecturales qui ont fait basculer progressivement l'obscur marécage vers un quartier mondain, représentatif des goûts et des attentes d'une certaine catégorie de la hiérarchie sociale, profondément attachée à la sobriété classique.

D'autre part, elle insiste sur les procédés cupides de l'Etat qui tente par tous les moyens de récupérer le Champ de Mars pour ses propres intérêts. Après la disparition de la Galerie des Machines, grand hall d'exposition en plein cœur de Paris, l'Etat présente une série de propositions afin de se réappropriier le précieux terrain.

Chapitre I

Du terrain vague au quartier luxueux

En juillet 1904, le plan Bouvard s'impose à la dernière minute. Finalement, le Champ de Mars reste prévu pour devenir un nouveau quartier de l'élégance et du raffinement parisien. Le projet social est définitivement enterré au profit des « Champs Elysées de la rive gauche ». Parc splendide et habitations de luxe sont les atouts maîtres de cet aménagement qui doit attirer une clientèle riche et raffinée représentative de la Belle Epoque. A partir de 1906, de grands architectes commencent à ériger de superbes hôtels particuliers et immeubles de rapports de part et d'autre de la partie centrale du Champ de Mars ; entre la Galerie des Machines et les jardins de la Tour Eiffel. Mais tout en lotissant le Champ de Mars, Joseph Bouvard désire amorcer au plus vite les travaux d'aménagement des nouveaux jardins entre l'avenue Gustave Eiffel et l'avenue de la Motte Picquet. Pour cela, il fait appel aux plus illustres artistes de son administration : Jean-Claude Nicolas Forestier (1861-1930) jardinier-paysagiste brillant et Jean-Camille Formigé (1845-1926) architecte dont la carrière impressionnante laisse pantois. On connaît bien les rapports de force existant entre ces deux figures majeures du service des Promenades et Plantations¹. Durant près de trente ans, ils s'opposeront régulièrement sur divers projets, souvent au bénéfice de l'architecte. Malgré sa détermination et son réel talent, Forestier, Conservateur du secteur ouest de la ville de Paris, devra se plier malgré lui, aux ordres et aux recommandations de son supérieur hiérarchique qui n'est autre que Formigé.

Quelle est la place et le rôle de ces deux protagonistes dans la conception des nouveaux jardins du Champ de Mars ?

Compte tenu du caractère entier et revendicatif de Forestier, peut-on envisager qu'il ait influencé la réflexion et la maturation de ce projet ?

¹ Alexandre Marchand, *La Direction des parcs, jardins et espaces verts de la ville de Paris sous la troisième République*, Paris, 2005, p. 59-66. (exemplaire disponible aux Archives de Paris).

Formigé : concepteur du plan



Portrait de Jean Camille Formigé en 1889,
(BAVP/Ville de Paris).

1/ Une carrière exceptionnelle

On ne peut commencer à parler de son activité au Champ de Mars sans rappeler quelque peu, la vie et les œuvres de cet immense artiste trop méconnu des historiens d'art du vingtième siècle et du grand public. Après la lecture de certaines notices biographiques², on est littéralement abasourdi par les multiples activités et récompenses qui ponctuent une vie extrêmement féconde.

² Voir : *Larousse Mensuel* n°242, avril 1927, p. 385-386, et la *Notice sur la vie et les travaux de M. C. Formigé (1845-1926)* par M. A Tournaire.

Formé à l'École des beaux-arts dès 1865 ; après avoir participé activement au siège de Paris, il entre en 1871 au service des Monuments historiques. En 1872 et en 1873, il obtient successivement une troisième puis une seconde médaille au Salon. En 1878, une deuxième médaille à l'Exposition universelle ; en 1881, certains de ses confrères lui votent la médaille d'honneur au Salon. Il collabore avec Ballu et Dephertes, à la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris. Sa collaboration est tellement appréciée que Ballu, à sa mort, le désigne pour achever son œuvre. Dès le 1^{er} janvier 1885, il est promu pour occuper le poste vacant d'Architecte des parcs et jardins de la Ville de Paris ; charge qu'il assumait jusqu'à sa retraite en 1920. Pendant trente cinq ans, son nom se trouve attaché à tous les travaux qui ont transformé la physionomie de Paris. En même temps, il restaure la Tour Saint-Jacques, les Arènes de Lutèce et commence la restauration de l'église Saint-Séverin. Il dessine les parties artistiques de divers viaducs (Austerlitz, Grenelle), il construit les Serres du Parc des Princes ainsi que le Métropolitain aérien. Il édifie le monument crématoire du Père-Lachaise avec son columbarium. Entre 1907 et 1910, il élève diverses fontaines (fontaine Dejean, fontaine Valentin Haüy). Tous ces travaux lui valurent le prix Lheureux.

En 1886, il remporte le premier prix au concours ouvert pour l'Exposition universelle de 1889. Il édifie les palais des Beaux-arts et des Arts Libéraux qui lui valurent le grand prix de l'Exposition et la rosette d'officier de la Légion d'Honneur qui remplaça la Croix qu'il avait depuis 1885. A l'Exposition de 1900, le Palais de la Roumanie lui vaut un rappel de grand prix. Il multiplie les fonctions pour le compte de l'Etat et de la Ville de Paris en étant successivement, Architecte des monuments historiques, Architecte diocésain et Architecte des bâtiments civils. Ce ne fut que tardivement, en 1920, que Formigé posa sa candidature à l'Académie des Beaux-arts, dont il fut élu membre.

Ce petit aperçu biographique non exhaustif, car il est impossible de parler de toutes ces œuvres, permet de montrer un artiste éclectique, à l'œuvre immense qui n'avait pas peur de multiplier les fonctions, même quand son poste au service des Promenades lui prenait une grande part de son temps. Pour Forestier, encore jeune à la carrière prometteuse mais pas encore tout à fait installée, il était très difficile, de rivaliser et de s'affirmer face à ce « géant » qui, au moment de concevoir le Champ de Mars, n'avait plus grand chose à craindre ou à prouver.

jardins, la percée centrale, les voies transversales, l'ovale du centre, les quatre allées obliques, et les quinconces qui doivent précéder immédiatement l'Ecole Militaire.

Le nouvel espace ainsi projeté démarre de l'ancien parc de la Tour Eiffel, long de cent quatre vingt mètres sur une largeur totale de deux cent soixante dix mètres, construit pour l'Exposition de 1878, entre le quai d'Orsay et les rues Sylvestre-de-Sacy et Octave- Gréard. Conçu mi-partie « à la française », mi partie en formes plus libres, il comprend une allée centrale de soixante quinze mètres de largeur, établie dans l'axe du Trocadéro et de la Tour Eiffel et mesurant près d'un kilomètre (975m) de longueur entre le quai d'Orsay et l'avenue de la Motte Picquet³. De la terrasse du Trocadéro, le regard embrasse une large perspective de mille cinq cent mètres. De chaque côté de cette allée, s'étendent des jardins de soixante quinze mètres de largeur, séparés de terrains de construction par une allée cavalière de trente mètres de large, plantée d'ormes. Les terrains lotis, parallèlement aux avenues de Suffren et de La Bourdonnais, de chaque côté du Champ de Mars, sont séparés en deux zones par des voies nouvelles (rue Elisée- Reclus et rue Charles Floquet). Dans la partie, large de trente mètres, qui touche le parc, les immeubles ne doivent pas dépasser dix-huit mètres de hauteur et une largeur de dix mètres doit être cultivée en jardins d'agrément.

Au milieu du parc, la rue Saint-Dominique est prolongée par une voie carrossable comprenant deux chaussées de douze mètres, séparées par un terre-plein sablé. La voie contourne un plateau central ovale que répète parallèlement, dans le jardin, une large avenue plantée de quatre rangées d'érables. Il faut rappeler que le génie militaire a été autorisé à occuper un carré de la perspective centrale (indiqué sur la plan), pour y installer le poste de télégraphie sans fil relié directement au sommet du monument d'Eiffel.

³ Toutes les informations chiffrées proviennent de l'article de F. Honoré intitulé « Le nouveau parc du Champ de Mars », *l'Illustration*, n°3415, samedi 8 août 1908, p. 98.

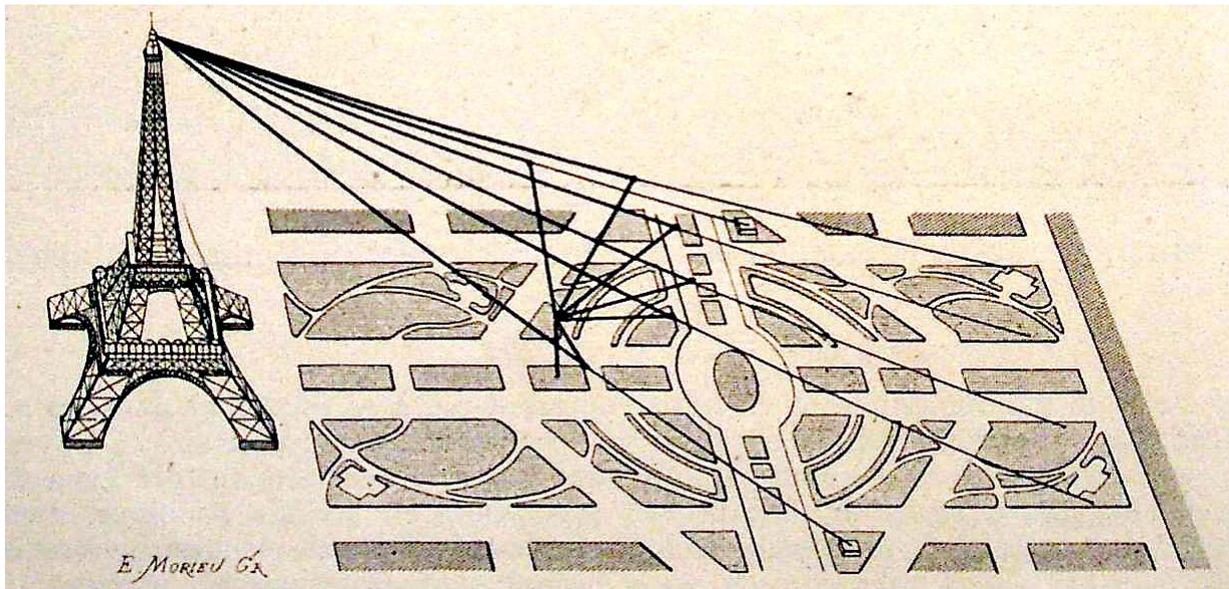


Schéma montrant comment l'antenne de la Tour Eiffel est reliée au poste souterrain de télégraphie sans fil, 1904-1905. (BHVP/Ville de Paris).

Le parc est achevé jusqu'à la hauteur du prolongement de la rue de Grenelle dénommée rue de Belgrade, et rue du Général Detrie. De là jusqu'à la Galerie des Machines, on prévoit de continuer l'allée centrale qui sera flanquée de terres pleines sablées plantées en quinconce, au pied desquels s'arrêteront les allées cavalières. Des jardins remplaceront l'ancienne galerie. Enfin, au centre du parc, l'administration pense aménager un monument ou une architecture basse avec jet d'eau. Cet aménagement ne devra en aucune manière encombrer la perspective centrale.

Cette « cité jardin » favorisant principalement l'élite, est en totale continuité avec les grands projets d'Hausmann. Cette vaste opération fait rebondir à nouveau, le problème des inégalités sociales et celui de la mixité dans la ville moderne. On pense directement aux exemples rutilants du Parc Monceau ou de l'Avenue du bois de Boulogne⁴.

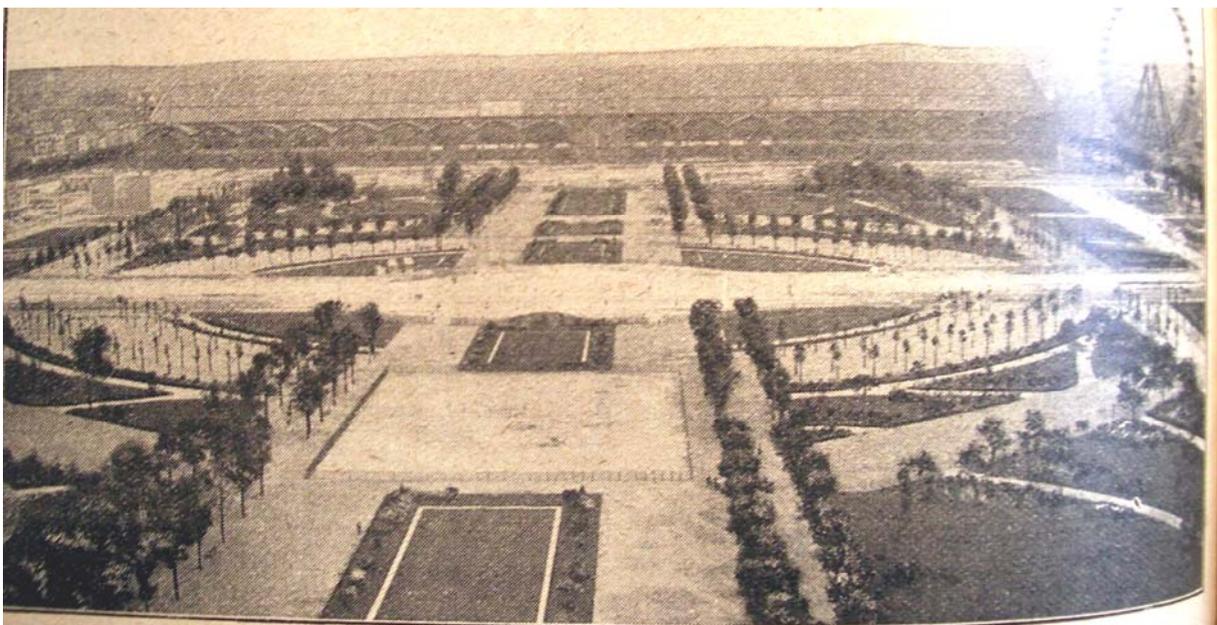
⁴ J. Barozzi, *Guide des 400 jardins publics de Paris*, Paris, Hervas, 1992.

faire de cette avenue la plus belle du monde. Le pari fut réussi car dès l'ouverture au public de l'avenue du bois de Boulogne, la promenade connue un succès immédiat. Elle devint le haut lieu de la vie parisienne ; la promenade à la mode fréquentée par l'aristocratie et le monde de chez « Maxim's ».

Ces deux exemples du second Empire donnent à entendre qu'à la Belle époque, les mentalités des sections d'Architecture et des Promenades n'ont pas beaucoup évolué. On reste toujours dans une philosophie qui prône, par dessus tout une politique foncière urbaine au profit des disparités socio-spatiales, qui était une des critiques majeures formulée à l'encontre des grandes transformations haussmanniennes.

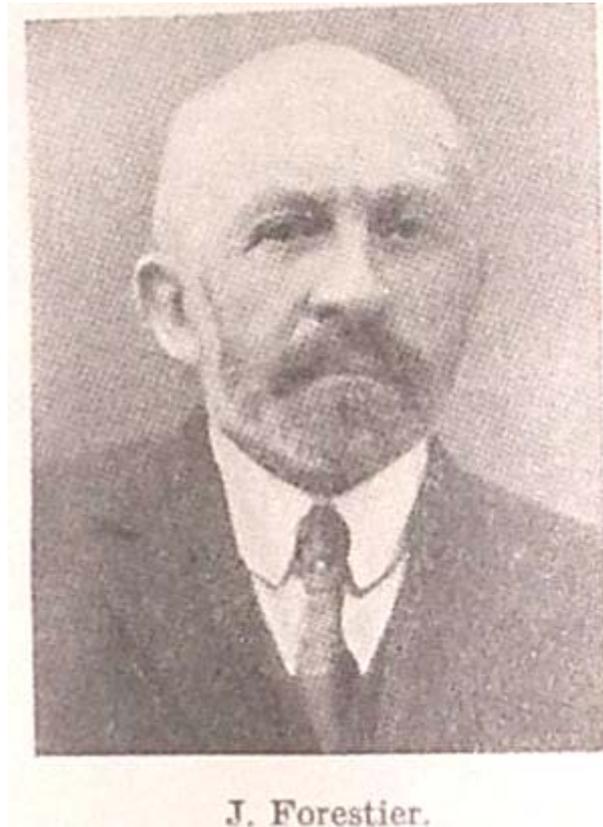
Dans la création d'un nouveau Champ de Mars, le rôle de Formigé est plutôt réduit. En effet, il ne contribue qu'au dessin du plan général ; il ne participe en aucune mesure à la partie artistique et créative du projet qui est sans aucun doute, la plus intéressante. De plus, on constate que les plans et les documents conservés aux Archives de Paris sont pour la majorité, signés et visés par Nicolas Forestier⁵. Ses correspondances administratives témoignent d'un vif intérêt pour ce chantier. Le nom de Formigé n'apparaît que très rarement. En définitive, on dénote clairement que le jardinier paysagiste préside à la conception de ce nouveau parc ; lui seul, pense et dirige la disposition et l'exécution des jardins⁶.

Forestier : sa contribution au jardin moderne



⁵ Voir le carton principal sur le Champ de Mars aux Archives de Paris, 1304W/187.

⁶ « A propos du parc du Champ de Mars », *l'Illustration*, n°3416, samedi 15 août 1908, p. 119.



Portrait de J. C. N. Forestier, non daté,
(BAVP/Ville de Paris).

1/ le rénovateur de l'art des jardins

Bien que Forestier soit de seize années le cadet de Formigé, il n'en demeure pas moins une personnalité marquante des théories paysagères et hygiénistes du début du vingtième siècle⁷.

Formé dès 1883 à l'école forestière de Nancy ; distingué par Alphand comme sylviculteur et arboriculteur de talent, il fut très vite engagé et affecté à la conservation du bois de Vincennes de 1887 à 1897. Très sensible au développement du sport dans la société moderne, il réalise la première piste cyclable municipale dans le bois de Vincennes. Fort de ce premier succès, Tour, Alger, Madrid, Munich et Liverpool font appel à lui pour l'aménagement d'autres pistes cyclables. Sa réputation grandissante, en 1897, il est nommé à la conservation du secteur ouest des promenades parisiennes. Il améliore le tracé et les perspectives du bois de Boulogne, convainc le préfet Justin de Selve de racheter le domaine de Bagatelle afin de le restaurer et d'en faire un nouvel espace de promenade public. Jusqu'en 1927, il agrandira le

⁷ Jean Claude Nicolas Forestier 1861-1930. *Du jardin au paysage urbain, op. cit.*, p. 41-52.

Cours-la Reine et les jardins des Champs Elysées et aménagera sa première et seule création urbanistique d'envergure à Paris : l'avenue de Breteuil. Après l'annexion définitive du parc des Princes par la Ville de Paris, Forestier le dote d'un vélodrome où il établit la première piste de virages relevés, scientifiquement calculés.

En 1925, il est Inspecteur général de l'art des jardins à l'Exposition des arts décoratifs. Le 1^{er} janvier 1927, Forestier est mis à la retraite, mais ce n'est pas pour autant qu'il stoppe ses diverses activités. En 1928, il préside avec son ami, l'écrivain Jean Giraudoux, une ligue urbaine pour essayer de créer une prise de conscience populaire sur la nécessité d'investir dans l'aménagement du cadre de vie. Surtout, il s'affirme internationalement en Espagne, en Argentine à Cuba où il réalise des plans d'extension de ville et des travaux d'aménagement paysager. Dans ses dernières années, il restera sollicité par Mexico, Saint-Domingue et Lisbonne.

Il est inutile de s'étendre davantage sur sa vie et son œuvre qui sont bien connues des spécialistes. Ce résumé biographique tente de montrer, qu'à côté de Formigé, Forestier demeure, par ses créations nouvelles et son investissement dans la protection de l'environnement, le grand spécialiste de l'art des jardins entre 1900 et 1930.

Sortant grandi de son succès à Bagatelle (1905), il est dans la logique des choses, qu'il soit le principal protagoniste de l'aménagement des nouveaux jardins du Champ de Mars.

2/ La composition d'un « tableau paysager »



Claude Monet à Giverny à la fin de sa vie, 1920, (BHVP/Ville de Paris).

Tout en suivant les directives de Bouvard, Forestier inaugure au Champ de Mars entre 1905 et 1907, une nouvelle méthode dans l'art des jardins et du jardinage.

Curieux, pragmatique et cultivé, il n'est pas indifférent à l'évolution des arts en général tels l'architecture et la peinture. Malgré le talent de ses prédécesseurs, il est en rupture avec les choix des périodes victorienne et haussmannienne car il pense que l'art des jardins doit aussi évoluer. Les nouvelles thèses anglaises de l'époque, en opposition aux jardins victoriens, l'influencent : les jardins de cottage de William Robinson, ceux inspirés de la Renaissance et du dix-huitième siècle préconisés par Réginald Bloomfield, ou les « jardins aquarelles » de Gertrude Jekyll⁸. Mais, l'artiste qui a eu le plus d'impact sur l'œuvre du paysagiste, est le peintre impressionniste Claude Monet. Installé depuis 1883 à Giverny, Monet aménage l'espace autour de sa maison tel une composition picturale⁹. Grand ami du peintre¹⁰, Forestier suit avec intérêt ses travaux. Il constate que Monet a fait de son jardin une œuvre d'art à part entière. Influencé par l'Extrême-Orient et sensibilisé aux espèces exotiques, Monet s'affranchit de toute contrainte mathématique pour donner libre cours à toute son imagination. Au lieu de l'habituelle ordonnance des parterres décorés d'arabesques, l'artiste privilégie la recherche des harmonies. Pour cela, il fait appel aux arrangements préconisés par la nature elle-même afin d'obtenir les plus éloquents effets de coloration et de reflets dans l'eau dont il se montre si enchanté dans ses tableaux des *nymphéas*.

Forestier suit cette philosophie du jardin moderne en créant au Champ de Mars, l'illusion de la campagne en pleine ville. Essai déjà amorcé à Bagatelle, il laisse de côté les traditionnels massifs de géraniums et de bégonias fournissant des tonalités peu nombreuses, pour remettre au goût du jour, les plantes vivaces qui firent la joie de nos aïeux et dont les jardins de l'époque ne contiennent plus que de rares exemplaires¹¹. Tout en prônant l'ordre et la simplicité¹², Forestier compose son tableau végétal en tenant compte à la fois du graphisme, du volume et de la couleur. Il souhaite que les végétaux participent à la beauté du jardin et que ceux-ci doivent mettre en valeur les bâtiments environnants. Comme à Giverny, où le jardin est la continuation florale de la maison, l'esthétique végétale des jardins du Champ de Mars, contribue à valoriser la façade de l'Ecole Militaire ainsi que les hôtels particuliers et les immeubles de rapports. En les groupant par espèce mais en leur laissant la liberté d'allure qui

⁸ Pour plus de détails à ce sujet : Susan Littlefield et Marina Schinz, *Splendeurs de Jardins*, Paris, Flammarion, 1986.

⁹ « Claude Monet 1883-1926, les années Giverny », *Connaissance des Arts*, n°484, juin 1992, p. 45-55.

¹⁰ Jean Claude Nicolas Forestier 1861-1930. *Du jardin au paysage urbain*, op. cit., p. 64.

¹¹ « Le nouveau parc du Champ de Mars », *l'Illustration*, n°3415, samedi 8 août 1908, p. 98.

¹² « J. C. N. Forestier: Sa contribution au jardin moderne, son oeuvre à Bagatelle », *l'Echo des allées*, n°33, mars 1991.

leur est naturelle, Forestier tient à obtenir une série d'effets colorés et lumineux depuis le printemps jusqu'aux gelées.



Parterres de fleurs au Champ de Mars,
16 août 1908,
(BHVP/ Ville de Paris).

Au Champ de Mars, Forestier s'éloigne de tout schéma traditionnel. Pour animer la perspective Ecole Militaire/Trocadéro, il crée une campagne artificielle s'inspirant directement de Giverny et de la bordure vivace très en vogue dans l'Angleterre du dix-huitième siècle. Pour ce nouveau quartier, il aménage des jardins où le souci d'exactitude est remplacé par la liberté d'action propre à chaque végétal¹³.

Le nouveau parc du Champ de Mars est inauguré le dimanche 8 novembre 1908¹⁴ en présence des principaux protagonistes qui sont intervenus depuis les premières tractations entre la Ville

¹³ « Les nouveaux jardins du Champ de Mars », *les Annales politiques et littéraires*, n°1312, août 1908, p.152.

¹⁴ *Bulletin municipal officiel*, 20 novembre 1908.

et l'Etat. Parallèlement aux travaux des nouveaux espaces plantés, les habitations de luxe commencent à voir le jour, de part et d'autre du Champ de Mars.

Qui sont les propriétaires des lotissements du nouveau Champ de Mars ?

Quels sont les styles architecturaux qui vont inspirer les maîtres d'œuvre de l'époque ?

Un nouveau quartier à la mode

Entre 1890 et 1914, la France et plus particulièrement Paris, entre dans une période caractérisée par la gaieté, l'amusement, la frivolité et la créativité : c'est la Belle Epoque. Période courte sous la troisième République, elle voit apparaître un nouvel art de vivre, une remise en cause du gouvernement en place qui n'est pas vraiment réceptif à l'esprit libre de ce temps. Charles Pathé et Léon Gaumont fondent l'industrie du cinéma, le Métropolitain et l'Art nouveau s'imposent dans toute la capitale, le cirque bat son plein, les premiers cafés-concerts font recette : Aux Chat Noir ou aux Folies Bergère, les différentes classes sociales se retrouvent pour se divertir. Dépassant de loin Berlin et Londres, le « Gay Paris » devient le centre international de la mode, des produits de luxe, de la gastronomie et sans aucun doute, de la joie de vivre européenne. Pour prolonger ces distractions dans un cadre plus intime, le beau monde prend congés dans de superbes résidences comme celles du Parc Monceau et du Ranelagh. Ayant appris la reconversion de l'ancien Champ de Mars en quartier à la mode, certains d'entre eux n'hésitent pas à investir dans d'opulentes maisons qui rivalisent d'élégance.

Qui sont ces commanditaires ?

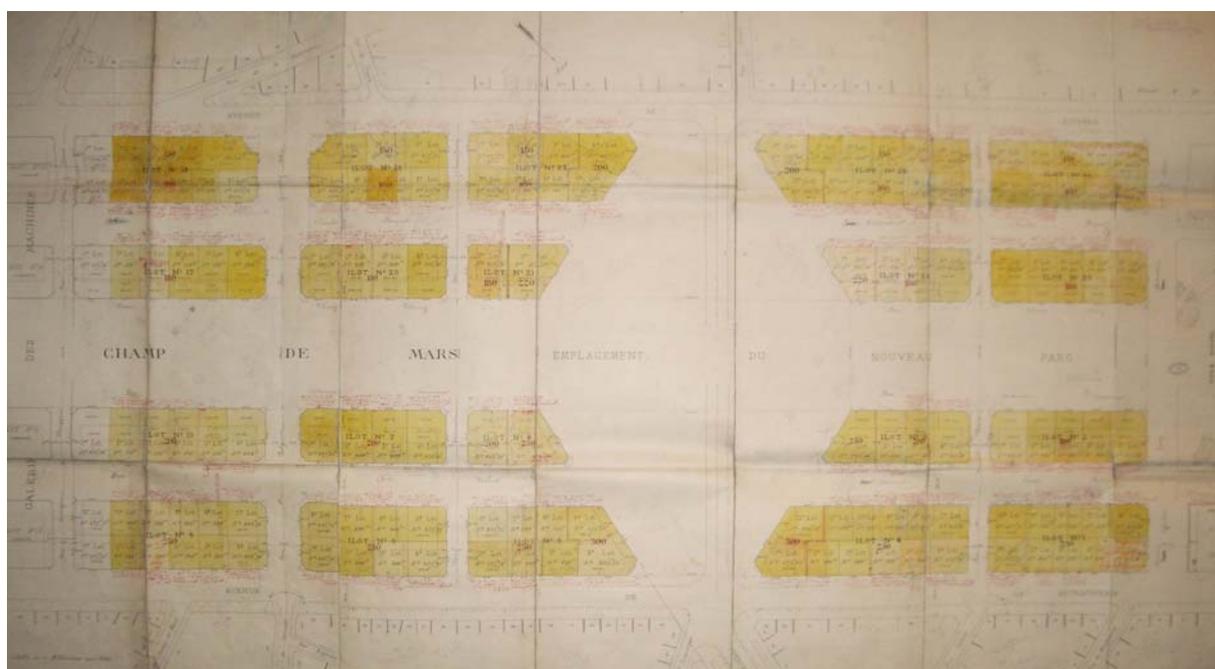
1/ Les maîtres d'ouvrages des « Champs Elysées de la rive gauche »

a/ L'aristocratie

Après les Expositions universelles du Second Empire et surtout après celles de 1889 et de 1900, les célèbres familles de l'aristocratie française n'ont d'yeux que pour Paris¹⁵ : les princes d'Orléans, l'impératrice Eugénie, les ducs de La Rochefoucauld, les Castellane, les Rohan ; toutes veulent posséder dans ce Paris sensationnel, une demeure digne de leur faste. Après s'être volontairement effacée sous le Second Empire à cause du souvenir présent de la

¹⁵ Gérard-Rousset Clarny, *Les Palais parisiens de la Belle Epoque*, Paris, DAVP, 1990, p. 22-25.

chute de l’Ancien Régime et des révolutions de la première moitié du dix-neuvième siècle, la noblesse veut à nouveau être au premier plan dans l’éventualité d’un rétablissement de la monarchie. Ils espèrent l’avènement d’Henri V ou du Duc d’Aumale sur le trône de France¹⁶. A cette aristocratie française va se joindre très vite de nouvelles élites internationales¹⁷. Fuyant drames ou révolutions ou tout simplement par curiosité et engouement pour le Paris de la Belle Epoque, membres de familles royales européennes, princes d’Europe centrale, grands ducs russes en villégiature, choisissent les plus beaux quartiers parisiens pour s’installer. Afin de réunir dans leurs cercles les personnalités les plus imminentes du domaine de l’art, de la politique et de la finance, il faut à ses hommes d’exception un cadre digne d’eux.



Plan des lotissements (en jaune) du Champ de Mars,
7 février 1905.
(Archives de Paris).

A l’exemple de Paul Louis Marie Archambault Boson, comte de Talleyrand-Périgord, duc de Valencay (1867-1952)¹⁸ dont on vante les qualités d’homme du monde¹⁹ qui occupe l’hôtel particulier situé au 11 bis de l’avenue Charles-Floquet. Monsieur le duc possède une maison luxueuse dont la façade principale donne sur l’avenue Charles-Floquet et l’autre directement sur les nouveaux jardins. Traité dans un style très épuré, l’architecte Armand Sigwalt à juste paré les façades avec une décoration raffinée style Régence qui rappelle les résidences privées

¹⁶ *Ibid.*, p. 52.

¹⁷ *Ibid.*, p. 13.

¹⁸ *L’Ecole Militaire et l’axe Breteuil-Trocadéro* (dir. B. de Andia), Paris, AAVP, 2002.

¹⁹ « Hôtel particulier avenue Charles-Floquet à Paris », *la Construction moderne*, 26 janvier 1913.

du Marais et du Faubourg Saint-Germain. Cette habitation est aussi dotée de tout le confort moderne car le propriétaire « aime être à ses aises et dans le confort »²⁰.



Façade principale de l'hôtel particulier du duc de Valencay,
1910-1911,
(BHVP/Ville de Paris).

Petit à petit, un indéniable attrait attire les grandes familles vers le nouveau quartier du Champ de Mars : le duc de Talleyrand et de Sagan vivent en 1910 au n° 17 de l'avenue Elisée Reclus tandis que le n°2 est occupé par la marquise de Talleyrand-Périgord, la princesse de Poggio Suasa Ruspoli, le duc et la duchesse de San Lorenzo Dampierre, unis par des liens familiaux. Le duc de Levis Mirepoix et le duc de Polignac résident dans leurs hôtels au n°6 et 8 de l'avenue Emile Deschanel. Entre 1920 et 1930, le Champ de Mars reste toujours un adresse de référence : le prince de Monaco possède un pied à terre au 9 avenue Emile Deschanel et la duchesse de Plaisance née la Rochefoucauld, réside au 4 avenue Elisée Reclus²¹.

Le gotha qui envahit le nouveau Champ de Mars donne définitivement à ce lieu ses lettres de noblesse. Les grandes fortunes de la bourgeoisie artistique et financière ne tardent pas elles aussi, à les rejoindre.

²⁰ *Ibidem.*

²¹ *L'Ecole Militaire et l'axe Breteuil-Trocadéro., op. cit., p. 229.*

b/ La haute bourgeoisie

C'est la haute bourgeoisie qui façonne la France à la fin du dix-neuvième siècle. Ces membres appartiennent au gouvernement, à l'administration, à la finance, à l'industrie et au commerce. A la Belle Epoque, ils ont imposé l'économie de libre entreprise et émaillé la France d'industries. Cette catégorie sociale compte parmi son palmarès une féconde production littéraire et artistique, des réussites sportives avec l'accueil des Jeux Olympiques par Pierre de Coubertin, des techniques de pointe, dont le travail du fer et des inventions dans des domaines comme l'aérodynamique²². Leurs réseaux commerciaux et bancaires s'étendent aux quatre coins du globe. Sur de ses acquis, le patronat n'aspire qu'à la consécration sociale. Ses dirigeants vont être les commanditaires de somptueuses demeures dessinés par les architectes en vogue de l'époque. Cette consécration est consolidée par des liens amicaux voire, matrimoniaux avec l'élite aristocratique.

Ils sont nombreux à acheter le terrain de leur future habitation au Champ de Mars : Jules-Hector-Henri-Victor Steinbach, riche homme d'affaires belge, acheta en 1910 une parcelle de six cent cinquante mètres carré à l'angle de l'avenue Charles-Floquet et de la rue du général Lambert²³. Il s'adressa à l'architecte René Sergent pour tracer le futur hôtel de Malborough au numéro 9 de la nouvelle avenue. Les lignes principales du bâtiment devaient respecter les proportions des maisons du dix-huitième siècle.

Autre exemple, la construction en 1909 au numéro 4 de l'avenue Emile-Deschanel, d'un hôtel particulier de toute beauté dont le propriétaire n'était autre que le couturier de l'impératrice Eugénie : Charles Frédéric Worth (1825-1895)²⁴.

²² Gérard-Rousset Clarny, *Les Palais parisiens de la Belle Epoque.*, op. cit., p. 54.

²³ *Ibid.*, p. 182.

²⁴ *L'Ecole Militaire et l'axe Breteuil-Trocadéro*, op. cit., p. 229.



Hôtel Marlborough, façade sur la rue du général Lambert par Sergent,
(Archives de Paris).

Une autre personnalité artistique vécut au Champ de Mars : le comédien Lucien Guitry qui eu bien du mal à acheter sa parcelle de terrain. Alors que sa situation était fort peu brillante, une voyante lui annonça qu'il ferait fortune dans l'immobilier. Peu de temps après, on lui proposa l'achat d'un terrain autour du Champ de Mars. Mais, la somme demandée était si considérable qu'il ne put l'envisager. C'est alors qu'on lui offrit la possibilité de faire des conférences en Amérique latine. Malgré son horreur des voyages en mer, il accepta bien vite, car son cachet lui permettait de réaliser son rêve. C'est au 18, avenue Elisée Reclus que s'éleva peu à peu un hôtel particulier d'après les plans de l'architecte Jules Guadet. Aujourd'hui détruit, c'est entre ces murs que vécut et mourut son fils Sacha (1957)²⁵.

²⁵ Brigitte Gournay, Colette Lamy-Lasalle et Diane Baude, *Vie et histoire du VII^e arrondissement*, Paris, société d'Histoire et d'Archéologie du VII^e arrondissement, mai 1986, p. 80.

De 1905 à 1911, le nouveau Champ de Mars est perçu par les contemporains comme un nouveau Parc Monceau. L'aménagement de ses abords dans les années qui précédèrent la Grande Guerre, constitue l'un des témoignages les plus éclatants de l'opulence, du paraître de l'aristocratie et de la grande bourgeoisie.

Avant de refermer ce chapitre, il importe d'évoquer les caractéristiques majeures de l'architecture privée entre 1890 et 1914.

Quel est le goût de l'époque en matière d'architecture ?

Qui sont les grands architectes de cette période ?

2/ Vers une esthétique pure : La redécouverte du classicisme

Alors que le début du vingtième siècle est placé sous les augures du progrès technique et du renouvellement artistique, la haute société préfère s'encreer dans le passé. Elle prône un retour au classicisme dans la peinture, la sculpture, et l'architecture. Bien qu'elle soit au cœur des plaisirs de la Belle Epoque, elle ne se reconnaît point dans les extravagances et les nouveautés préconisées par l'Art nouveau. Fustigé comme un mouvement artistique trop tapageur²⁶, la bonne société désire renouer avec les valeurs de leurs ancêtres attachées à des traditions datant de l'ancien Régime. Seul un style épuré, mesuré et respectant des proportions idéales et harmonieuses, correspond à l'image et au cadre de vie de ces élites.

Nombreux sont les auteurs et les ouvrages qui ont consacré leur étude ou leur sujet aux aspects artistiques novateurs de cette période de la troisième République. On connaît assez bien les vies et les œuvres d'artistes comme Labrousse, Viollet-Le-Duc, Abadie, Horeau ou Guimard, en revanche on s'est très peu intéressé à un courant parallèle issu de la tradition classique, qui a existé entre 1871 et 1914. Mis sous silence et redécouvert vers le milieu du vingtième siècle, celui-ci s'attachait plus particulièrement à l'architecture privée.

Pendant la période haussmannienne et durant les événements de la Commune, Paris voit disparaître de nombreux bâtiments, parmi lesquels de superbes hôtels particuliers hérités des siècles passés. Entre la seconde moitié du dix-neuvième siècle et le début du vingtième, les architectes vont compenser ce manque d'édifices. Issus des traditions prônées par l'Académie et l'Ecole des Beaux-arts, ils ont pour nom : Sanson, Destailleur, Parent, Daniel, Sergent, Rives. Ils ont signé de belles façades autour du parc Monceau, au Ranelagh au Trocadéro et

²⁶ *L'Ecole Militaire et l'axe Breteuil-Trocadéro, op. cit.*, p. 228.

avenue Foch. Lorsque Bouvard propose de réaliser un nouveau quartier chic pour clientèle fortunée, c'est tout naturellement que cette dernière fait appel à eux.

Malgré l'essor de l'Art nouveau, ces artistes n'en demeurent pas moins intéressants car ils permettent de saisir les goûts et les attentes de la haute société en matière d'architecture et de décoration.

La plupart de ces maîtres d'œuvre éclairés étaient de fins collectionneurs, des bibliophiles avertis, en somme des humanistes appartenant à nouvelle renaissance de l'architecture²⁷. Refusant les créations de l'éclectisme qui font selon eux, basculer l'architecture dans un état de turbulences, ils assimilèrent parfaitement les leçons des grands architectes français des dix-septième et dix-huitième siècles, tels Louis Le Vau, Claude Perrault, Robert de Cotte, Jacques- Ange Gabriel et Jules Hardouin-Mansart. Ils appréciaient chez leurs aînés, la symétrie classique, les belles proportions, le retour à un idéal de mesure et d'équilibre, une décoration raffinée éliminant tous les détails superflus. En même temps, ils surent se conformer aux besoins hygiénistes et pratiques de leur temps en assujettissant leurs bâtiments aux nécessités de la vie moderne comme on a pu le remarquer dans l'hôtel particulier du Duc de Valencay.

Certains d'entre eux ont laissé au Champ de Mars de grandes réalisations : le lecteur peut apprécier la qualité esthétique des bâtiments en regardant les photographies qui ont été prises à ce sujet et qui se trouvent en annexe. Des architectes moins renommés comme Aristide Daniel, P. Humbert, Lambert, Paul Marozeau, Paul Legriel, De Montarnal, ou bien les frères Marmez ont su contribuer à l'embellissement de ce quartier. Leurs créations, simples et épurées, font montre d'une grande adresse dans la modénature et d'un grand raffinement dans le traitement des décors. Dans des compositions personnelles, chacun d'eux réutilisent le vocabulaire hérité de la période classique et antique : les façades sont pourvues de colonnes, de triglyphes, de métopes, d'entablements, de frontons triangulaires ou curvilignes, de frises végétales, de tables, d'œils de bœuf, de chambranles. Enfin, beaucoup de ces habitations sont coiffées d'un toit à la mansarde. On est en parfaite filiation avec les hôtels particuliers de Louis Le Vau ou de Jean du Cerceau. Certains hôtels comme celui construit par De Montarnal au 29 avenue Charles Floquet (annexe), rappelle par l'extrême souplesse de son architecture, les créations du Baroque Italien de Francesco Borromini.

²⁷ Gérard-Rousset Clarny, *Les Palais parisiens de la Belle Epoque*, op. cit., p. 44-50.

Entre 1905 et 1911, le Champ de Mars est littéralement transformé. De lieu malsain et malpropre, il devient le nouveau quartier des rendez vous de la haute société parisienne. De plus, il est le témoin oculaire du renouveau de l'art des jardins et du retour à la tradition classique dans l'architecture d'avant guerre. Il fait dorénavant partie des lieux incontournables de la vie politique et artistique de cette période. Malgré cette évolution notoire du point de vue urbanistique et paysager, un problème parallèle au Champ de Mars subsiste : l'absence d'un vaste espace pour les grandes expositions parisiennes. Bien que la population soit saturé d'Expositions universelles (durée des expositions, bouleversement des quartiers, foule, bruit), les expositions plus restreintes (Hygiène, Automobilisme, Colonies, Electricité, etc.) sont plus présentes que jamais. Mais depuis le début de l'aménagement du Champ de Mars en nouveau forum mondain, celui-ci est devenu inutilisable pour accueillir une quelconque exposition. Où peut-on faire ces expositions partielles ? Le Petit Palais est devenu un Musée, le Grand Palais fait place au Concours hippique et aux Salons de Peinture, le bois de Boulogne et le bois de Vincennes se situent aux portes de Paris et on ne peut encombrer les promenades des Invalides et des Tuileries²⁸. Il n'existe plus d'autre grand espace d'exposition intra-muros sinon, il faut se diriger vers la périphérie ce qui n'est pas vraiment pratique pour les exposants et le public.

Par conséquent, le sort de ces réunions culturelles est largement compromis. Pour l'Etat, la situation est inquiétante. La prochaine Exposition des Sports et de l'Automobile se profile et aucun nouveau lieu d'exposition n'a encore été défini. L'Etat qui s'est séparé difficilement du Champ de Mars tout en conservant certains droits, tente le tout pour le tout afin d'obtenir de la Ville une autorisation exceptionnelle pour cet événement. Ils savent qu'il n'existe pas d'autre lieu qui présente autant d'avantages pratiques que le Champ de Mars. Entre 1906 et 1907, ils proposent divers projets d'aménagement qui subordonne le Champ de Mars à l'exposition à venir.

Ces projets ne vont-ils pas chambouler les aménagements de l'administration et amener la classe dirigeante à plier bagage ?

Tout en respectant le projet Bouvard, l'Etat va t'il réussir à obtenir gain de cause ?

²⁸ Rapport de l'Architecte des promenades, 14 août 1909, Archives de Paris, 1304W/33/6.

Chapitre II

Un nouveau quartier ou un site d'exposition permanent ?

En 1907, la transformation du Champ de Mars est déjà bien amorcée. Les nouveaux jardins de Forestier occupent la majeure partie de l'espace entre l'Ecole Militaire et les jardins de la Tour Eiffel. Les lotissements ont commencé à gagner bon nombre de terrains le long des avenues de Suffren et de La Bourdonnais. Le projet Bouvard est sur sa lancée et il paraît assez difficile de revenir en arrière ou de le faire avorter. Pourtant, l'Etat réclame sa part pour les expositions futures. Lors de la Convention de janvier 1902 signée en accord avec la Ville, au delà des dix millions provenant du produit des aliénations des terrains, deux millions devaient revenir à l'Etat pour la construction de locaux destinés aux expositions thématiques. Malgré le vote du projet administratif, le Gouvernement continue à faire valoir ses droits en privilégiant, pour les futures manifestations, le périmètre du Champ de Mars. Après avoir évoqué un éventuel aménagement du jardin du Palais-Royal¹, les ministres de l'Agriculture et du Commerce retiennent définitivement l'ancien terrain vague car en plus d'être vaste et dégagé, celui-ci se situe en plein cœur de la capitale. Il est le site de prédilection de ces nouvelles manifestations temporaires : « Paris doit conserver, non loin du centre, un vaste espace susceptible de recevoir les expositions... »².

Pour l'Exposition internationale de l'Automobile et des Sports qui s'annonce en 1907, M. Dubief, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et télégraphes, avec le concours de l'agriculture, nomme une commission d'études qui doit présenter diverses propositions d'aménagement du Champ de Mars en nouveau terrain d'exposition.

Ces aménagements ne risquent-ils pas de faire table rase du projet administratif ?

Cette exposition se déroulera t'elle au lieu choisi par l'Etat ?

¹ « Au Champ de Mars », *la Construction moderne*, 23 décembre 1906, p. 134.

² *Ibidem*.

Projet d'aménagement du Champ de Mars pendant l'Exposition

« De toutes part, on réclame un terrain d'exposition »³ ; « on manque encore [...] d'un terrain d'exposition »⁴ ; ces citations de l'Architecte des Promenades illustrent parfaitement la situation déplorable qui s'annonce pour les années à venir. On sait que le Grand Palais ne suffit plus depuis longtemps à toutes les sociétés d'exposants⁵, par conséquent M. Deglane, architecte du Grand Palais et M. Lambert, constructeur du Vélodrome d'Hiver proposent le plan d'aménagement ci-dessous censé calmer toutes les inquiétudes et répondre aux diverses attentes.



Plan du Champ de Mars aménagé pour accueillir l'Exposition de l'Automobile et des Sports, 1907.
(Archives de Paris).

Avant toute chose, Deglane et Lambert tiennent à respecter le projet Bouvard car ils savent que le ministre du Commerce « tient beaucoup à cet emplacement »⁶.

³ Rapport de l'Architecte des promenades, 14 août 1909, Archives de Paris, 1304W/33/6.

⁴ *Ibidem*.

⁵ *Ibidem*.

⁶ « Un nouveau projet au Champ de Mars », *les Sports*, dimanche 26 mars 1905, p. 3.

Ils dégagent la vue au centre du Champ de Mars ou prendra place une piste partielle pour les automobiles et les cyclomoteurs. Ils bâtissent en bordure, le long de l'avenue de Suffren, un palais des sports définitif de quatre hectares de superficie. Pour cela, ils choisissent les terrains du côté de Grenelle c'est à dire, dans la partie la moins chère des terrains à bâtir. Ce palais des sports serait complété par un avant corps de bâtiment devant la Galerie des Machines, la Galerie des Machines elle-même, quelques pavillons, une colonnade entourant la bordure et joignant les pavillons entre eux et un port de yachts au pont d'Iéna. Le choix et la disposition des bâtiments dans l'espace n'est pas sans rappeler le projet d'Eugène Hénard de 1904.

D'après les deux architectes, il y a sept points sur lesquels reposent l'originalité et la réussite de leur programme⁷.

Premièrement, le Palais des sports ou doivent défiler cinquante expositions successives (Expositions du Livre, de l'Alimentation, des Tissus etc.) se situe près d'une avenue. Ainsi, les exposants avec leurs produits, emprunteraient cette voie de circulation au lieu de « piétiner » les jardins de Forestier.

Deuxièmement, ils ne bouleversent pas les schémas prévus par les différentes administrations ; ils conservent l'espace libre, et laissent la vue sur la façade de l'Ecole Militaire complètement dégagée.

Troisièmement, ils considèrent avec beaucoup d'importance les normes hygiénistes : le parc central est exposé en plein soleil et ne subit aucun vis à vis par rapport au Palais.

Quatrièmement, la piste centrale est complètement dégagée et permet au public de ne rien perdre de ce qui s'y déroule.

Cinquièmement, le tracé des voies de communication entre le septième arrondissement et le quinzième arrondissement est totalement respecté.

Sixièmement, les hôtes du Champ de Mars jouiraient d'un parc et d'une façade de palais dégagée.

Enfin, dernier point sans doute le plus important car il s'agit de l'investissement financier de cette opération : les deux associés garantissent à la Ville la dépense d'un million au lieu de deux comme le préconisait la Convention de 1902.

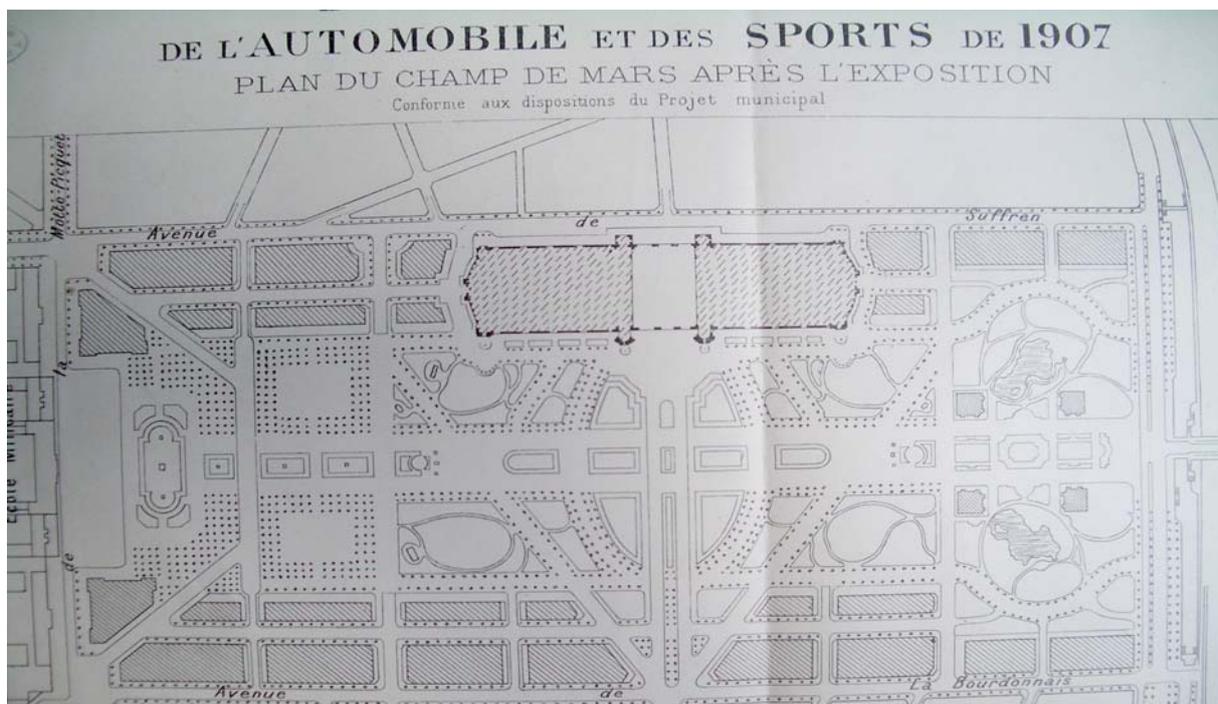
A première vue, il est vrai, le projet paraît alléchant et permettrait à la Ville de faire une plus value d'un million de francs ce qui n'est pas négligeable si elle veut continuer l'embellissement de ce nouveau quartier.

⁷ *Ibidem.*

Mais posons nous la question suivante : quelle destination veut-on offrir au Champ de Mars ? Il y a seulement quelques années, le Conseil municipal a voté le projet de l'administration qui a pour principal objectif de rénover et de transformer un espace laissé à l'abandon en nouvelle place verte. Ce nouveau programme pourrait mettre le projet Bouvard en ballottage car celui-ci a obtenu l'assentiment complet de M. Gervais, Président de la Commission officielle d'études. Par conséquent, il y a certaines chances pour que le Conseil vote en sa faveur. Il faudrait savoir une bonne fois pour toute si l'on veut suivre l'idée d'un parc-lotissement ou bien aller vers le recours plus facile d'un terrain d'exposition permanent. Après plus de trente années de remises en questions perpétuelles, il faudrait prendre une décision irrévocable et définitive pour construire concrètement l'avenir de cette place.

Les architectes proposent l'idée d'une conciliation entre les deux projets, ce qui n'est pas une mauvaise idée. Malheureusement, je doute fort que le projet des « Champs Elysées de la rive gauche » promu par Bouvard puisse réellement voir le jour car si la Ville accepte ce compromis, ce sont d'autres ministères comme l'agriculture, la Culture ou l'Education qui exigeraient à chaque exposition de nouveaux réaménagements. Le Champ de Mars redeviendrait le terrain d'expériences qu'il a toujours été depuis le milieu du dix-huitième siècle.

Projet d'aménagement du Champ de Mars après l'Exposition



Plan du Champ de Mars après l'exposition, 1907. (Archives de Paris).

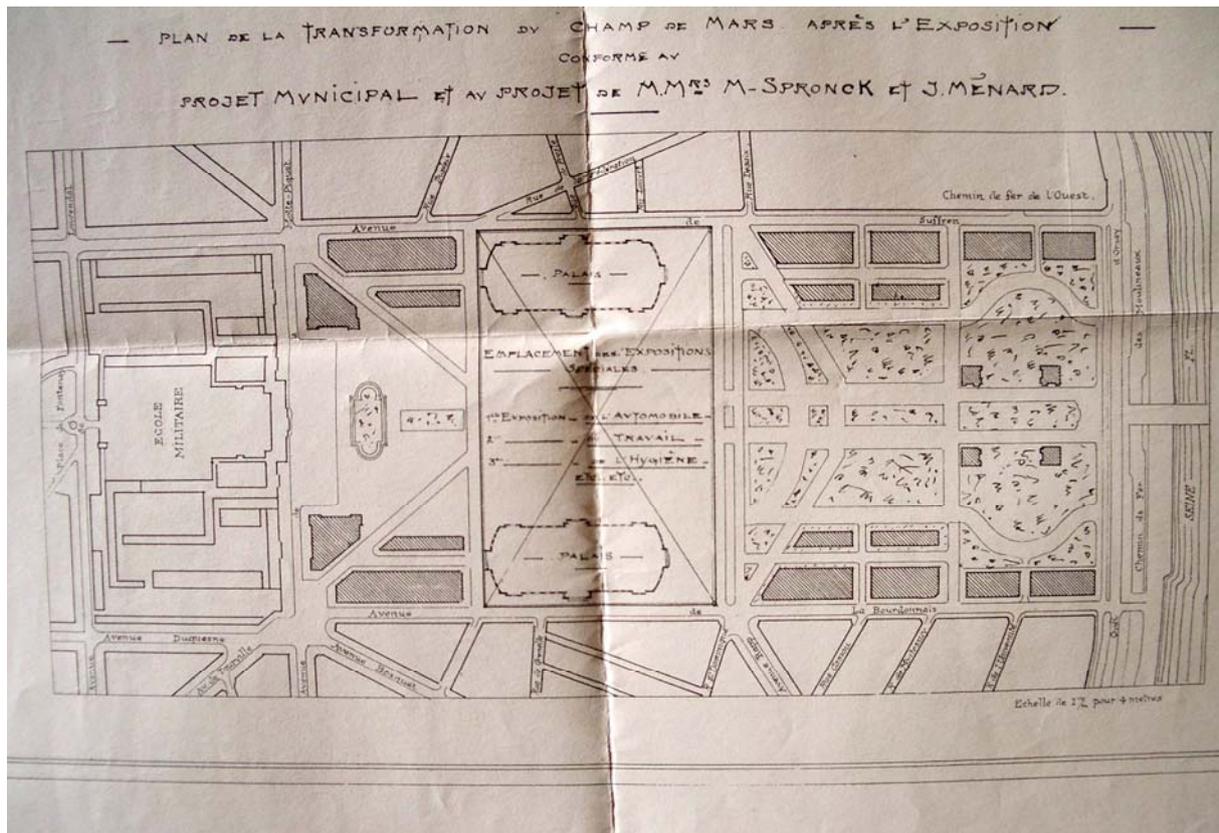
Malgré l'intelligence et les efforts déployés par Deglane et Lambert, si l'on s'en réfère au document précédent, on note tout de suite que le projet Bouvard est « grignoté » par le Palais des sports ce qui a pour effet de créer un déséquilibre total dans la symétrie du plan général et dans la vue Ecole Militaire/Trocadéro, qui se trouvera quelque peu manquée. Les hôtes ayant élu domicile dans cette partie de la rive gauche, auront depuis leurs hôtels particuliers une vue « imprenable » sur le colossal hall. Après cette exposition, le Champ de Mars apparaîtrait atrophié et gâché.

En plus de la critique esthétique, il faut ajouter une critique sociale et financière. En effet, en 1907-1908, le Champ de Mars n'est plus la steppe boueuse et dangereuse du début du vingtième siècle. Lors des premières Expositions universelles, les exposants et le public pouvaient investir cette place sans aucune contrainte car elle ne possédait pas encore de codes sociaux stricts et de fonction urbaine propre. A partir de 1905, la donne est toute autre : le Champ de Mars s'embellit d'un nouveau paysage et accueille progressivement les grandes fortunes. Recherchant un lieu calme et paisible de villégiature et de promenade, leurs détenteurs ne feraient pas bon accueil au bouleversement soudain de leurs habitudes de vie en transformant le Champ de Mars en rendez vous du bruit, des mauvaises odeurs et de la foule. Ils s'empresseraient de déménager sur la rive droite.

Il faut ajouter dans un dernier point, que même si le Palais des sports occupe les terrains les moins chers du site, il prend au total la place de quatre terrains destinés à des hôtels particuliers et quatre terrains réservés à des immeubles de rapports. Si l'on compte entre deux cent cinquante et trois cent francs du mètre carré, on arriverait à un chiffre global qui dépasserait, sans aucun doute, le million de francs de bénéfice que ferait la Ville si elle acceptait ce programme sportif.

En fin de compte, bien qu'il ne fasse pas table rase du projet Bouvard, ce nouveau programme urbain ouvre une perspective d'espoir pour l'Etat, mais s'avère plutôt à double tranchant pour la Ville. Cette dernière risque de voir ses souhaits de beau quartier partir en éclat si elle laisse la porte ouverte à ce type d'aménagement lié à une exposition temporaire. Elle ne pourra en aucun cas le jour voulu, adopter un plan d'aménagement définitif.

On proposa peu de temps après, un nouveau projet qui privilégia la construction de deux palais à titre définitif à droite et à gauche de la partie médiane du Champ de Mars. Projet aussitôt refusé : certains conseillers municipaux, comme Spronck et Ménard, n'ont pas hésité à faire savoir (par plan) qu'ils refusaient catégoriquement l'installation de ces constructions.



Projet du Champ de Mars conforme aux souhaits de M. Spronck et J. Ménard.
(Archives de Paris).

D'après un document provenant de la bibliothèque d'aéronautique de Paris, l'Exposition de l'Automobile et des Sports eu finalement lieu au Grand Palais.

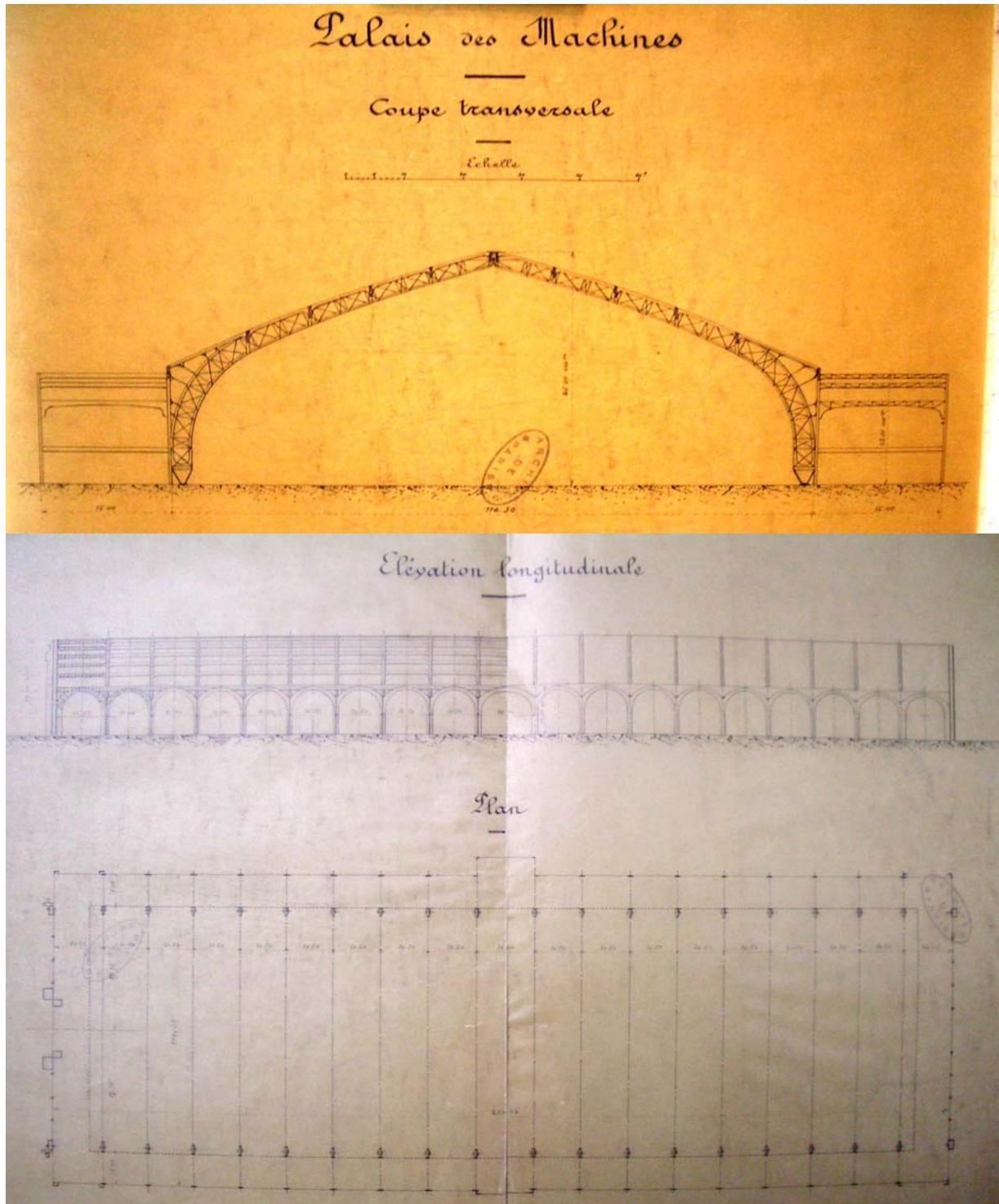
Tous ces projets et cette agitation autour des expositions sont liés directement à la destination du Champ de Mars, mais plus particulièrement à la disparition en 1911 de la Galerie des Machines. Si les projets d'aménagements de halls et de palais pullulent à partir de 1906, c'est pour palier à la future destruction et au futur manque que va causer le vaste hall de 1889.

La Galerie des Machines va laisser un espace libre entre l'avenue de la Motte Picquet et la rue de Belgrade, qu'il va falloir réinvestir.

Du fait d'un manque flagrant de monuments d'exposition dans le premier quart du vingtième siècle, Bouvard va t'il céder cette partie du Champ de Mars aux expositions temporaires ou bien l'agrémenter d'un espace vert accompagné de lotissements comme il l'a prévu ?

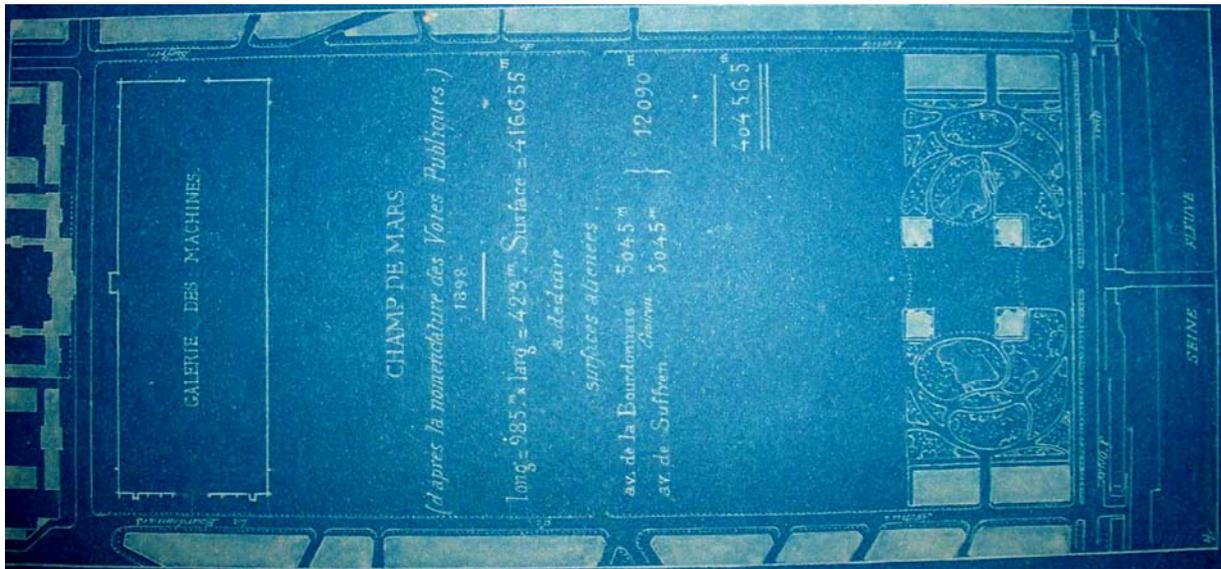
Chapitre III

Après la Galerie des Machines



Palais des Machines, coupe transversale, élévation longitudinale et plan au sol, 6 décembre 1906.
(Archives de Paris).

Situation, description et historique du Palais



Plan du Champ de Mars avec jardins de la Tour Eiffel et emplacement de la Galerie des Machines, 1909-1910. (Archives de Paris).

Située devant la façade de l'Ecole de guerre ; séparée d'elle par l'avenue de la Motte Picquet, la Galerie des Machines occupait l'espace que l'on appelle aujourd'hui, le Plateau Joffre.

Elle consistait en un immense espace central de cent quinze mètres sur quatre cent vingt mètres. Elle était bordée de deux galeries latérales de dix sept mètres cinquante de large sur vingt deux mètres de haut, divisées par un étage à huit mètres du sol, prolongé par deux tribunes passant derrière les pignons¹. Sa hauteur sous voûte atteignait les quarante sept mètres pour une surface totale de presque quatre vingt mille mètres carrés². Elle demeura avec le Crystal Palace de Paxton, le hall d'exposition le plus vaste du monde.

Créée par la collaboration de Charles-Louis-Ferdinand Dutert (1845-1906) et de Victor Contamin (1840-1893) ; architectes relégués au rang de célébrités méconnues, elle fut en 1889, avec la tour de trois cent mètres de Gustave Eiffel, le monument phare de l'Exposition universelle et de l'architecture moderne illustrés par le fer, le verre et l'acier.

Pendant vingt ans, elle fut le principal lieu d'accueil des grandes manifestations culturelles, agricoles et sportives qui animait la vie parisienne durant la Belle époque.

¹ Caroline Mathieu et Françoise Cachin, *1889 la Tour Eiffel et l'Exposition universelle*, Paris, Réunion des musées nationaux, 1989, p. 162-242.

² Pour plus de détails sur l'architecture de cette époque, lire *l'Histoire de l'Architecture* de Jan Gynpel, éd. place des Victoires, 2005, p. 70-79.

Palais des Machines à l'Exposition de 1889, elle abrita plusieurs fêtes organisées par Alphand telles le Centenaire de la Fédération avec les chœurs de Colonne et les réunions sportives des grands attelages³. Il y eut peu après, les fêtes franco-russes, le Carrousel en l'honneur de l'amiral Avellan. Avant l'ouverture de l'Exposition de 1900, pendant deux ans, elle accueillit le Concours hippique et le Salon de peinture. Après le Salon, à partir de 1900, le Concours agricole y tint ses assises périodiquement tous les ans. Elle fut affectée aussi à d'autres événements comme le spectacle de Barnum, les concours de gymnastique, de sapeurs pompiers. Enfin, elle donna un abri temporaire aux troupes militaires de passage.

Comment se fait-il que l'Etat ait pu voter la destruction d'un espace où l'on pouvait distribuer, installer et aménager tout ce que l'on voulait en totale liberté ?

La première de ces raisons concerne sa situation dans l'espace. Le monument de verre et de fer bouche complètement la vue que l'on pourrait avoir sur la façade de l'Ecole Militaire ; il gâche le paysage en cassant l'effet de perspective rive droite/rive gauche c'est à dire, Ecole Militaire/Trocadéro.

Deuxièmement, le monument subit de vives critiques esthétiques. D'une part, son architecture dénature et dévalorise la beauté classique du pavillon de Jacques-Ange Gabriel, d'autre part certains estiment purement et simplement la Galerie des Machines comme un édifice utilitaire qui n'a rien à voir avec de l'architecture proprement dite. Si la Tour Eiffel était vilipendée comme une « honte pour Paris », la galerie était considérée comme une « construction hâtive, de l'improvisation heureuse, une féerie de verre et de fer »⁴ tout sauf une œuvre réussie qui puisse prétendre à une immortalité viagère.

La troisième et dernière raison repose sur un argument pratique et social. Le projet « parcelotissement » du Champ de Mars est énoncé dès le début des discussions. Si l'on désire avoir un parc et des habitations qui aillent des jardins de la Tour Eiffel jusqu'aux abords de l'Ecole Militaire, la Galerie des Machines doit être supprimée car elle n'a plus lieu d'être. Le Champ de Mars passe d'un espace d'exposition temporaire à un quartier paysager habité. Les codes sociaux et urbains changent du tout au tout.

Malgré le soutien de grands noms de l'architecture et de la littérature comme Eugène Hénard ou Paul Verlaine, on vota sa destruction lors de la Convention de 1902. Elle fut vendue à un entrepreneur et démolie en 1911. C'est l'Etat qui concède le droit de démolition du hangar à

³ E. Hénard, *op. cit.*, p. 112-113.

⁴ Opinion de M. Georges Farcy, président de l'Ecole Militaire, 1891.

la Ville de Paris ; une erreur que le Gouvernement allait vite regretter et dont le préjudice serait directement subi par la Ville.

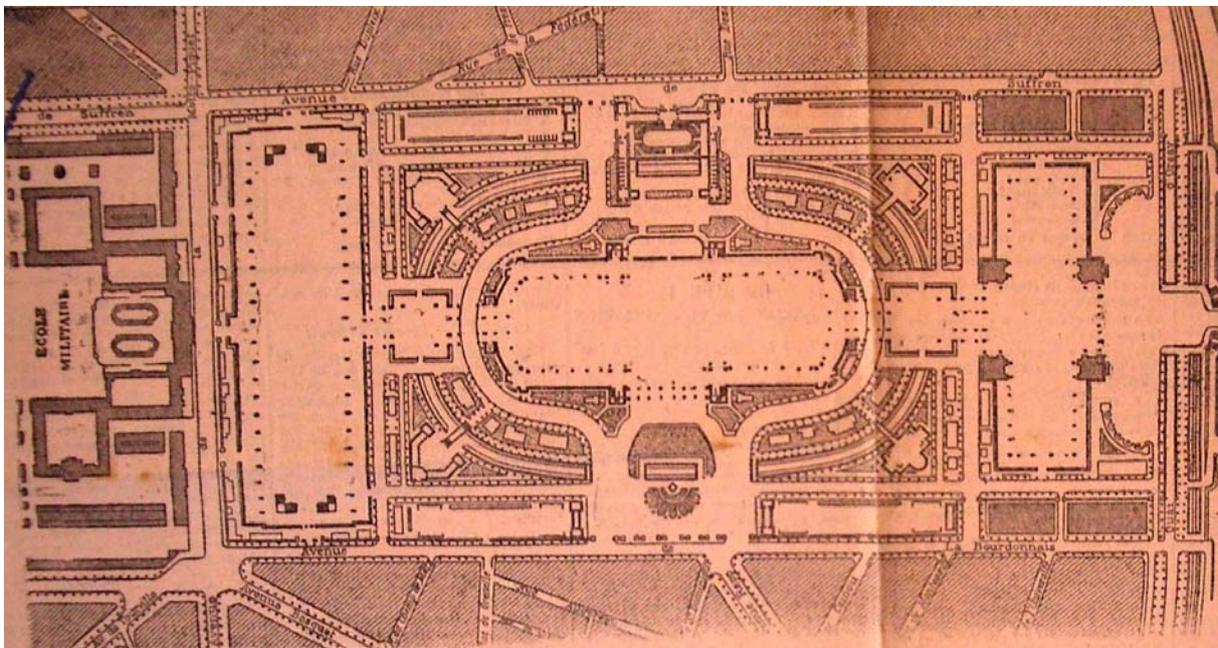
L'empiétement du domaine municipal

Avant même que la galerie soit détruite, des projets patronnés par le Ministère de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, voient le jour entre 1907 et 1911. Depuis le vote de sa destruction, les différents ministres se rendent compte qu'ils ne retrouvent pas de hall d'exposition aussi grand et aussi bien situé au cœur de la cité. Toujours pas décidés à regarder ailleurs qu'au Champ de Mars, ceux-ci se démènent pour convaincre la Ville, nouveau propriétaire, d'accepter leurs nouvelles propositions.

La Ville serait-elle prête à passer un éventuel marché avec l'Etat ?

Malgré la durée des tractations et les projets précédents, les propositions gouvernementales peuvent-elles encore prétendre être claires et honnêtes ?

1/ Le projet de Gustave Rives



Plan Rives avec palais central susceptible de remplacer la Galerie des Machines, 1907.
(Archives de Paris).

Soutenu par le Ministre du Commerce et de l'Industrie, l'Architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux Rives, propose l'édification d'un palais définitif qui remplacerait le monument de Dutert et de Contamin. Sa construction trouverait place au milieu du parc projeté par l'administration⁵. Il donnerait asile aux grandes manifestations industrielles et sportives et autres expositions spéciales. Rives prévoit de placer une coupole vitrée au niveau de la Tour Eiffel et la prolonger par deux ailes à la Galerie des Machines en passant par le palais central⁶. Son projet passe par un réaménagement partiel du Champ de Mars et modifie considérablement les plans administratifs. Pourtant, l'auteur clame le contraire et stipule que la Ville retirerait de nombreux avantages de cet aménagement⁷. Par exemple, il affirme que le Champ de Mars deviendrait un parc unique au monde où les sportsmen trouveraient un centre d'intérêt permanent procurant un continuuel mouvement d'affaires aux quartiers environnants. Dans un second point, l'architecte confirme que l'exécution des travaux serait complète et immédiate ce qui éviterait aux terrains mis en vente pour le futur lotissement du Champ de Mars, de stagner dans une inertie foncière. Enfin, le point le plus important, le palais deviendrait le bien de la Ville ce qui permettrait à celle-ci d'obtenir d'importants revenus quotidiens.

Pour le Gouvernement, cette affaire est idéale car il pourrait conserver dans l'enceinte de Paris, toutes ces expositions annuelles. En revanche, l'administration n'est pas du tout d'accord qu'« un gigantesque champignon »⁸. s'installe sur ses nouveaux Champs Elysées.

Dans un premier moment, l'exécution de ce projet aurait le tort d'apporter une gêne dans la circulation des quartiers avoisinants, d'autre part ce palais gigantesque risquerait de nuire à la perspective de l'Ecole Militaire. On ne comprend pas très bien ce que veut l'Etat. Il est d'accord pour mettre à terre la Galerie des Machines car elle est une gêne esthétique et paysagère par rapport à l'Ecole de guerre, mais d'un autre côté, il la remplace par un palais auquel on reproche exactement le même défaut. Georges Prade, journaliste au quotidien *les Sports* résume en une seule phrase l'incohérence et l'illogisme de la démarche de certains ministres : « C'est troquer son cheval borgne contre un aveugle ». Il faut ajouter à cela que l'Etat essaye d'« acheter », de manière sous-jacente la Ville afin d'obtenir l'emplacement pour les futures expositions. Il lui propose de devenir l'unique propriétaire du palais central, donc seul bénéficiaire des gains produits par les diverses manifestations. Sous cet avantage lucratif se cache un procédé machiavélique, l'Etat obtiendrait en évitant tout conflit et dans la

⁵ Coupure de journal anonyme, 1907, Archives de Paris, 1304W/187/5.

⁶ « Un nouveau projet au Champ de Mars », *les Sports*, 26 mars 1907, p. 3.

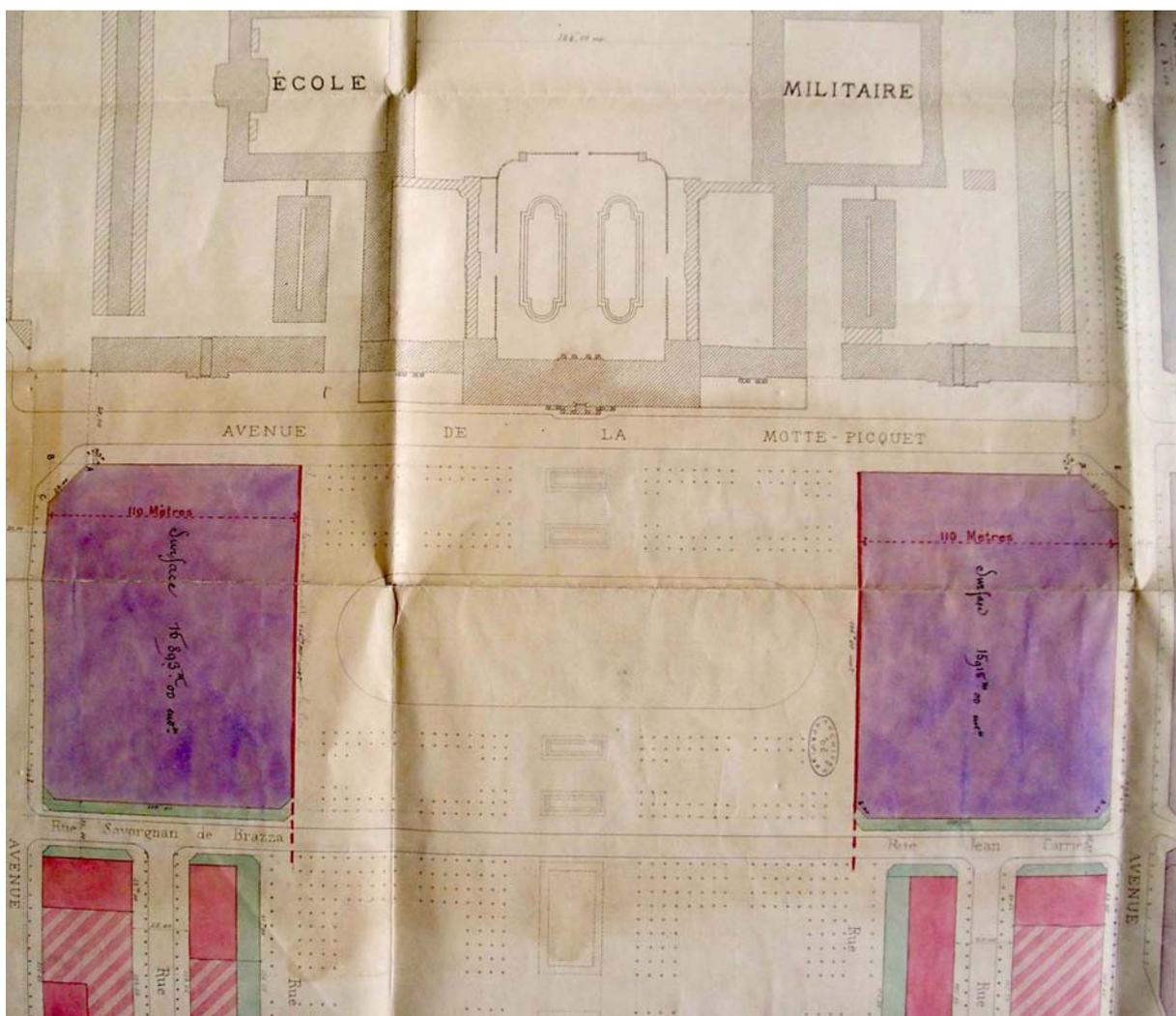
⁷ Coupure de journal anonyme, *art. cit.*

⁸ Opinion de M. Bouvard dans, *les Sports*, 26 mars 1907, p. 3.

plus grande facilité, le terrain tant espéré pour ériger son palais définitif. Ce procédé perfide aurait pour conséquence directe de faire échouer le projet de « parc-lotissement » des services administratifs.

Heureusement pour Bouvard et son équipe, le Conseil municipal refusa la proposition qui aurait mené le Champ de Mars à sa perte. Malgré les premières tractations entre la Ville et l'Etat, certains ministres ne sont pas décidés à abandonner leur emprise sur l'ancien champ militaire et tentent par divers procédés, de se réappropriier un espace qu'ils ne possèdent plus. Ce refus n'a pas affecté leur volonté, au contraire entre 1909 et 1911, le Ministre de l'Agriculture élabore un nouveau projet sur l'emplacement de l'ancienne Galerie des Machines afin d'y édifier deux palais.

2/ L'Etat, imprévoyant et malhonnête



Edification de deux palais (en violet) sur l'emplacement de l'ancienne Galerie des Machines, 1^{er} mars 1910.
(Archives de Paris).

M. Ruau, Ministre de l'Agriculture à l'époque, exprime au préfet de la Seine Justin de Selves, son profond désir de voir installer à nouveau au Champ de Mars le Concours général agricole et le Concours des animaux reproducteurs⁹. Il se propose de racheter l'emplacement rendu disponible par la disparition de l'ancienne Galerie des Machines. Un premier palais de 15803 m² serait construit le long de l'avenue de la Bourdonnais entre l'avenue de la Motte Picquet et la rue Savorgan de Brazza. Le deuxième de 15915 m², serait situé juste en face, c'est à dire le long de l'avenue de Suffren, entre l'avenue de la Motte Picquet et la rue Jean Carriès. Entre les deux édifices, on laisserait une surface libre afin de dégager la partie centrale de l'Ecole Militaire. Les constructions seraient soumises à certaines servitudes esthétiques : tout d'abord, elles comporteraient une architecture en rapport avec celle du pavillon Gabriel, obligation qui n'a pas été retenue par Gustave Rives, ensuite elles seraient soumises à des servitudes de hauteur afin de ne pas masquer la vue sur les bâtiments de la Cavalerie et de l'Artillerie.

La première objection qui frappe dans ce nouveau projet est toute naturelle. Pourquoi avoir supprimé la Galerie des Machines, si c'est pour la remplacer par des palais bien plus petits en comparaison ? L'Etat veut acquérir des terrains dont la surface totale atteint les 31800 m² ce qui n'est rien du tout en comparaison des 79900 m² de l'édifice de Dutert. La nef centrale de l'ancien hangar faisait à elle seule 48100 m². Si l'Etat avait besoin d'un vaste immeuble pour ses concours, il aurait en toute logique éviter la disparition de l'ancienne galerie. Au lieu de cela, il jette l'argent par les fenêtres en démolissant pour rebâtir sans utilité apparente. Le Ministre de l'Agriculture a manqué l'occasion de s'assurer pour l'avenir, le moyen de satisfaire les nécessités des concours qu'il organise. Pour réparer ses irresponsabilités, il ne trouve rien de mieux que de reprendre un terrain que la Ville a mis plus de vingt ans à arracher à l'Etat. De plus, comme il lui manque encore beaucoup d'espace malgré ses deux palais, celui-ci projette d'englober en plus de ses lots, le sol et les rues larges et spacieuses qui sont destinées à assurer les communications entre les arrondissements voisins et d'enclorre la partie restée libre entre les deux palais¹⁰. Avant même que rien ne soit conclu, l'Etat prévoit d'empiéter sur le domaine municipal et plus directement sur les desseins de l'administration. Que va devenir la magnifique promenade prévu par Bouvard si ce sol est envahi par des palissades et des baraquements de tous genres ?

Qu'advientra t-il de l'état du sol après le séjour des animaux ?

⁹ Rapport du Conseil Municipal sur *la demande d'acquisition faites par l'Etat de terrains au Champ de Mars pour l'édification de deux palais*, 1910, BHVP, 117 747.

¹⁰ *Ibid.*, p. 8.

Le projet Bouvard serait impossible à achever car le sol abîmé, resterait impraticable pendant longtemps. Du point de vue hygiénique, ce projet est une catastrophe. Les partisans des espaces libres s'exclament comme M. Georges Risler membre de la section d'Hygiène urbaine et rurale du Musée social qui déclare vouloir bannir toute construction nouvelle réalisée au Champ de Mars et que des jardins devant l'Ecole militaire sont non seulement indispensables au point de vue de la salubrité, mais aussi au point de vue de la beauté de Paris¹¹. Il ajoute que l'on a déjà assez diminué le Champ de Mars, aujourd'hui réduit à une vingtaine d'hectares, alors qu'il aurait pu fournir à Paris un très beau parc.

Au lieu d'aliéner illégalement le domaine municipal, l'Etat pourrait porter son projet sur une de ses nombreuses propriétés. Il pourrait par exemple réinvestir les 174523 mètres carrés qui constituent l'Ecole Militaire. En 1909, le Conseil général de la Seine décrivait certains enclos de l'Ecole comme dépôts de fumier ou d'immondices et précisait que cet immense emplacement était habité seulement par deux mille quatre vingt six sous officiers ou soldats et par mille trois cent vingt et un chevaux¹². En se fondant sur ces raisons d'hygiène et de commodité, le Ministère de la Guerre déplacerait ses troupes et reconstruirait ses casernes aux abords du champ de manœuvres d'Issy-les-Moulineaux. Ainsi, il pourrait édifier sur les anciennes casernes, le vaste palais tant réclamer sans pour autant toucher au Champ de Mars. L'Etat ne retirerait que des avantages de cette opération aussi bien pratiques que financiers.

Il faut rappeler aussi, que ce dernier possède l'immense zone des fortifications dont les pourparlers annoncent la démolition prochaine. L'administration appelle l'attention du Gouvernement sur ce point, qu'étant unique propriétaire de cette zone, il peut trouver dans les seizième et dix-septième arrondissements, les terrains propices à l'érection des dits palais¹³.

Malheureusement, l'Etat ne tient pas à bouleverser la routine des bureaux de la guerre et à inculquer aux fonctionnaires de ce Ministère que des casernes placées aux fortifications ne sont guère plus éloignées du centre de Paris que si elles se trouvaient à l'Ecole Militaire. Quand à la question des fortifications, l'Etat ne veut pas s'avancer hâtivement car rien n'est encore décidé pour leur avenir. Par conséquent, il préfère venir « ennuyer » la Ville et mettre en suspension le projet Bouvard.

Avant de clore cette partie, il faut parler du côté financier de cette affaire : A quel prix l'Etat achèterait-il les terrains ?

¹¹ « Construction d'un palais destiné à l'agriculture », *le Musée social*, Annales de 1911, p. 212.

¹² Rapport du Conseil Municipal sur la demande d'acquisition faites par l'Etat de terrains au Champ de Mars pour l'édification de deux palais, *art. cit.*, p. 11.

¹³ « Construction d'un palais destiné à l'agriculture », *le Musée social*, *art. cit.*, p. 205.

Le Ministre de l'Agriculture propose « d'abandonner à la Ville la somme de deux millions que la convention du 15 janvier 1902 l'obligeait à verser à l'Etat sur le produit des terrains retranchés du champ de mars dès que ce dernier aura atteint 10 millions de francs »¹⁴. Dans ce cas précis, l'Etat essaye d'arnaquer la Ville en lui proposant un marché de dupes. D'après les estimations données par la Direction des Services d'Architecture, la valeur vénale des terrains mis en adjudication desquels la Ville devrait renoncer est évaluée à quatre millions deux cent trente sept mille trois cent francs. Si l'on fait la différence des deux chiffres, on trouve un manque à gagner pour la Ville de deux millions deux cent trente sept mille trois cent francs. L'Etat achète la propriété de la Ville au rabais et se permet pour couronner le tout, de s'approprier 12863 mètres carrés comprenant les voies publiques et l'espace central entre les deux palais ce qui représente une nouvelle perte s'élevant à trois millions cinq cent mille francs.

En tout, l'Etat économiserait cinq millions sept cent trente sept mille trois cent francs et on ne compte pas ici les sommes supplémentaires induites par la suppression de deux voies diagonales rues Frédéric Le Play et Emile-Accolas prévues à l'origine dans la projet Bouvard au niveau de l'emplacement de la Galerie des Machines. Au final, la facture attendrait les huit millions quatre cent soixante quatorze mille six cent francs.

L'administration s'exclame : « Décidément, l'Etat en prend trop à son aise avec la Ville de Paris »¹⁵. En plus de prendre les membres du Conseil municipal pour des imbéciles, celui-ci viendrait ruiner complètement la promenade magnifique qui a été décidée et qui doit être entièrement conçue de bout en bout du Champ de Mars. Si la Ville accepte ce « compromis », elle met à plat les vingt années d'efforts qu'il a fallu pour acquérir ce site et elle ouvrirait la porte à une série d'abus en tout genre que l'Etat ne se gênerait pas de multiplier. Alors que ce dernier n'a qu'à choisir parmi ses propriétés, il préfère s'acharner à faire du Champ de Mars ce qu'il a toujours été : un terrain vague.

Le Conseil municipal a bien évidemment refusé catégoriquement ce programme : « Il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition présentée par le Ministre de l'Agriculture... »¹⁶. L'administration est invitée à poursuivre l'achèvement du Champ de Mars au niveau de l'emplacement de l'ancienne Galerie des Machines en mettant en vente les lots restants.

¹⁴ Extrait de la convention de janvier 1902.

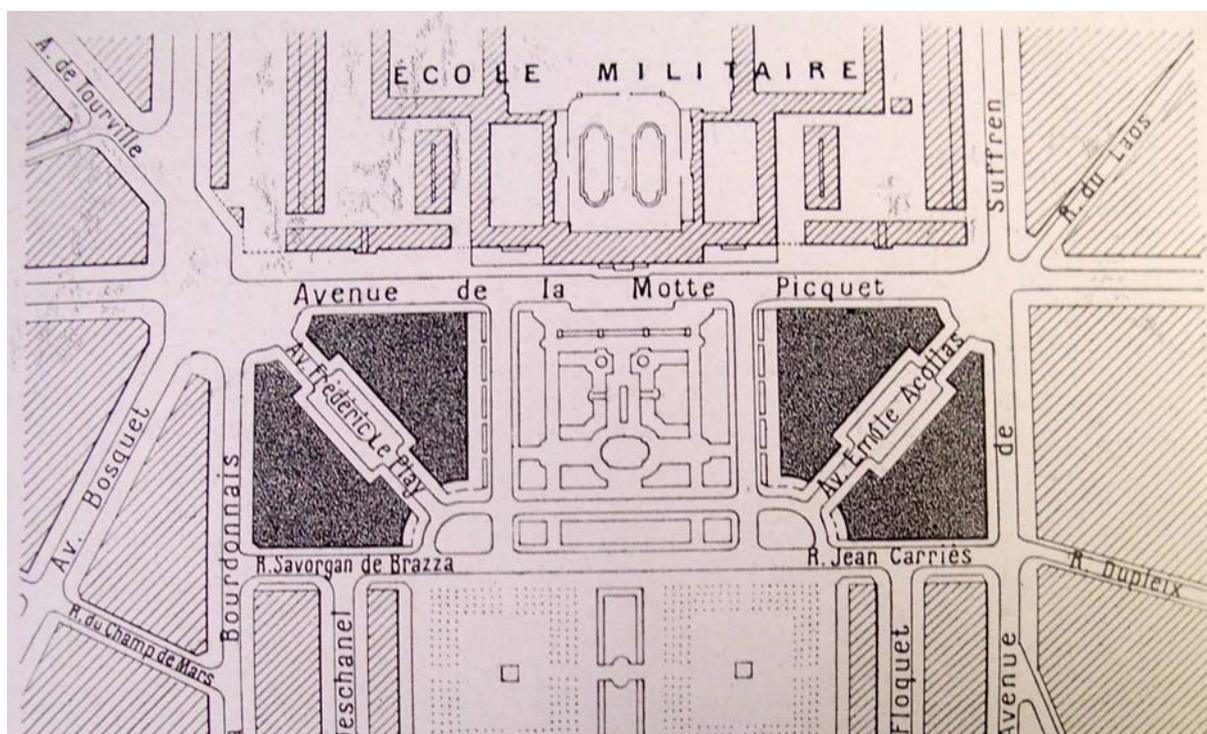
¹⁵ Rapport du Conseil Municipal sur *la demande d'acquisition faites par l'Etat de terrains au Champ de Mars pour l'édification de deux palais*, art. cit., p. 16.

¹⁶ Projet de délibération, 8 novembre 1910.

Continuation du projet d'embellissement

Les diverses propositions de l'Etat ont considérablement freiné l'avancée des travaux d'aménagement et d'embellissement de l'administration. Entre 1907 et 1912, l'emplacement de l'ancienne Galerie des Machines devient un terrain vague dénué de toute nouvelle transformation. Malgré cela, il devient un espace très convoité par les associations automobiles et sportives ainsi que par des entrepreneurs proposant de nouvelles réalisations. Par exemple, il accueille le concours d'animaux reproducteurs ou bien la foire du club automobile de France¹⁷. On propose d'en faire un lieu consacré à l'usage du sport comme le football ou le rugby. On trouve aussi une proposition tout à fait intéressante d'un certain M. Leissus qui demande l'achat d'une partie de ce terrain dans le but d'ériger un music-hall accompagné d'un jardin, d'un café et de deux promenoirs (annexe)¹⁸.

Le terrain laissé à l'abandon suscite de nouvelles appétences ; la Ville ne tarde pas à reprendre au plus vite son programme d'achèvement du Champ de Mars. Pour donner un point final aux « Champ Elysées de la rive gauche », elle doit terminer le lotissement avoisinant l'Ecole Militaire et aménager le reste de la promenade.



Le Champ de Mars et l'Ecole Militaire : en grisé, les derniers lots livrés à la construction des futurs immeubles, 30 mai 1914. (BHVP/Ville de Paris).

¹⁷ Voir documents aux Archives de Paris, 1304W/35/2.

¹⁸ *Idem.*

1/ En filiation avec l'œuvre de Gabriel

A partir de 1911, la Ville qui se préoccupe de plus en plus de l'état d'inertie du terrain de l'ancien hall d'exposition, lance un concours afin de déterminer le type d'architecture à imposer aux immeubles de rapports proches de l'Ecole Militaire. Certains conseillers municipaux comme Adolphe Chérioux ou Adrien Mithouard font observer aux architectes candidats que leurs façades doivent respecter le style du bâtiment de Gabriel¹⁹. Ils doivent créer un ensemble harmonieux qui s'intègre habilement avec le nouveau parc de Forestier. Malheureusement, malgré l'intérêt porté aux deux premiers projets primés, le concours échoue. Le Comité technique et d'esthétisme, dans sa séance du 7 juillet 1913²⁰, observe que le premier projet primé ne ménage aucune vue sur le parc actuel et sur les jardins à créer. Quant au second programme, il propose des façades bien trop compliquées. En fin de compte, l'administration a décidé d'étudier elle-même un projet qui est aussitôt approuvé par le Conseil municipal et qui n'attend plus que la sanction législative.



Croquis en perspective des immeubles qui encadreront l'Ecole Militaire, 30 mai 1914.
(BHVP/Ville de Paris).

Comme le montre les documents ci-dessus, l'administration préfectorale s'est d'abord préoccupée d'encadrer le monument de Gabriel en rectifiant l'alignement jusqu'ici observé pour les constructions en bordure de l'avenue de la Bourdonnais et de l'avenue de Suffren. Les deux îlots à construire seront traversés chacun par une voie diagonale prolongeant à travers les jardins l'avenue de Tourville et la rue du Laos ; ce sont les avenues-jardins Frédéric Le Play et Emile-Acollas qui avaient été laissées de côté lors des délibérations des projets gouvernementaux. En aménageant le parterre central en jardins, la façade de l'Ecole

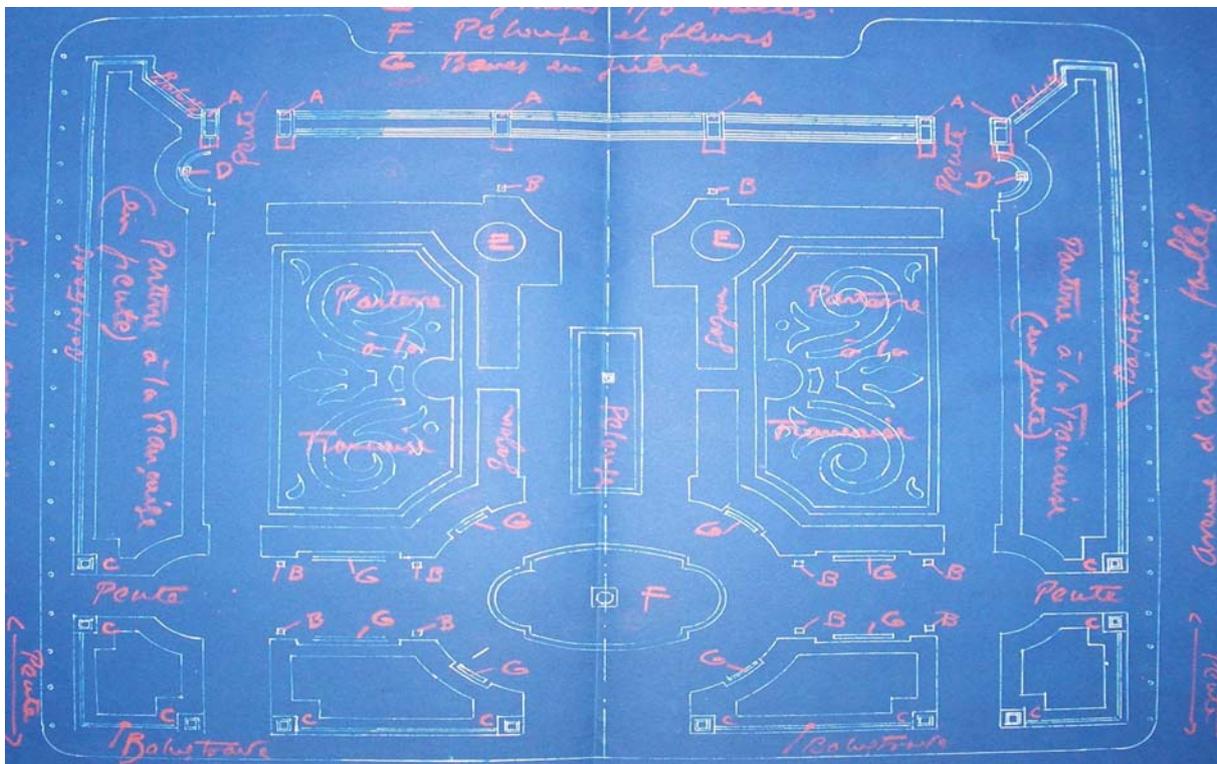
¹⁹ *Bulletin municipal officiel*, 31 mars 1911.

²⁰ Archives de Paris, PEROTIN/10653 215.

Militaire se trouve complètement dégagée. Bien qu'il s'agisse d'une architecture soumise à de fortes servitudes esthétiques, M. Ambroise Rendu Conseiller municipal, signale qu'il ne faut pas s'arrêter à un type de constructions uniforme comme on l'a fait sur certains points, notamment rue de Rivoli²¹. Unité, harmonie et ensemble sont les maîtres mots prônés par la majorité des conseillers municipaux dans la réussite de ce programme. Pour que celle-ci soit complète, il faut envisager le traitement du parterre central qui, selon les souhaits de M. le Ministre de l'Agriculture, devait servir de « pâturage » pour le bétail.

2/ Quand Versailles inspire le Champ de Mars

Pendant que l'on s'occupe parallèlement de la décoration du rond-point central du Champ de Mars, l'administration ouvre un nouveau concours concernant cette fois-ci, l'aménagement des jardins entre les deux îlots. Ayant adopté au préalable des jardins à la française pour la perspective centrale, l'idée est d'être en harmonie avec son projet donc, de suivre un fil conducteur qui amène à relier la première partie des jardins de Forestier avec un nouveau jardin classique dans le pur style du dix-septième siècle.



Aménagement de jardins à la française sur l'emplacement de l'ancienne Galerie des Machines, 1913.
(Archives de Paris).

²¹ *Idem.*

Le but premier de ce nouveau jardin est de dégager entièrement la vue de l'Ecole Militaire et de rétablir la perspective Champ de Mars/Colline de Chaillot. Deuxièmement, celui-ci doit accompagner harmonieusement les façades d'inspiration classique des nouveaux immeubles de rapports et mettre également en valeur la façade de Gabriel. On est en totale filiation avec la beauté esthétique des grands jardins du Siècle d'or : Vaux-le-Vicomte, les jardins du château de Marly et bien sur, Versailles. Forestier continue d'appliquer sa synthèse de l'art des jardins en réutilisant dans le premier quart du vingtième siècle, toute la technique et le vocabulaire de Le Nôtre, Desgot ou Garnier d'Isle. Il veut y dessiner des broderies de fleurs et de buis et remettre au goût du jour l'art topiaire, introduire des caisses d'orangers tout en répartissant de multiples ornements tels des vases et des bancs en pierre.

Ainsi, le parc du Champ de Mars, complètement achevé, mesurerait environ trente hectares.

Après avoir consulté un certain nombre de documents, on remarque que le projet administratif est finalement repoussé. Les raisons ne sont pas explicitement connues mais l'hypothèse la plus crédible réside dans un manque de cohérence et un désaccord sur le type d'architecture à adopter pour le lotissement bordant le pavillon Gabriel. Le déclenchement du premier conflit mondial pourrait aussi expliquer cet avortement ou cet abandon. Dans tous les cas le manque de documents flagrant sur la période 1914-1919, explique que la Grande Guerre a gelé en partie tous les travaux. Le chantier est suspendu sur une période indéterminée.

Entre 1907 et 1914, il y a eu de part et d'autre des deux camps beaucoup de propositions d'aménagement, plus ou moins honnêtes s'agissant de l'Etat ; on remarque qu'aucun programme n'a abouti à quelque chose de concret. Bien que le Champ de Mars soit terminé à soixante quinze pour cent de sa surface, l'emplacement de l'ancienne galerie demeure durant toute la guerre un terrain de fortune livré à tous les vents. Le public, si enthousiaste de pouvoir investir la promenade dès 1913-1914, devra encore attendre un temps indéterminé car la reprise du chantier dépend directement de l'évolution du conflit mondial.

Combien de temps faudra-il encore attendre pour voir se profiler la fin du chantier ?

Troisième partie

1923-1929 : l'aboutissement d'une œuvre incomplète



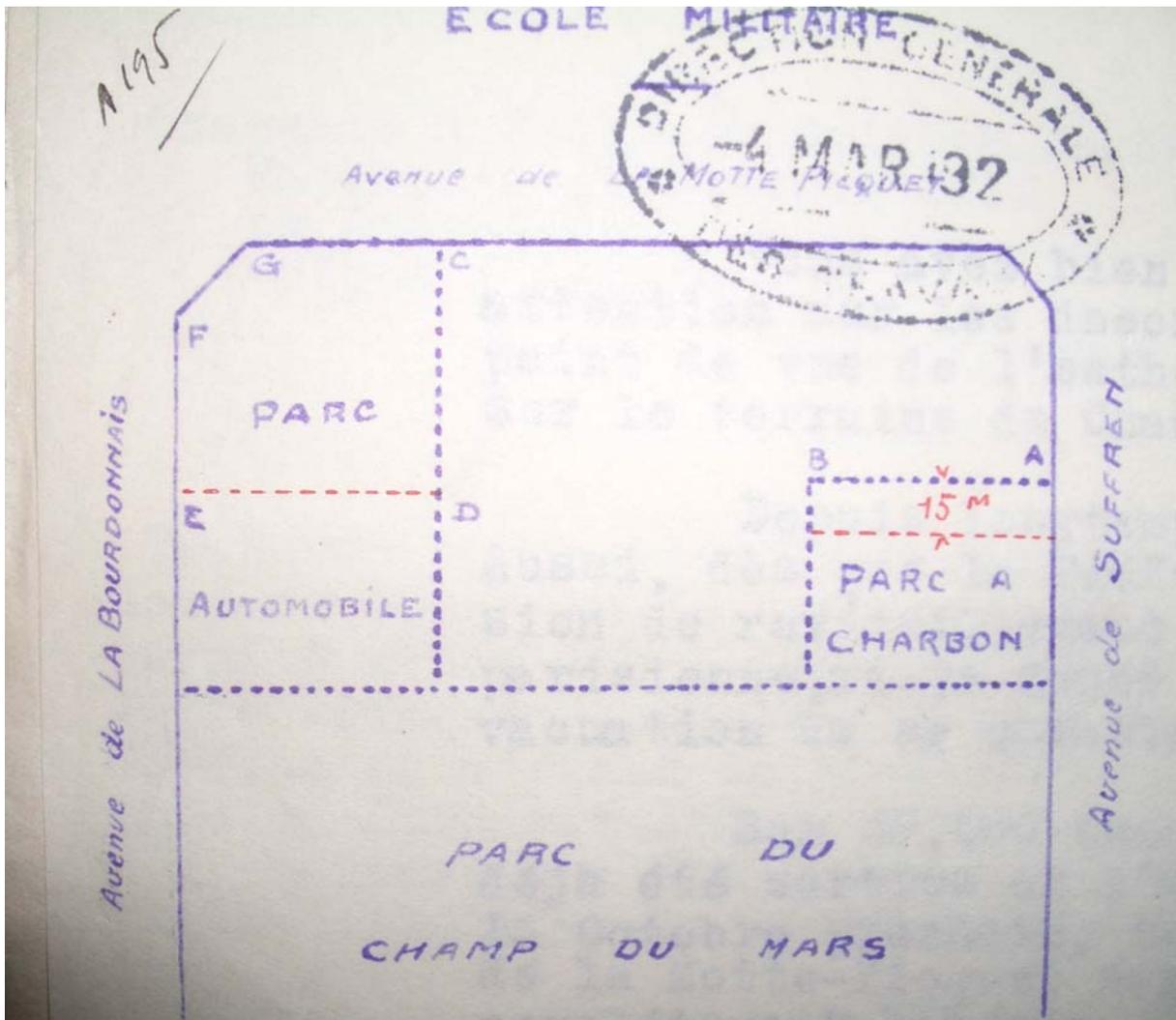
Le nouveau Champ de Mars inachevé, 1914.
(BHVP/Ville de Paris).

Cette dernière partie porte sur l'achèvement final de l'ancien terrain vague. De nouveaux projets d'aménagement sont exposés : on envisage un éventuel prolongement du Champ de Mars dans les anciens locaux de l'École de guerre, et la création d'un musée des Colonies françaises au niveau de la Place de Fontenoy. Cette étude se termine sur les diverses propositions qui ont été conçues entre 1926 et 1929 pour la réhabilitation de l'ancien emplacement de la galerie de Dutert et de Contamin.

Chapitre I

Nouveau plan de lotissement et éventuel dégagement de l'Ecole Militaire

Il faut attendre 1923, cinq ans après la première Guerre Mondiale, pour que la Ville reprenne le dossier en main. De 1918 à 1922, le terrain autrefois occupé par l'ancienne Galerie des Machines devient un véritable « fourre-tout » ; lieu d'exposition de foires en tous genres et refuge clandestin. Certaines sociétés profitent de cette situation pour obtenir des concessions aux abords de l'avenue de la Motte Picquet.

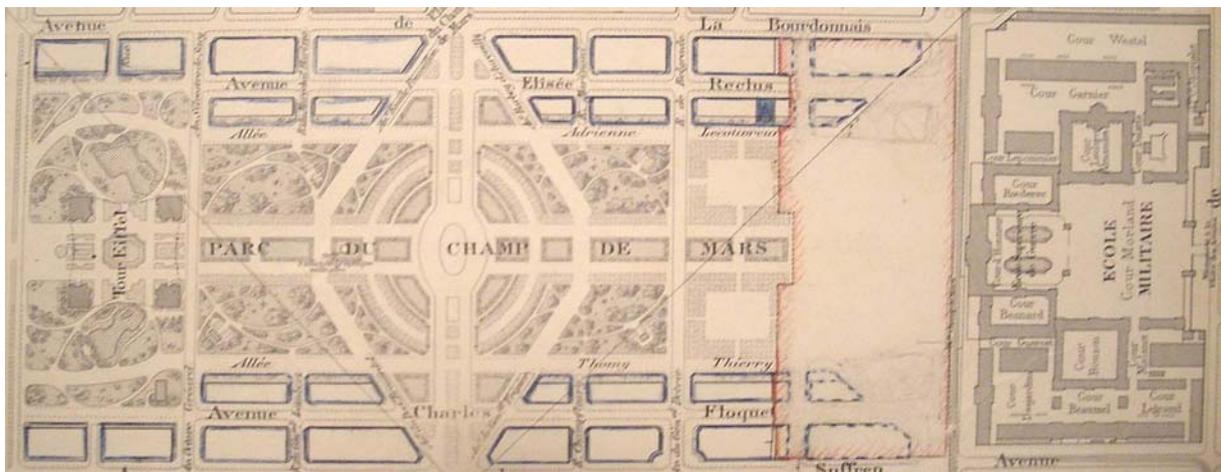
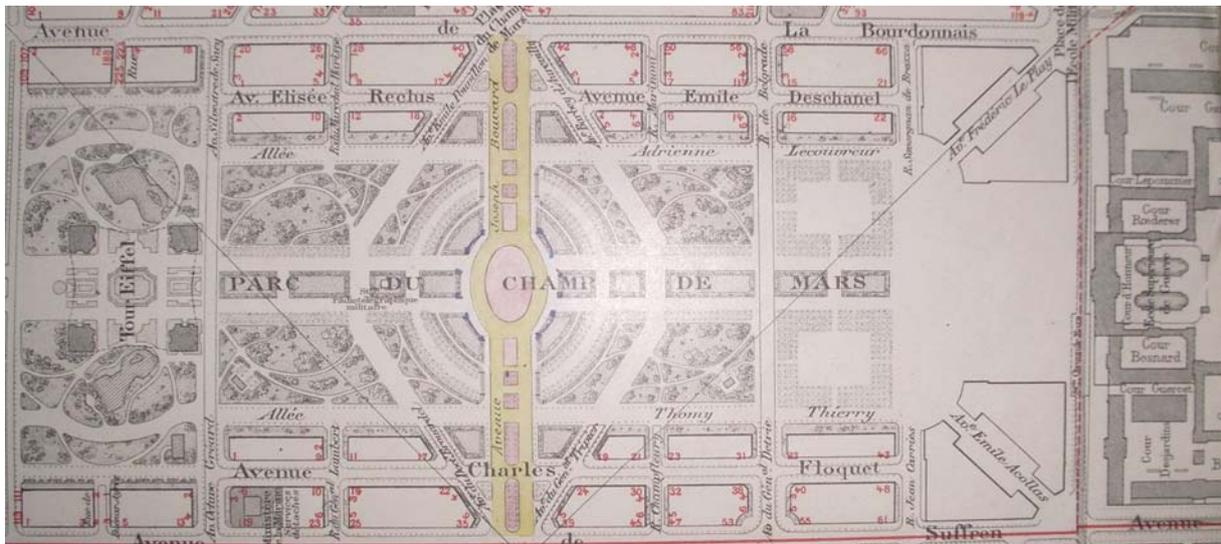


Plan d'occupation du sol par un parc à charbon et un parc automobile, 25 février 1922.
(Archives de Paris).

Forestier demande le débarras imminent de toutes ces installations de fortune qui présentent, au point de vue esthétique et hygiénique, de très graves inconvénients pour le voisinage¹ et l'ensemble du quartier. Le nouveau préfet de la Seine M. Autran, stipule qu'il faut couper court aux nouvelles demandes de concessions si l'on veut réaliser au plus vite les travaux de viabilité nécessaires. Le 21 décembre 1923, le Conseil municipal valide un nouveau projet de lotissement des terrains restant à aliéner sur le Champ de Mars, en bordure des avenues de la Bourdonnais et de Suffren. Cette nouvelle proposition vient remplacer celle qui avait été émise en 1914.

Après un arrêt soudain du chantier durant neuf ans, quelles vont être les modifications majeures votées par le Conseil en ce début des années vingt ?

La concrétisation du lotissement



Plan de lotissement de 1914 et de 1922.
(Archives de Paris).

¹ Voir documents Archives de Paris, PEROTIN/10653 149.

Entre 1922 et 1926, l'administration prolonge en ligne droite les derniers lotissements sur l'emplacement de l'ancienne Galerie des Machines. Bordé de chaque côté d'une double rangée de maisons, le nouveau jardin s'ouvre largement sur la perspective. Cette nouvelle disposition met fin à un cadre architectural clôt ; les avenues-jardins diagonales Frédéric Le Play/Emile Acollas sont définitivement supprimées pour accorder plus de place à l'achèvement de la promenade. La création d'une servitude d'architecture obligatoire n'est plus utile car la construction la plus proche de la façade de Gabriel reste à quatre vingt mètres².

La réalisation de ce projet a l'avantage de ménager l'avenir car il permettrait le raccordement de la promenade avec un lotissement éventuel des dépendances de l'Ecole Militaire.

A partir de 1924, l'aménagement des anciens locaux de l'Ecole Militaire devient le thème ou convergent certaines propositions d'aménagement. Jean de Castellane, Conseiller municipal choqué par son état de vétusté, propose au Conseil de l'aménager dans la continuité du nouveau Champ de Mars. Léon Jaussely, principal collaborateur du Directeur des travaux M. Hermant et l'Architecte en chef de la Ville de Paris A. Tournaire, prévoient dans le cadre de la future Exposition coloniale internationale qui est prévue pour 1927, un musée des Colonies françaises au niveau de la place de Fontenoy avec un prolongement des jardins du Champ de Mars.

Un axe nouveau place de Fontenoy/Trocadéro

1/ L'indignation du conseiller Castellane

En 1924, bien qu'il ne soit pas totalement terminé, le Champ de Mars est devenu un nouveau quartier luxueux pourvu d'une promenade unique. D'après Castellane, le quartier serait encore plus attrayant s'il n'y avait pas de « lépreuses bâtisses »³ autour du merveilleux pavillon Gabriel. L'ordonnance de la façade classique ne peut faire oublier le délabrement et la détérioration constante des locaux militaires. Tout le grand îlot situé derrière l'Ecole Militaire entre l'avenue Lowendal et l'avenue de Ségur, est occupé par des casernements, des écuries, des manèges, des remises de toutes sortes, installés dans le plus grand désordre et en fort mauvais état. Sur tout le nouveau quartier flotte « des odeurs de fumier et d'humanité mal

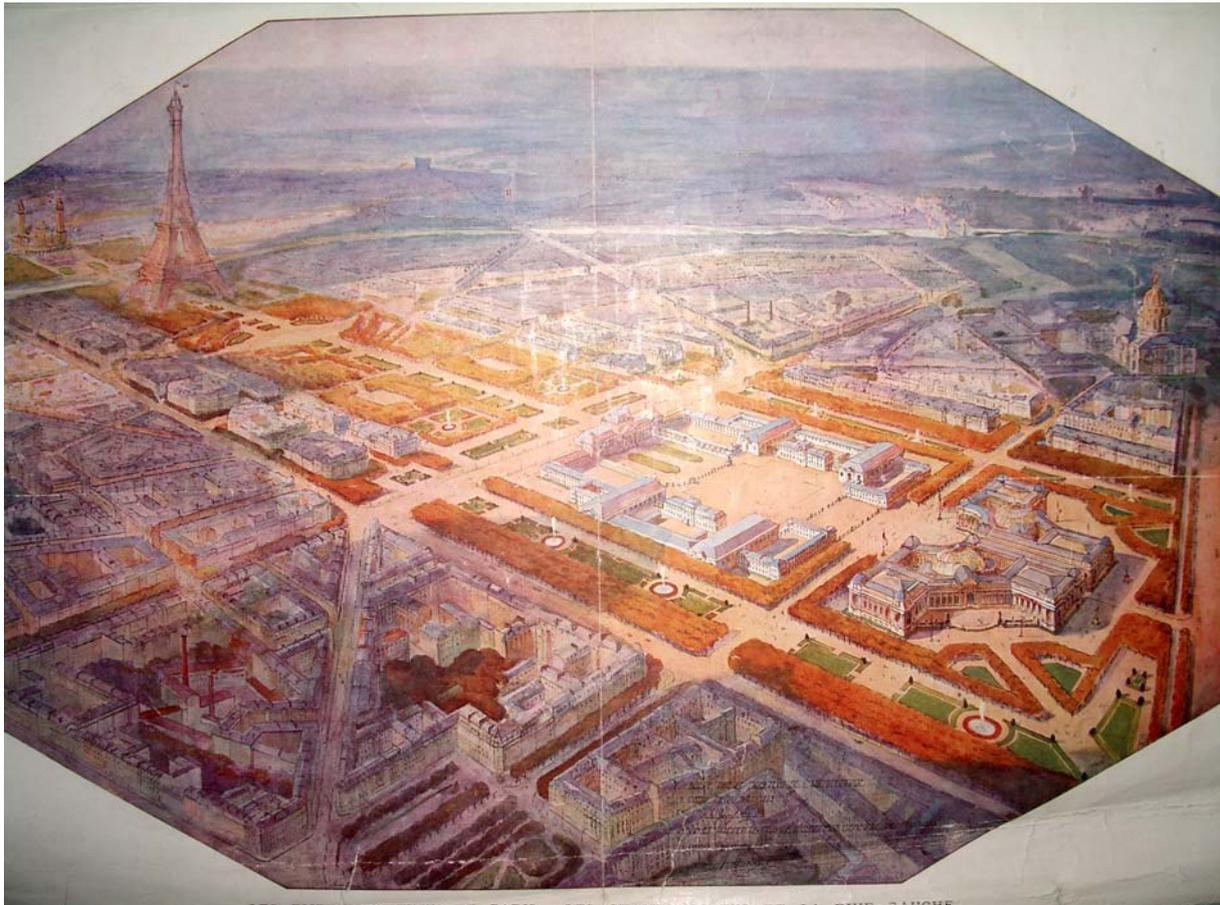
² *Rapport au nom de la troisième Commission sur un projet d'aménagement au Champ de Mars*, Conseil Municipal 1924, Archives de Paris, VM90 19.

³ *Proposition tendant à la réalisation des abords de l'Ecole Militaire*, février 1924, *idem*.

pas l'idée de déménager dans la zone des fortifications malgré l'évolution des nombreux moyens de transports de l'époque⁵.

Les conditions d'affrontement Ville/Etat ont finalement eu raison de cette proposition qui ne dépassera pas les limites de l'Hôtel de Ville.

2/ Un musée au Champ de Mars



Dégagement de l'Ecole Militaire et prolongement du Champ de Mars. A l'arrière de l'avenue Lowendal, le musée des Colonies françaises. Plan de Léon Jaussely, 1924.
(BHVP/Ville de Paris).

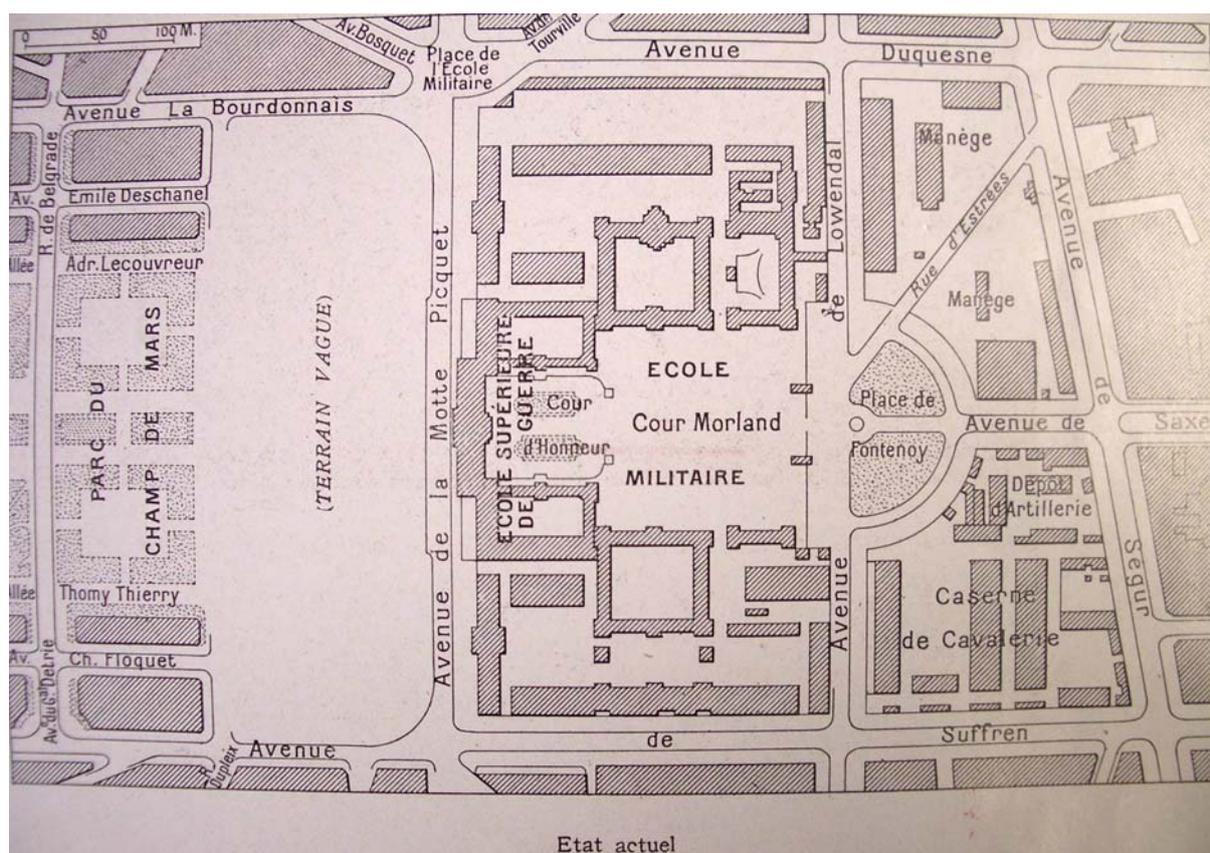
Un mois après la proposition de Castellane, Léon Jaussely, Directeur de l'Architecture de la future Exposition coloniale à l'idée de dégager l'Ecole Supérieure de Guerre des bâtiments affreux qui l'entourent et de créer en prolongeant les jardins du Champ de Mars, un nouveau parc où serait construit un musée.

⁵ « Les embellissements de Paris », *l'Illustration*, 1^{er} mars 1924, p. 195.

Dans son schéma, Jausseley réussit le coup de force de maintenir la prédominance de l'œuvre de Gabriel dans un ensemble considérablement agrandi. Il se débarrasse des dépendances vétustes de l'Ecole Militaire pour créer un musée et des parterres à la française qui se relie aux lotissements et aux jardins de Forestier afin de créer une perspective harmonieuse que l'on peut considérer comme les nouveaux « Champ Elysées de la rive gauche ».

Malheureusement, il n'a pas réussi à convaincre le Ministère de la Guerre du bien fondé de son projet. Le Gouvernement reste sourd à toute nouvelle proposition concernant ses propres intérêts.

En 1925, malgré l'achèvement du lotissement et de nombreux projets de transformation, la promenade du nouveau Champ de Mars demeure inachevée. Dès 1924, sous la pression du Conseil municipal, les architectes de la Ville de Paris décident d'en finir une bonne fois pour toute en réalisant différents types de plans venant substituer l'emplacement vétuste de l'ancienne Galerie des Machines.



Etat du Champ de Mars et de l'Ecole Militaire entre 1924 et 1925.
(BHVP/Ville de Paris).

Chapitre II

I'achèvement de la perspective

La première guerre mondiale et les propositions ambiguës du gouvernement ont empêché Forestier d'achever à temps, le parc paysager. Au milieu des années vingt, après avoir travaillé depuis 1904 sur cet espace libre, le Conservateur du secteur ouest soumet au Conseil municipal et à la direction de l'Extension de Paris un projet final d'aménagement du site. Mais vingt ans après le début des premiers travaux, l'organisation et la composition des équipes municipales ont nettement évolué : en 1920, Bouvard meurt et Formigé est mis à la retraite¹. Le départ de ses deux personnalités essentielles voit l'arrivée de nouvelles figures majeures. Forestier, dont la carrière touche à sa fin n'est plus le seul fonctionnaire à travailler sur l'aménagement des jardins du Champ de Mars. Léopold Bévière, Architecte chargé de la division des Promenades et des Expositions, A. Tournaire, Architecte en Chef de la Ville de Paris et du département de la Seine et Ollivier Architecte, viennent concurrencer le vieux jardinier-paysagiste en proposant à leur tour des plans d'aménagement. Les différentes commissions vont-elles accorder au vétéran le droit de terminer cette composition paysagère dont l'originalité et le succès lui reviennent intégralement ?

La difficulté d'aboutir à une solution définitive

Le projet d'aménagement de l'emplacement autrefois occupé par la Galerie des Machines a pour but de compléter le parc du Champ de Mars et de dessiner un jardin destiné à accompagner l'Ecole Militaire.

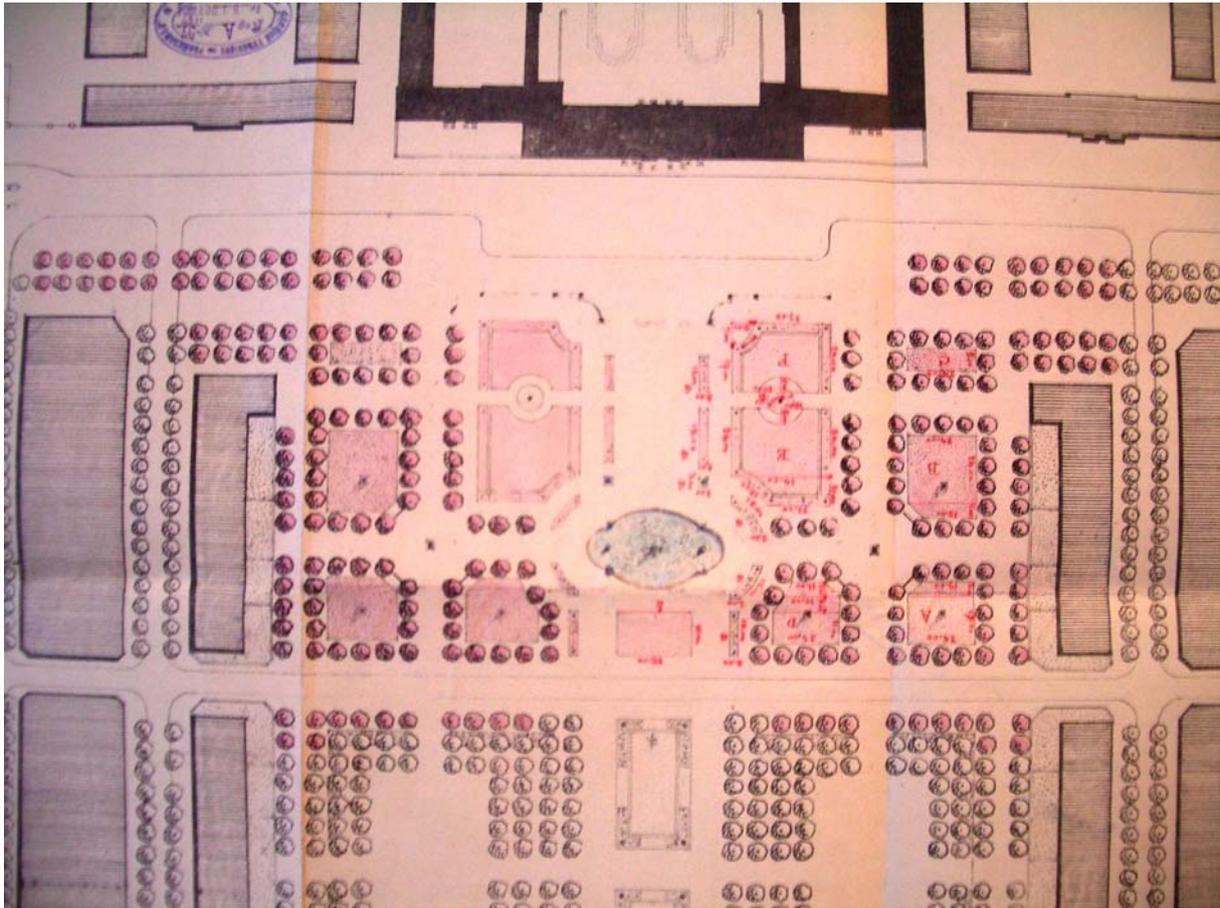
Le Conseil municipal préconise un parti, le plus simple possible avec des pièces de gazon et des arbres. Il y faut également quelques fleurs puisqu'elles sont abondantes dans le reste du parc et aussi un effet d'eau dont sont encore dépourvus² ces nouveaux jardins.

Pour leur projets, les différents architectes suivent la rectitude et la symétrie du jardin classique français afin d'épouser harmonieusement les boulingrins de Forestier.

Le 31 octobre 1924, ce dernier présente son plan à l'architecte en Chef Tournaire.

¹ Pour plus de détails sur la carrière administrative de Jean Camille Formigé, Archives de Paris, VK2 843.

² Rapport de l'Architecte des Promenades, 25 janvier 1925, Archives de Paris, PEROTIN/10653 198.



Proposition de Nicolas Forestier pour l'emplacement de la Galerie des Machines, 3 octobre 1924.
(Archives de Paris).

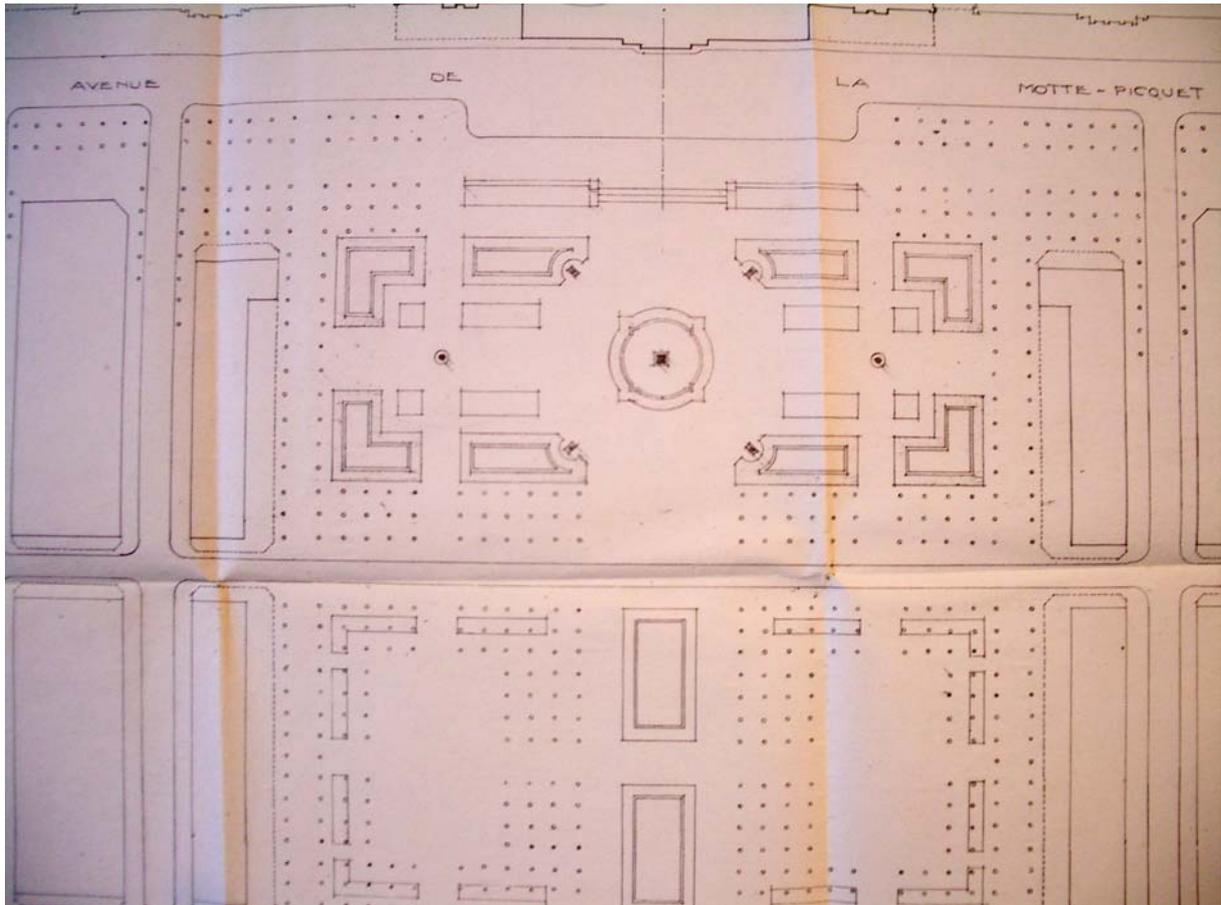
L'Architecte en Chef fait observer au Conservateur que son projet manque d'unité et de parti général³. Bien qu'il fasse honneur aux parterres de fleurs et aux arbres, celui-ci ne comprend qu'une série de petits éléments : plate bandes, bassin, etc. Tournaire considère que Forestier n'a pas répondu aux attentes ; son projet est rapidement écarté.

En 1925, c'est l'Architecte des Promenades Léopold Bévière qui propose ses réalisations.

Dans un rapport du 26 janvier, l'ancien collaborateur de Formigé signale qu'il a étudié ses premiers croquis dessinés en 1903. L'idée générale qui s'y dégage repose sur la création devant l'Ecole Militaire d'une place dégagant le monument et rappelant un peu le grand espace libre que constituait le Champ de Mars.

Seul et en collaboration avec Tournaire, l'Architecte des Promenades soumet un éventail de trois partis différents.

³ Note du 8 décembre 1924, Archives de Paris, VM90 19.



Proposition en commun avec A. Tournaire, 4 février 1925. (Archives de Paris).

La Direction des Promenades et des services d'Architecture ne donne pas suite aux projets de Bévière. D'une part, ses aménagements s'intègrent maladroitement avec les jardins de Forestier, d'autre part son parterre à la française est trop vide. Le Conseil municipal pense qu'il y a mieux à faire pour réduire ces vides et unifier ce nouveau parterre à ceux qui existent déjà. Malgré la participation de l'Architecte en Chef, Léopold Bévière est recalé.

Le projet final piétine et n'arrive pas à aboutir. Le Conseil municipal reste insatisfait et réclame de nouvelles propositions.

Quand va t-on aboutir à une solution définitive ?

Succès d'un architecte inconnu

En 1926, le Conseil municipal vote le projet d'un architecte inconnu nommé Ollivier. Les documents d'archives n'ont pas révélés d'informations supplémentaires à son sujet, on ne connaît que son nom de famille. En revanche, les plans et les photographies retrouvés attestent de son projet réalisé entre 1926 et 1929.

Il adopte une ordonnance sobre rappelant les pelouses du reste de la promenade en évitant les plantations d'arbres devant la façade de l'Ecole Militaire. Son projet met un point final à ce vaste chantier paysager et urbanistique. Au début des années trente, les parisiens peuvent enfin investir et découvrir l'espace planté le plus grand et le plus prestigieux du Paris d'entre deux guerres. Le Champ de Mars renaît de ses cendres et connaît une seconde vie.

Conclusion

Après avoir lu cette étude, on constate clairement que le nouveau quartier du Champ de Mars s'est construit dans des circonstances chaotiques et malheureuses. C'est l'un des rares chantiers à avoir duré près d'un demi siècle. Trois thèmes directeurs me permettent de confirmer cette assertion : tout d'abord, le choix plus que difficile d'un plan d'aménagement définitif. En second lieu, le poids décisif de l'Etat dans les décisions concernant l'avenir du site, et dans un troisième moment, l'aboutissement laborieux d'un projet pour l'emplacement autrefois occupé par la Galerie des Machines.

Les dernières heures de l'haussmannisme

Il aura fallu entre deux ans et deux ans et demi au Conseil municipal pour voter une projet définitif. Après avoir refusé toutes les propositions, certains conseillers municipaux finissent par se rétracter et votent contre tout attente le programme de Joseph Bouvard. L'ancien élève d'Alphand opte pour un plan qui suit et respecte les grandes lignes des chantiers haussmanniens.

Mais, dans la première moitié du vingtième siècle, le Paris moderne peut-il s'accommoder d'un projet urbain se référant au milieu du dix-neuvième siècle ?

Une transformation de type « haussmannien » ne paraît-elle pas désuète ou anachronique ?

La première partie de ce travail insiste sur le décalage flagrant qui existe entre les « Champs Elysées de la rive gauche » voulu par Bouvard et les réels besoins sociaux et urbains de l'époque contemporaine. Ce sont en partie les critiques qu'a subi Bouvard qui ont fait stagner le démarrage du chantier. Alors que l'opinion publique attendait de pied ferme un nouveau bois de Boulogne au centre de Paris, Bouvard exige une promenade lotie « privée » ou la motivation est explicitement financière plutôt que spatiale. Le projet de l'administration préfectorale sera vivement critiqué jusqu'au milieu des années vingt.

La présence indéfectible de l'Etat

L'Etat est un des principaux fautifs dans la lenteur démesurée de ce chantier.

Ce mémoire s'attarde aussi sur la malhonnêteté et la fourberie de ses procédés. Entre 1902 et 1929, certains ministères ont en permanence cherché à se réapproprié en toute illégalité, un bien qu'ils ont transmis à la Ville depuis la Convention de 1902. Toutes leurs malheureuses tentatives ont échoué mais elles ont tout de même réussi à enrayer, sur une durée de vingt neuf ans, la bonne avancée du projet administratif.

Des difficultés jusqu'à la fin

L'emplacement de l'ancienne Galerie des Machines a retrouvé un sens et une nouvelle fonction urbaine après dix ans de pourparlers au sein des services d'Architecture et des Promenades. Il aura fallu l'intervention de quatre architectes et la présentation d'une vingtaine de plans pour donner une suite aux compositions de Forestier.

Malgré l'intervention d'artistes de talent (Forestier, Formigé, Aristide Daniel, Paul Legriel etc.) qui ont réussi à faire de cet ancien terrain marécageux un forum néo-classique, on ne peut oublier les vingt deux années de tractations administratives suivies des vingt sept années de travaux.

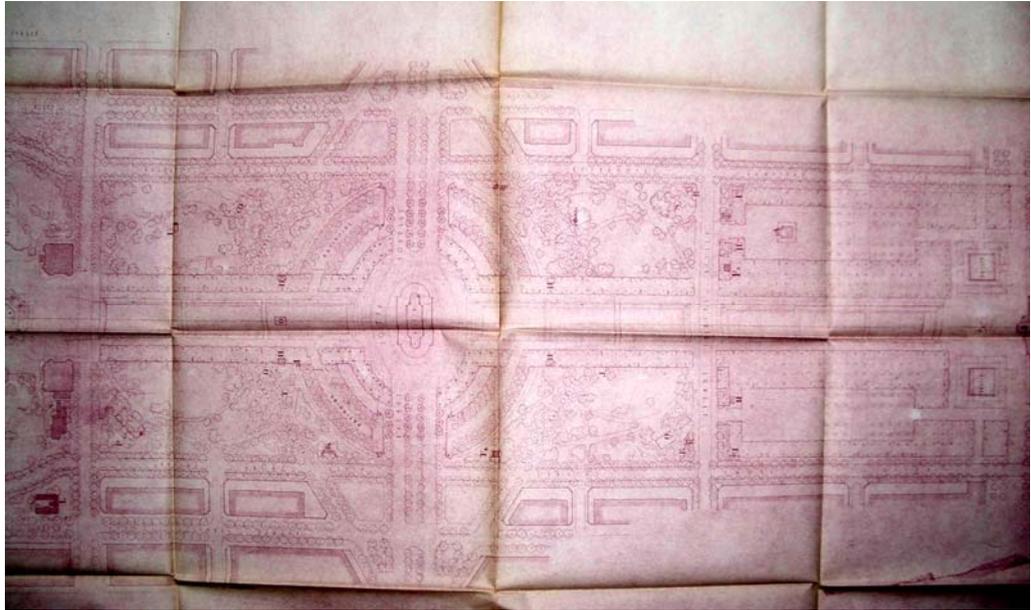
Les années qui suivirent l'inauguration du nouveau Champ de Mars¹ virent de grandes expositions comme celle des Arts et des Techniques en 1937 qui réinvestirent l'axe Ecole Militaire/Trocadéro.

A t-on assisté à de nouveaux bouleversements ?

Y a t'il eu un respect de conservation du projet Bouvard ?

¹ *Bulletin municipal officiel*, 16 juin 1928.

1937 : l'anéantissement des jardins de Forestier



Aménagement des nouveaux jardins par l'architecte Léon Azéma, 31 octobre 1938.
(Archives de Paris).

L'Exposition internationale de 1937 a occupé toute la partie centrale du Champ de Mars. Des bâtiments ont été édifiés de part et d'autre et les jardins des plateaux centraux ont cédé la place à des parterres de formes géométriques².

Léon Azéma, architecte du nouveau Palais de Chaillot avec Boileau et Carlu, a opté pour un parti qui propose des modifications notables ; sa création fait définitivement disparaître les parterres aménagés par Forestier³.

Tout l'axe central entre la Tour Eiffel et l'Ecole Militaire est entièrement recomposé. Seul le principe général de la perspective en gazon est conservé. Les parterres sont élargis à trente sept mètres au lieu des vingt cinq d'origine et sont désormais de longueur identique sans tenir compte de leur concordance avec les allées obliques, courbes et transversales qui butent dorénavant sur les parterres. Les allées latérales et transversales sont réduites, la circulation

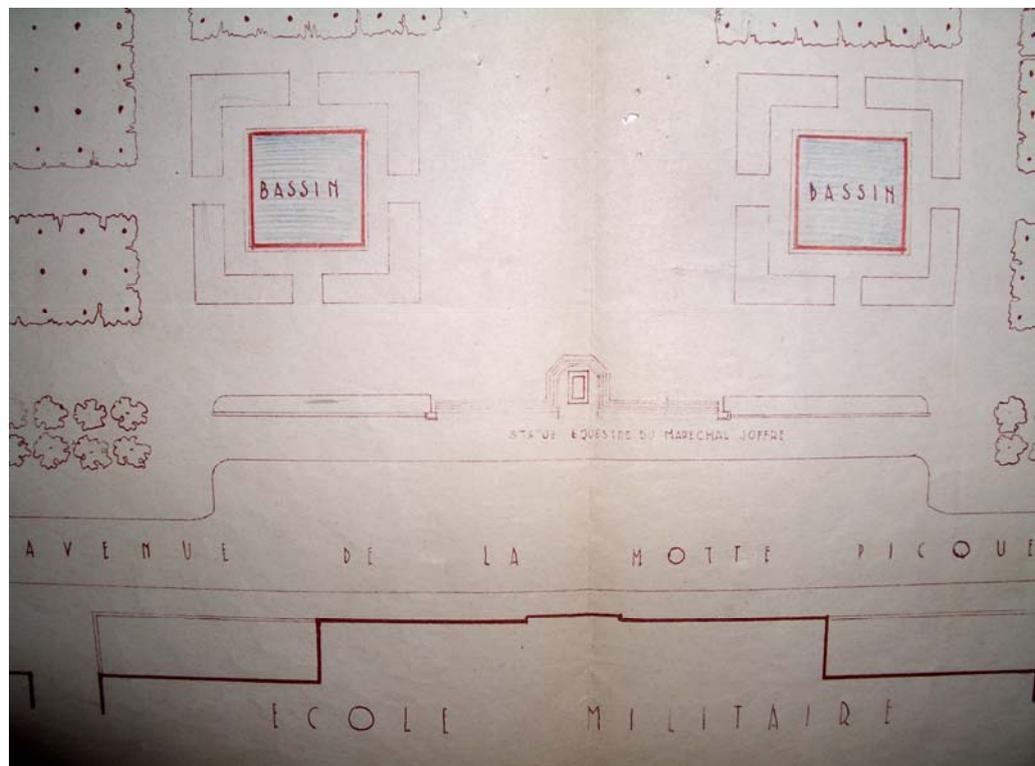
² *Bulletin municipal officiel*, 17 juillet 1938.

³ *L'Ecole Militaire et l'axe Breteuil-Trocadéro*, *op. cit.*, p. 240.

piétonne est désorganisée, la décoration faite de plantes vivaces est supprimée et les profils des boulingrins et des talus sont atténués.

En 1937 et 1938, on assiste à un appauvrissement total de la perspective qui perd toute couleur et tout volume. Les interventions d’Azéma ont entraîné le Champ de Mars dans la banalisation et la confusion. Même si le projet Bouvard n’était pas correct en tous points, il avait le mérite d’être parfaitement organisé et insistait particulièrement sur la cohérence et les différentes qualités du nouveau quartier.

Les jardins d’Ollivier « balayés »



Création de deux bassins face à l’Ecole Militaire par l’architecte Alaguillaume, avant-projet du 14 mars 1950. (Archives de Paris).

Le projet d’aménagement tant attendu dans les années vingt pour le terrain devant l’Ecole militaire fut complètement modifié en 1950. L’architecte Alaguillaume présenta un projet de création de deux bassins paysagers qui fut aussitôt réalisé. Cette disposition que l’on peut voir aujourd’hui, conforte le

plateau Joffre comme un seul et même espace alors qu'à l'origine, il devait parfaitement s'intégrer avec la partie centrale du Champ de Mars.

Tous les travaux de l'entre-deux-guerres et d'après 1945 ont littéralement bouleversé et atténué de manière générale, l'unité et l'originalité de cette perspective. Tous les efforts et toutes les luttes n'ont pas suffi à sauver le Champ de Mars d'éventuelles maladresses.

Malgré ses bouleversements, le Champ de Mars a-t-il connu un succès qui sorte du cadre national ?

Le Champ de Mars et le City Beautiful Movement



Plan du mall de Wasington D.C avec les bâtiments projetés suivant le Park Commission, 1902.
(Archives de Paris).

L'aménagement du nouveau Champ de Mars s'inscrit dans un courant majeur de réflexion sur le développement urbain initié par l'Exposition de Chicago en 1893 ; mouvement urbain appelé *City Beautiful Movement*.

Entre 1900 et 1910, parmi tous les projets qui voient le jour durant ces années, celui de M. Mac Millan pour le mall de Washington est l'un des plus abouti de cette réflexion⁴.

Il présente des parentés stylistiques évidentes avec le nouveau Champ de Mars : grand axe rectiligne et perpendiculaire à un fleuve (Potomac/Seine), composition partant d'un édifice majeur (le Capitole/l'Ecole Militaire), passant par une verticale placée sur l'axe (Obélisque de Georges Washington/ Tour Eiffel). Les deux projets réactivent le vocabulaire des jardins français classiques et du jardin paysager anglais : « mall » = ensemble de pelouses rectangulaires, formant tapis vert, sectionné par des voies ou des allées/ « plateaux centraux au Champ de Mars » = ensemble de parterres formant un tapis vert.

Quoi qu'on y fasse, jusqu'à aujourd'hui, le Champ de Mars reste et demeure un lieu d'expérimentations perpétuelles de toutes sortes. Il fut terrain maraîcher, terrain d'expériences scientifiques, champ hippique, champ de manœuvres militaires, forum national de consécration du pouvoir, terrain d'exposition pour les grands événements nationaux et internationaux. De nos jours, il est une promenade publique, un espace de repos, un terrain de pratiques sportives, un terrain accueillant des concerts et des fêtes grandioses (Fête nationale du 14 juillet, concert de Johnny Hallyday en 2002), un site d'exposition pour les créations d'art contemporain (le Mur pour la Paix de Clara Halter, mars 2000).

Création urbaine nouvelle au début du vingtième siècle, le Champ de Mars a tenté de faire le lien entre l'urbanisme, la promenade publique et les jardins.

En 2006, il demeure un espace indispensable, unique profondément encre dans le quotidien de tous les parisiens.

⁴ « Le mall de Washington D.C », *National Geographic Magazine*, mars 1915.

Table des matières

Introduction : p. 1-9.

Première partie : 1880-1904 : tractations et définition d'un programme d'aménagement. p.10→42.

Chapitre I : l'interminable appropriation du Champ de Mars par la Ville. p.12-17.

- Décembre 1880 : une convention à sens unique. p.13-14.
- Juillet 1890 : la Ville, propriétaire asservi. p.14-15.
- Janvier 1902 : la pleine propriété. p.12-17.

Chapitre II : le plan de l'administration préfectorale. p.18-28.

- Les divergences des commissions. p.19-21.
- Les « Champs Elysées de la rive gauche ». p.21-28.

Chapitre III : de nouvelles propositions pour le Champ de Mars. p.29-42.

- Le contre projet local. p.30-36.
- Avis et propositions de M. Hénard. p.36-41.
- Le repêchage du plan Bouvard. p. 41-42.

Deuxième partie : 1905-1914, Le nouveau Champ de Mars : site d'agrément ou d'exposition ? p.43→82.

Chapitre I : du terrain vague au quartier luxueux. p.44-63.

- Formigé : concepteur du plan. p.45-51.
- Forestier : sa contribution au jardin moderne. p.51-56.
- Un nouveau quartier à la mode. p.56-63.

Chapitre II : un nouveau quartier ou un site d'exposition permanent ? p.64-69.

- Projet d'aménagement du Champ de Mars pendant l'Exposition. p.65-67.
- Projet d'aménagement du Champ de Mars après l'Exposition. p.67-69.

Chapitre III : après la Galerie des Machines. p.70-82.

- Situation, description et historique du Palais. p.71-73.
- L'empiétement du domaine municipal. p.73-78.
- Continuation du projet d'embellissement. p.79-82.

Troisième partie : 1923-1929 : l'aboutissement d'une œuvre incomplète. p.83→96.

Chapitre I : nouveau plan de lotissement et éventuel dégagement de l'Ecole Militaire. p.84-90.

-La concrétisation du lotissement. p. 85-86.

-Un axe nouveau place de Fontenoy/Trocadéro. p.86-90.

Chapitre II : l'achèvement de la perspective. p.91-96.

-La difficulté d'aboutir à une solution définitive. p.91-94.

-Succès d'un architecte inconnu. p. 94-96.

Conclusion générale : p. 97-102.

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement mon directeur de recherches M. Bruno Foucart, Professeur d'Histoire de l'Art contemporain ainsi que M. Simon Texier, Maître de conférences en Histoire de l'Art contemporain, qui suivent régulièrement mes travaux depuis mon année de Maîtrise.

Je remercie également M. Adrien Goetz, Maître de conférences en Histoire de l'Art contemporain, qui suit mon parcours universitaire et professionnel depuis ma première année de D.E.U.G.

Je remercie M. Barthélémy Jobert, Professeur d'Histoire de l'Art contemporain ; Mme Monique Moser, Professeur d'Histoire des Jardins et M. Michel Audouit, Architecte Paysagiste DPLG, pour leurs précieux conseils prodigués tout le long de cette année.

Pour m'avoir fait partager leurs travaux et leur méthode de travail, je remercie M. Pierre Serrier et M. Grégoire Tonnet, tous deux chargés de cours à Paris IV.

Je remercie mes étudiants de tutorat pour leur soutien et leurs encouragements.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis pour leur patience et leur soutien.

Les prêts des documents présentés ont été aimablement consentis par :

Les Archives de Paris

M. Jean Philippe Dumas, Conservateur, M. Gérard Diwo, Conservateur, M. Vincent Tuchais, Conservateur, Mme Sandrine Aufray, Archiviste, M. Alain Gracci, Président de salle de lecture, M. Michel Jourdain, Président de salle de lecture.

La Bibliothèque administrative de la Ville de Paris

Mme Christine Huvé, Responsable du fonds iconographique des parcs et jardins.

La Bibliothèque historique de la Ville de Paris

Mme Pascaux, Conservateur.

La Bibliothèque Forney

Les différents responsables de la salle des périodiques.

Bibliographie et sources d'archives

Périodiques

- « Le Champ de Mars », *Bulletin de la société des Amis des monuments parisiens*, tome 5, 1891, p. 91-93.
- « Le Champ de Mars », *la Construction moderne*, 2eme série, 8^e année, 1902-1903, p. 111-112.
- « La transformation du Champ de Mars », *l'Illustration*, n°3186, 19 mars 1904, p. 190.
- « Le Champ de Mars sera t-il enfin remis en état ? », *l'Ami des Monuments et des Arts*, tome XVIII, 1904, p. 107-108.
- « Les dirigeables », *les Sports modernes*, août 1905, p. 152.
- « Au Champ de Mars », *la Construction moderne*, n°12, 23 décembre 1905, p. 133-134.
- « Le Champ de Mars », *la Construction moderne*, n°26, 31 mars 1906, p. 301-303.
- « Un nouveau projet au Champ de Mars », *les Sports*, 26 mars 1907, p. 3.
- « L'Ouest Parisien », *la Revue bleue*, 27 juin 1908, p. 827-828.
- « Le nouveau parc du Champ de Mars », *l'Illustration*, n°3415, 8 août 1908, p. 98.
- « A propos du parc du Champ de Mars », *l'Illustration*, n°3416, 15 août 1908, p. 119.
- « Les nouveaux jardins du Champ de Mars », *les Annales politiques et littéraires*, n°1312, 16 août 1908, p. 152.
- « Construction d'un palais destiné à l'agriculture », *le Musée social*, Annales de 1911, p. 201-212.
- « Au Champ de Mars : aménagement du jardin », *les Amis de Paris*, n°1, 1^{er} avril 1911, p. 23.
- « L'achèvement du parc du Champ de Mars », *l'Illustration*, n°3718, 30 mai 1914, p. 487.
- « Prolongement du parc du Champ de Mars et dégagement de l'Ecole militaire », *l'Illustration*, 1^{er} mars 1924, p. 195.
- « Hôtel particulier avenue Charles-Floquet à Paris », *la Construction moderne*, 26 janvier 1926, p. 120-123.
- « Jean-Camille Formigé », *Larousse Mensuel*, n°242, avril 1927, p. 385-386.
- « Jean Claude Nicolas Forestier », *Larousse Mensuel*, n°297, novembre 1931, p. 842.
- « Le Champ de Mars et ses origines », *Mercure de France*, n°834, 15 mars 1933, p. 763-764.

-« Paris-Duverney : l'Ecole militaire et le Champ de Mars », *le Club français de la médaille*, n°54, 1^{er} trimestre 1977, p. 124-127.

-« Quand le Champ de Mars était un hippodrome », *Revue de l'habitat français*, n°275, 20 décembre 1984, p. 682-683.

-« Jean Claude Nicolas Forestier, sa contribution au jardin moderne, son œuvre à Bagatelle », *l'Echo des allées*, n°33, mars 1991, p. 1-3.

-« Le Champ de Mars, la petite histoire », *l'Echo des allées*, n°38, septembre 1991, p. 6.

-« Claude Monet 1883-1926, les années Giverny », *Connaissance des Arts*, n°484, juin 1992, p. 45-55.

Ouvrages consultés

-Mary Berry, *Voyages de Miss Berry à Paris*, Paris, traduits par la duchesse de Broglie, 1868.

-L. Saglier, *Voyage d'un enfant à Paris*, Paris, Librairie académique, 1870.

-O. Delphin Balleeyguier, *Journal de Madame Cradock (1783-1786)*, Librairie académique PERRIN et C^{ie}, 1896.

-E. Hénard, *Etudes sur les transformations de Paris (1903-1909)*, réédition Paris, l'Equerre, 1982.

-Paul Jarry, *Guide de la rive gauche*, Commission du vieux Paris, 1931.

-Jules Riollot et Robert Laulan, *Le Champ de Mars avant la révolution*, Paris, société d'histoire et d'archéologie des 7^e et 15^e arrondissements de Paris, 1936.

Paul M. Bouju et Henri Dubois, *La Troisième République*, Paris, PUF, 1952.

-Annie Sevin et Annick Tanter, *L'aménagement du Champ de Mars. 1870-1904.*, étude de E.H.E.S.S., juillet 1982.

-Brigitte Gurnay, Colette Lamy-Lasalle et Diane Baude, *Vie et histoire du VII^e arrondissement*, Paris, société d'histoire et d'archéologie du 7^e arrondissement de Paris, mai 1986.

-Marina Schinz, *Splendeurs des jardins*, Paris, Flammarion, octobre 1986.

-Caroline Mathieu et Françoise Cachin, *1889, la tour Eiffel et l'Exposition Universelle*, Réunion des musées nationaux, 1989.

-Gérard-Rousset-Charny, *Les Palais parisiens de la Belle époque*, Paris, DAVP, 1990.

-Béatrice de Andia, *Cent jardins à Paris et en Ile-de-France*, Paris, DAVP, 1992.

-Jean Colson et Marie Christine Lauroa, *Dictionnaire des monuments de Paris*, éd. Hervas, 1992.

-J. Barozzi, *Guide des 400 jardins publics de Paris*, Paris, éd. Hervas, 1992.

-B. Leclerc, *Jean Claude Nicolas Forestier 1861-1930. Du paysage au jardin urbain*, Paris, éd. Picard, 1994.

-Georges Poisson, *Histoire de l'architecture à Paris*, Paris, éd. Nouvelle histoire de Paris, 1997.

-Béatrice de Andia, *L'Ecole Militaire et l'axe Breteuil-Trocadéro*, Paris, AAVP, 2002.

-Jan Gypsel, *Histoire de l'Architecture*, Paris, éd. place des Victoires, 2005.

-Alexandre Marchand, *La direction des parcs, jardins et espaces verts de la ville de Paris sous la troisième république*, Paris, 2005.

-Simon Texier, *Paris Contemporain*, Paris, Parigramme, 2005.

-M. A. Tournaire, *Notice sur la vie et les travaux de M. Camille Formigé*, Paris, Firmin-Didot, non daté.

Sources d'archives

-Archives de Paris :

Inventaire 2380W : carton 27.

Inventaire 1304W : cartons 187, 184, 169, 58, 36, 35, 33, 22.

Inventaire PEROTIN/10653 : cartons 219, 215, 213, 202, 198, 182, 174, 149, 141, 132, 84, 81.

Inventaire TRIBRIAND : carton 465.

Inventaire VM90 : cartons 20, 19, 4.

Inventaire VN5 : carton 59.

Inventaire VONC : cartons 1188, 1193, 295.

-BAVP : Consultation du fonds photographique PJ → 3026, 3015, 2999, 2929, 2871, 2867, 1094.

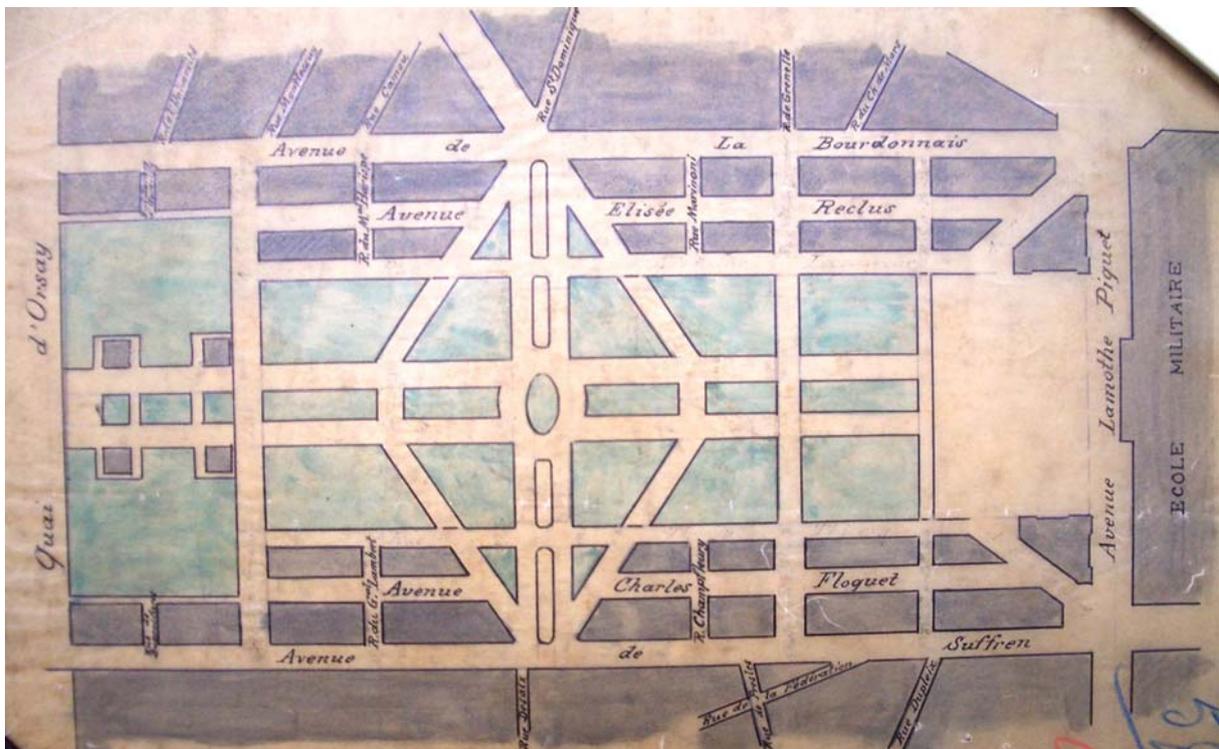
-BHVP : Consultation des rapports du Conseil municipal de Paris sur l'aménagement et l'embellissement du Champ de Mars (1902-1910).

cotes : 117 747, 117 746, 117 745, 91 843.

-BNF : cote : H55127.

-IFA : Fonds Guadet Paul ; 079 Ifa.

Le Champ de Mars à travers des documents d'archives



Plan général du Champ de Mars (Parc+ nouvelles voies + lotissement),
1911.
(Archives de Paris).

Sommaire

I/ Les origines du Champ de Mars(1750-1900)

>De la garenne au terrain d'exposition. De la page 1 à la page 7.

II/ La transformation du Champ de Mars (1900-1914)

>Du terrain d'exposition au quartier nouveau. p 8 à la page 31.

III/ Achèvement des travaux (1920-1929)

>Projets et aménagement sur l'emplacement de l'ancienne Galerie des Machines. p. 32 à 44.

IV/ Le Champ de Mars entre 1930 et 1950

>Un nouvel espace libre. p. 45 à 52.

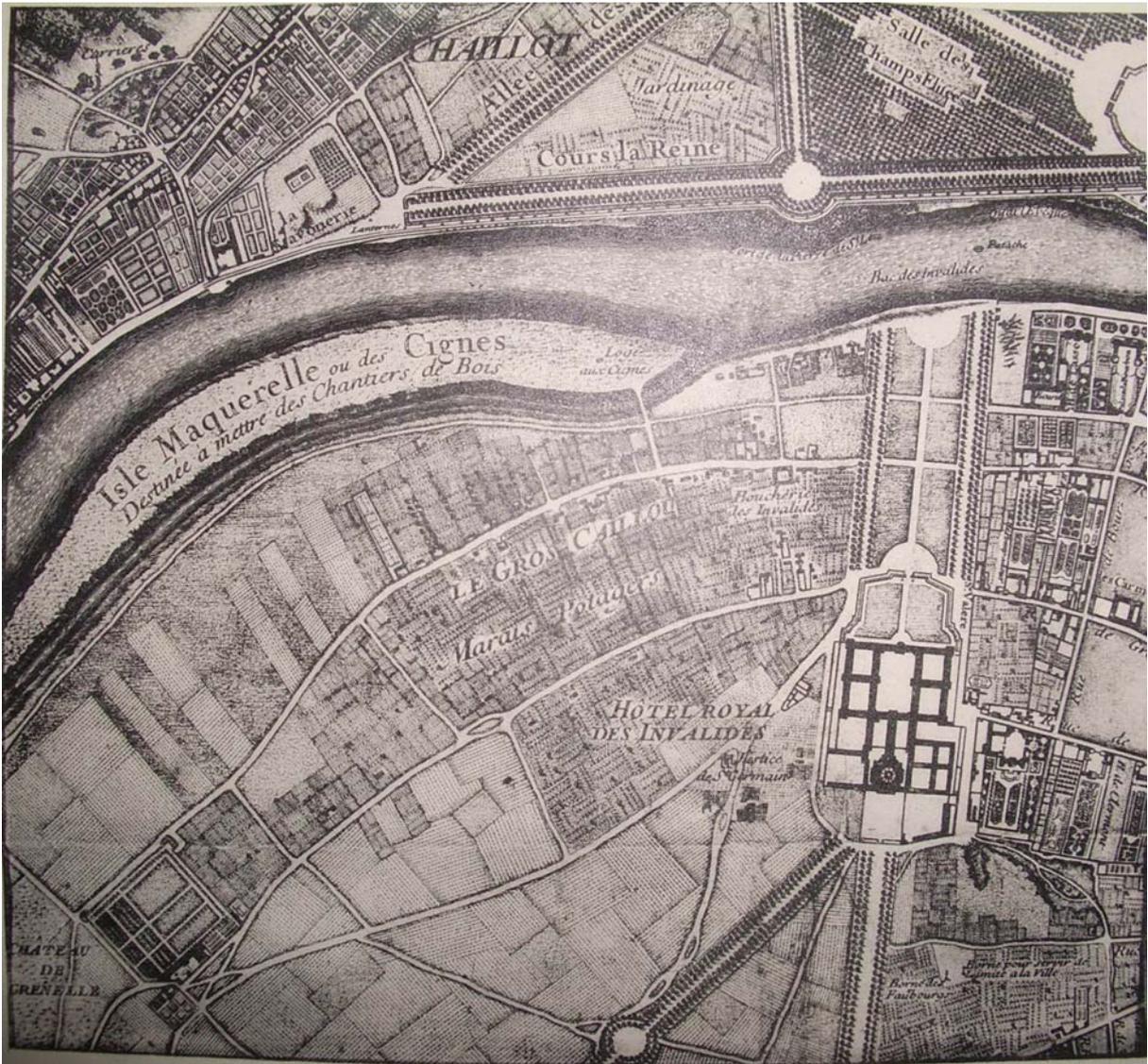
V/ Autre promenades prestigieuses parisiennes

>Invalides, Monceau, Breteuil. p. 53 à 57.

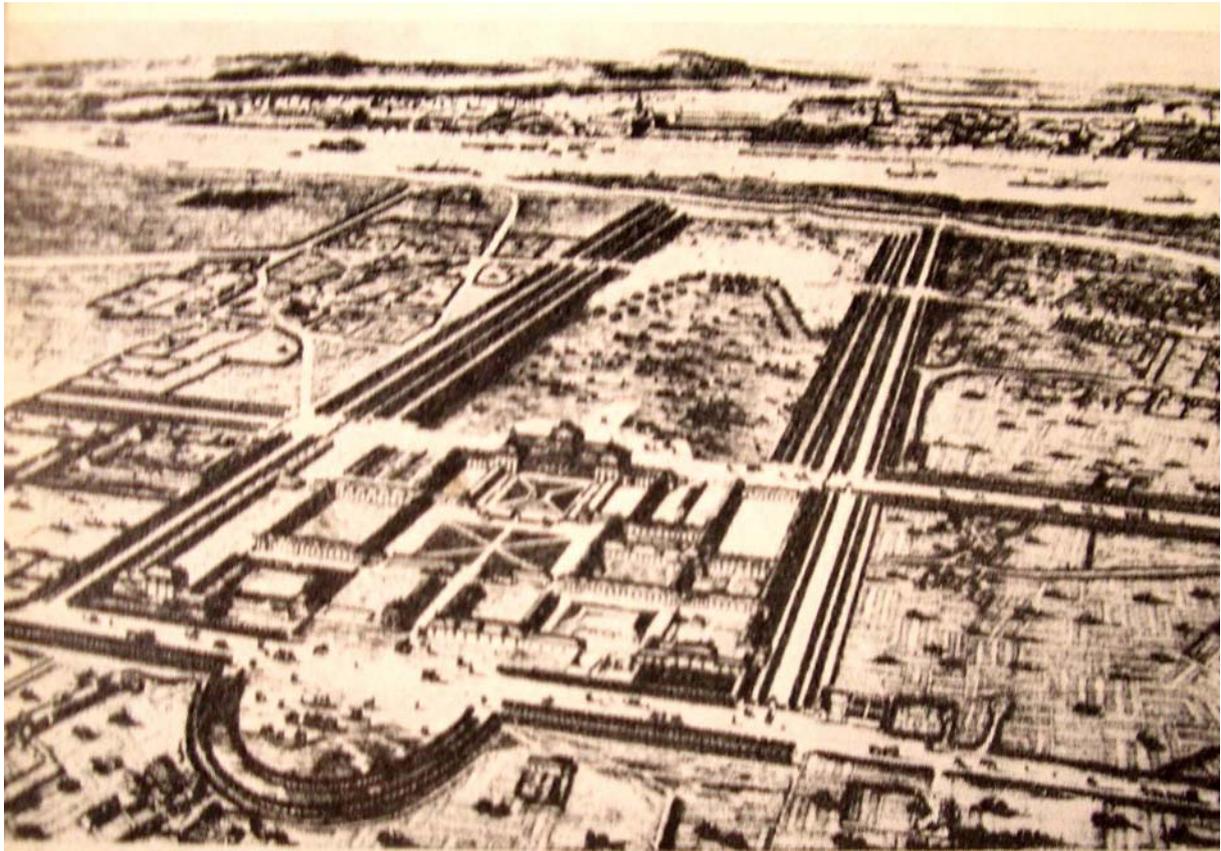
VI/ Documents complémentaires

>Divers. p. 58.

De la garenne au terrain d'exposition



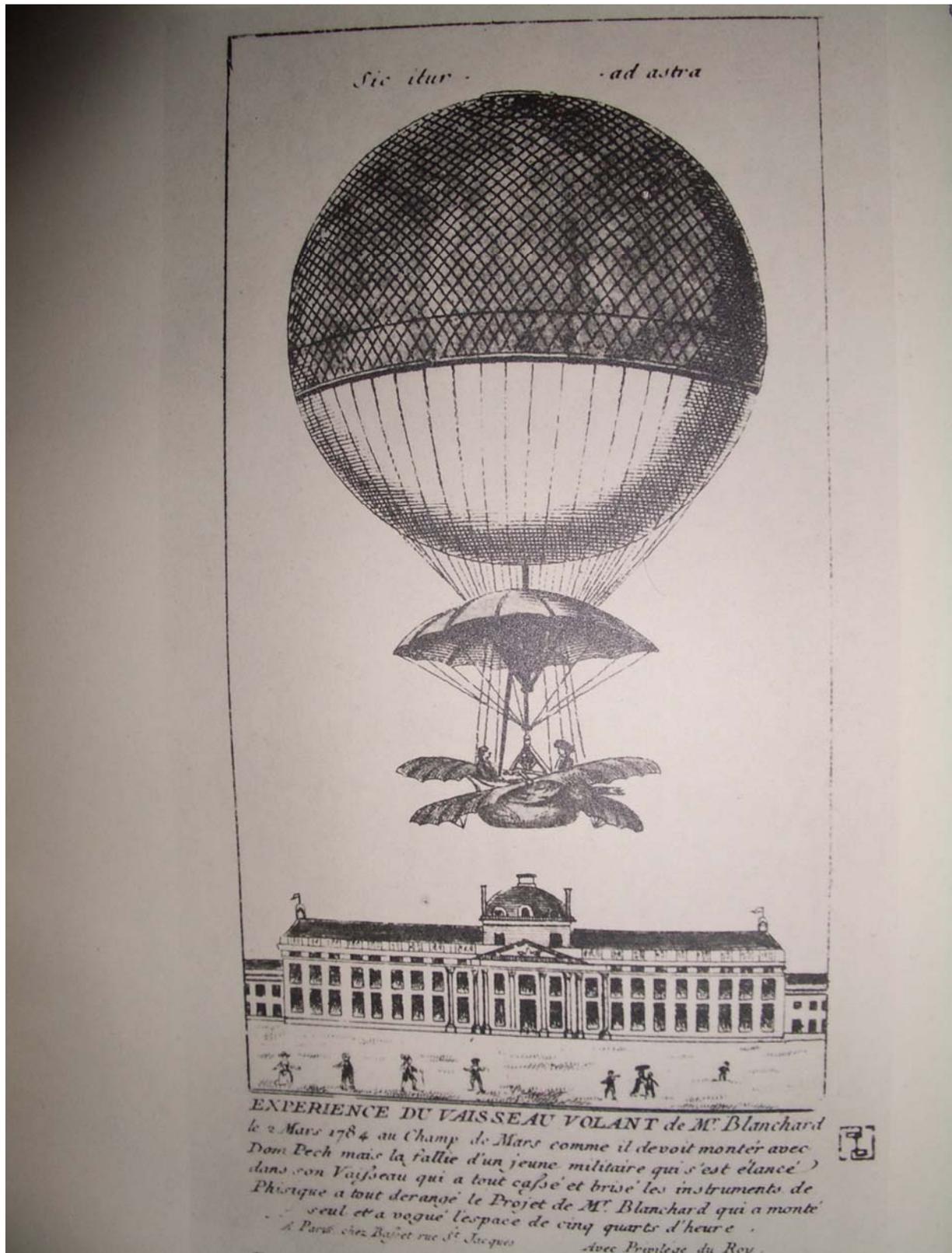
Topographie de la plaine de Grenelle, vers 1750.
(BHVP/Ville de Paris).



Plan perspectif de l'Ecole Militaire et de l'ancien champ de manœuvres.
Gravure du chevalier de Lespinasse, vers 1770.
(BHVP/Ville de Paris).



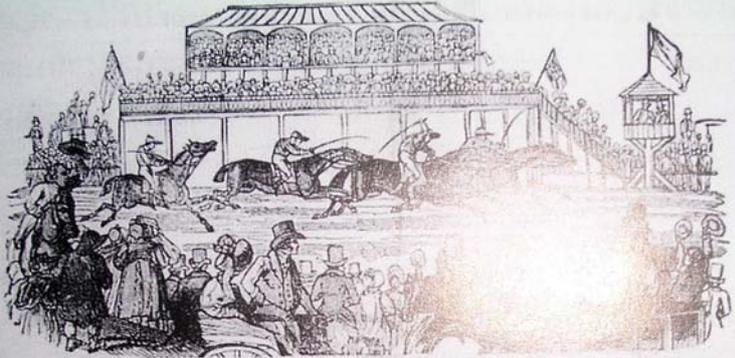
La sphère aérostique abandonnée aux vents dans la plaine du Champ de Mars, 27 août 1783.
(BHVP/Ville de Paris).



Expérience du vaisseau volant de M. Blanchard au Champ de Mars, 2 mars 1784.
(BHVP/Ville de Paris).



Le 12 juillet 1789 : les troupes du Champ de Mars partent pour la Place Louis XV.
(BHVP/Ville de Paris).



PROGRAMME
DES
COURSES DE CHEVAUX
AU CHAMP DE MARS.
DIMANCHE 26 SEPTEMBRE.

A 2 heures.	Première épreuve du prix principal de 4,500 fr.
A 2 heures et demie.	Première épreuve du prix Royal de 14,000 fr.
A 3 heures.	Deuxième épreuve du prix principal de 4,500 fr.
A 3 heures et demie.	Deuxième épreuve du prix Royal de 14,000 fr.

PRIX PRINCIPAL DE 4,500 FR.

prin
mie
des
nen
ce f

fère
qui
déc
écri
curi
pav
dan
trou
par
enco
tem
sous

Annonce de courses de chevaux, 1841.
(Bnf/Ville de Paris).



Exposition Universelle de 1900, 1^{er} octobre 1898.
(Archives de Paris).